INDISCRÉTIONS.

1798–1830.

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES

TIRÉS DU PORTE-FEUILLE

D'UN FONCTIONNAIRE

DE L'EMPIRE.

TOME SECOND.

Imp. de FÉLIX MALTESTE et Cie, successeurs de CARPENTIER-MÉRICOURT,
Rue Traînée, n. 15 et 17, place Saint-Eustache.

Indiscrétions.

1798—1830.

SOUVENIRS ANECDOTIQUES ET POLITIQUES

TIRÉS DU PORTEFEUILLE

D'UN FONCTIONNAIRE

DE L'EMPIRE,

MIS EN ORDRE PAR MUSNIER DESCLOZEAUX.

PARIS.

DUFEY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS-S.-G., 17.

MDCCCXXXV.

I.

MOUVEMENT ROYALISTE EN 1814.

Louis XVIII a écrit, je ne sais où (c'est peut-être dans le préambule de sa charte octroyée), qu'il avait été rappelé par le vœu unanime des Français : un an plus tard, Napoléon était rappelé de l'île d'Elbe par le vœu unanime des mêmes Français ; et cent jours étaient à peine écoulés, que, de nouveau, le même vœu unanime se faisait entendre en faveur de Louis XVIII. En cas d'accession au trône, le vœu unanime est la chose la plus facile à obtenir : quelques intéressés, une imperceptible minorité se fait entendre ; le reste, c'est-à-dire la majorité, se

tait par prudence ou par crainte; à cette majorité silencieuse on applique le principe : *qui ne dit mot consent*, et la minorité devient ainsi unanimité. Ceci soit dit sans application aucune.

Louis XVIII et sa famille avaient quitté la France depuis vingt-deux ans lorsque Napoléon fut renversé du trône. La génération contemporaine des Bourbons, décimée pendant la terreur, ne figurait plus au milieu de nous, en 1814, que par quelques rares représentans, les uns engagés au service de l'empire, les autres, le plus grand nombre, retirés dans leurs terres, et y vivant loin des affaires, loin du monde : presque tous avaient oublié les Bourbons; la génération de la révolution et de l'empire ignorait complètement leur existence. J'appartiens, par mon père, à une famille attachée, avant la révolution de 1789, à la personne du comte d'Artois; j'avais entendu plusieurs fois parler de ce prince, sans penser à demander s'il existait encore; et lorsque, vers

la fin de la campagne de France, un officier autrichien m'appela de la rive gauche de l'Isère, où il commandait un poste opposé au mien, situé sur la rive droite, et mannonça que la paix était faite, et que Louis XVIII revenait en France, je ne sus pas, je le déclare franchement, de qui il voulait me parler.

En 1814 les Bourbons ont fait penser à eux, et c'était leur rôle, car sans cela presque personne n'y eût songé.

Cependant, me dira-t-on, au moment même de l'arrivée des étrangers à Paris, des cocardes blanches furent arborées, des cris de *vive le roi! vive Louis XVIII!* se firent entendre. Dès le 31 mars 1814, une proclamation royaliste fut placardée sur les murs de Paris. Je le sais, j'ai même entre les mains un exemplaire, unique peut-être, de cette proclamation sans signature, et je vais la transcrire.

AUX HABITANS DE PARIS.

Habitans de Paris,

L'heure de votre délivrance est arrivée; vos oppresseurs sont pour toujours dans l'impuissance de vous nuire.

Votre ville est sauvée.

Rendez grâces à la Providence, adressez ensuite d'éclatans témoignages de votre reconnaissance aux illustres monarques et à leurs braves armées, si lâchement calomniées; c'est à eux que vous devez la paix, le repos et la prospérité dont vous fûtes privés si long-temps.

Qu'un sentiment, étouffé depuis tant d'années, s'échappe avec les cris mille fois répétés de *vive le roi ! vive Louis XVIII ! vivent nos généreux libérateurs !*

Que l'union la plus touchante et l'ordre le plus parfait règnent parmi nous, et que les têtes couronnées qui vont honorer vos murs de leur présence, reçues comme vos sauveurs,

reconnaissent que les Français, et surtout les Parisiens, ont toujours conservé au fond de leur âme le respect des lois et l'amour de la monarchie.

Paris, 31 mars 1814.

Je supplie qu'on me pardonne le sentiment de dégoût que ne peut manquer d'inspirer la lecture d'une pareille pièce; j'ai dû la transcrire, car c'est de l'histoire. Et puis j'avais une concession à faire; la voici faite. Oui, sur le passage de l'avant-garde de l'armée ennemie, alors que le pavillon tricolore flottait encore sur Paris, des cocardes blanches ont été arborées, des cris de *vive Louis XVIII!* ont été entendus; des proclamations royalistes ont été affichées. C'est là probablement ce qu'on a appelé, ce que Louis XVIII a dit être *le vœu unanime des Français*. Veut-on savoir maintenant quel était le nombre de ces Français qui, à l'unanimité, rappelaient Louis XVIII? Je ne parle pas au hasard; je suis sur un terrain solide;

la liste a été imprimée à la suite d'une notice historique sur l'événement, notice tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour être présentée aux *illustres monarques* et à Louis XVIII : ils étaient..... SOIXANTE-SIX ; et encore plusieurs, qui ne s'étaient mêlés de rien, ont obtenu leur inscription sur la liste, comme certains députés ont fait placer leurs noms au bas de la fameuse protestation de la chambre des députés, au mois de juillet 1830, qui, si je ne me trompe, ne portait, dans l'origine, qu'une quinzaine de signatures au plus. (Voir Pièces justificatives, n° 1.)

Le mouvement royaliste en 1814, en ce qui touche Paris, fut un coup dans le genre de celui de Mallet. Voilà ce que je puis dire et prouver.

Vers le mois de décembre 1813, un M. de Semallé, ancien page de Louis XVIII, avait été envoyé par ce prince à Paris, avec mission de lier des relations avec d'anciens partisans des Bourbons. M. de Semallé s'adressa d'abord aux

sommités du parti; il fut éconduit : force lui fut de descendre l'échelle, et d'arriver aux hommes qui, n'ayant rien à perdre, avaient tout à gagner. Ceux-ci prêtèrent l'oreille, et un comité royaliste bien timide, bien effrayé, s'organisa dans Paris. On convint de se réunir chez l'un des membres du comité, nommé Lemercier, rue de l'Échiquier, n° 36. Ce Lemercier avait été banquier, et, ses affaires ayant mal tourné, il s'était fait homme de lettres. M. de Semallé avait eu le rare bonheur de ne s'adresser à aucun agent, à aucun *ami* de la police. Les réunions du comité furent tenues secrètes; le duc de Rovigo n'en eut aucun pressentiment : il ignorait tout jusqu'au 31 mars; il l'avoue dans ses mémoires.

Parmi les recrues de M. de Semallé se trouvait un homme d'une grande énergie, M. de L......., capitaine, puis chef d'escadron pendant l'émigration; il était devenu colonel dans la Vendée, et fut le dernier des chefs vendéens qui consentit à traiter avec le premier consul; encore ne le fit-

il que prisonnier et dangereusement blessé. Cet homme (je ne puis le nommer, il vit encore) m'a dit souvent qu'il aurait volontiers servi la république, mais qu'il jura une haine à mort à Bonaparte le jour où il lui vit ceindre la couronne impériale; cet homme, envers lequel la restauration fut odieusement ingrate, a été la cheville ouvrière, le seul homme d'action de la conspiration royaliste de 1814. C'est à lui que je dois la révélation de tous les faits que je vais raconter. A l'appui de son récit, il m'a montré les témoignages les plus authentiques, tels que des certificats de maires de Paris, attestant, *pour servir ce que de raison*, que, dans la matinée du 31 mars, M. de L..... est venu, le pistolet au poing, les forcer de recevoir et d'attacher à leur chapeau la cocarde blanche. (Voir Pièces justificatives, n°s 2 et 3.)

Le comité royaliste se réunissait souvent, mais ne faisait pas grande besogne; il lui fallait pour agir une victoire importante des armées coalisées. En attendant, il entassait dans

des cachettes des monceaux de cocardes blanches, il préparait des proclamations; des intelligences avaient été établies avec les quartiers généraux des empereurs de Russie, et d'Autriche, et du roi de Prusse; on cherchait à faire expliquer les princes sur leurs vues ultérieures, mais on n'obtenait d'eux que des réponses évasives : la victoire, en définitive, ne leur paraissait rien moins qu'assurée, et ils auraient préféré, sans aucun doute, un traité avantageux aux chances d'une lutte prolongée avec un adversaire qu'ils savaient si fécond en ressources, si habile à tirer parti des moindres accidens.

Mais le destin avait prononcé; la couronne impériale devait tomber de la tête du grand homme : en vain, dans cette malheureuse campagne, il fit tout ce que le génie peut enfanter de miracles; en vain il usa dans des combats de toutes les minutes toutes les ressources de son activité dévorante, son heure était arrivée, l'ennemi menaçait la capitale laissée sans défense. Une capitulation venait d'être acceptée,

et le lendemain une avant-garde prussienne devait faire son entrée dans Paris.

Le comité royaliste s'était déclaré en permanence : il se préparait à profiter des événemens, et cependant aucune nouvelle favorable ne lui était arrivée des quartiers généraux ennemis. L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, et le roi de Prusse, n'avaient pas encore fait leur fameuse déclaration de ne plus vouloir traiter avec Napoléon ; le nom de Louis XVIII murmuré à leurs oreilles n'avait pas obtenu le moindre accueil ; on n'avait pas encore osé concevoir la pensée d'imposer à l'empereur d'Autriche le sacrifice d'une couronne possédée par sa fille et promise à son petit-fils. Les autorités impériales occupaient encore les places qui leur avaient été confiées par l'empereur, rien n'était fait encore, et l'idée raisonnable, en admettant l'abdication annoncée de Napoléon, était l'avénement au trône du fils de l'empereur, avec la régence confiée à l'impératrice Marie-Louise, sous la protection

de l'empereur d'Autriche. On parlait bien aussi, mais vaguement, de Bernadotte, qui réclamait le prix des éminens services rendus par lui à la coalition. Mais les chances les plus réelles étaient en faveur de Napoléon II. Une seule chose pouvait empêcher qu'il en fût ainsi, c'était une démonstration nationale, la proclamation d'un vœu que les vainqueurs seraient forcés de respecter.

Un conseil dans ce sens avait été donné au comité royaliste, par un Français, général au service de la Russie, le comte Langeron.

Or l'opinion émise par soixante-six personnes, presque toutes complètement ignorées, ne pouvait pas produire l'effet d'une démonstration nationale : il fallait donc tromper les princes étrangers, entraîner une partie de la population en la trompant aussi, compromettre des hommes, et cela en présence des autorités impériales et de la garde nationale de Paris. Mallet n'avait pas rêvé autre chose; et, on va le voir, les moyens mis en

usage furent, à peu de chose près, ceux sur lesquels le conspirateur de 1812 avait compté.

Une réunion du comité royaliste avait été indiquée pour le 30 mars au soir; les choses étaient assez avancées pour que tous les membres pussent, sans danger, être exacts au rendez-vous. On discuta d'abord, et on adopta la rédaction de la proclamation aux habitans de Paris, que j'ai rapportée plus haut. Le manuscrit fut porté immédiatement chez M. Michaud, frère de l'ancien rédacteur en chef de *la Quotidienne*, imprimeur, rue des Bons-Enfans. M. Michaud consentit à prêter ses presses. C'est pour ce service qu'il figure dans la liste des soixante-six, et qu'il a été nommé plus tard imprimeur du roi. Mais l'officier qui commandait le poste de la garde nationale, à la porte de derrière de la banque de France, ayant aperçu, dans la maison où était l'imprimerie de M. Michaud, un mouvement extraordinaire et à une heure inusitée, s'en inquiéta, et annonça l'intention de faire une visite des ate-

liers; aussitôt tout le bruit cessa, et ce ne fut qu'avec beaucoup de précaution qu'on parvint à enlever de l'imprimerie le petit nombre d'exemplaires déjà tirés.

Revenons à la rue de l'Échiquier, n° 36. La question à l'ordre du jour était celle de savoir comment on parviendrait à opérer, ou plutôt à simuler un mouvement royaliste dans Paris. Le comité royaliste ne savait à quoi s'arrêter : il redoutait la police, et surtout la garde nationale. C'est alors que M. de L...., sans vouloir faire connaître son plan, annonça l'intention de tenter seul, le lendemain au matin, ce que les membres du comité ne pourraient peut-être pas essayer tous ensemble sans danger; le seul service qu'il réclamait de ses co-conspirateurs, c'était de se munir de proclamations et de cocardes, et de se trouver sur des points indiqués, attendant, pour agir, qu'il leur donnât en personne le signal. La proposition fut acceptée : on n'avait pas l'embarras du choix.

M. de de L..... avait été quelque peu com-

promis lors de la conspiration de Mallet, en 1812; en butte alors aux poursuites de la police, il avait eu l'occasion de battre deux agens chargés de l'arrêter; traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel, il avait été condamné à un mois d'emprisonnement. Signalé comme un homme remuant, il avait tous les jours à redouter une nouvelle arrestation, et se cachait soigneusement. «Je suis connu à la police, avait-il dit au comité; ce n'est pas de ce côté que j'agirai: je choisirai un point où ma figure soit ignorée.»

M. de L...., passa la nuit du 30 au 31 mars chez un membre du comité, nommé Morin, avec un ancien capitaine de la garde des consuls, et c'est avec ces deux personnes qu'il mûrit son projet.

Le 31 mars, à la pointe du jour, M. de L...., s'étant armé de deux paires de pistolets, se rendit, suivi de M. Morin et de l'officier de la garde des consuls, à l'Hôtel-de-Ville. Il passa sans obstacles devant le poste de la garde na-

tionale, et pénétra, sans répondre à aucune des questions qui lui étaient adressées par les gens de service, jusqu'au cabinet du préfet. M. de Chabrol s'était rendu chez M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, pour assister à une réunion des maires de Paris.

— Où est le préfet? dit en entrant M. de L.... à un jeune secrétaire qu'il vit dans le cabinet.

— Monsieur, il est absent; il est chez M. le ministre de l'intérieur.

— Qui le remplace ici?

— C'est M. le secrétaire-général.

— Allez le chercher, j'ai à lui parler.

Un instant après arrive M. de Walknaer, secrétaire-général, qui ne peut contenir un mouvement de frayeur en se voyant en présence d'un homme à figure rébarbative, et dont l'habit entr'ouvert laissait apercevoir les pommeaux de deux pistolets.

— Vous êtes le secrétaire-général?

— Oui, monsieur.

— Comment se fait-il qu'un préfet s'absente

dans des circonstances aussi critiques? M. de Chabrol n'est plus préfet de la Seine : voici le nouveau préfet.

— Mais, monsieur.....

— Voici le nouveau préfet, reprit M. de L.... en montrant M. Morin : si vous n'êtes pas disposé à lui obéir, à servir sous lui, vous pouvez vous retirer : je vais pourvoir à votre remplacement.

— Mais, monsieur, je ne refuse pas.

— A la bonne heure, monsieur. Les souverains alliés ont reconnu sa majesté Louis XVIII roi de France; ce prince sera proclamé aujourd'hui. Voici la proclamation publiée en son nom, voici des cocardes blanches; faites-les prendre sur-le-champ à tous les employés sous vos ordres, et renvoyez immédiatement ceux qui refuseraient de la porter. Allez, j'ai à conférer avec M. le préfet.

M. de Walknaer s'étant retiré, M. de L..... recommanda à M. Morin le sang-froid et la fermeté, et sortit pour aller étudier au dehors la

situation des choses. Le premier acte de M. Morin fut d'expédier, à l'imprimerie de la préfecture, la proclamation, dont il avait deux ou trois exemplaires, en ordonnant de la réimprimer et de l'afficher dans tous les quartiers de Paris.

M. de L....., en arrivant sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, aperçut, sur le quai, un détachement de troupes étrangères, en tête duquel se trouvait un général : c'était le général baron Plotho, chef d'état-major du roi de Prusse; il était accompagné de M. le comte de Goltz, que M. de L..... avait connu à Munster, aide-de-camp de Blucher, lorsque le général y commandait la ligne de démarcation. M. de L..... s'avance à la rencontre du détachement :

— Où allez-vous, général? que demandez-vous?

— Je cherche le magistrat, le préfet.

— C'est moi, général; que voulez-vous?

— Je viens pour m'entendre avec vous pour le passage des troupes, et les logemens des empereurs de Russie et d'Autriche, du roi de

Prusse, et des princes qui les accompagnent.

— Ayez la bonté de me suivre.

Le baron Plotho met pied à terre, donne la bride de son cheval à un maréchal-des-logis, et, accompagné de deux aides-de-camp, suit M. de L....., qui l'introduit dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. — M. le secrétaire-général! dit-il en entrant. On s'empresse d'aller avertir M. de Walknaer, qui se présente presque aussitôt.

— Voici M. le général qui vient s'entendre avec nous pour le passage des troupes et le logement des souverains. Il faut, sur-le-champ, prendre toutes les mesures convenables. Qui cela regarde-t-il?

— C'est M. Monnet, chef de division.

— Faites-le appeler.

M. Monnet arrive; et M. de L....., après quelques mots échangés avec le général, annonce que l'empereur de Russie désire habiter les Champs-Élysées, l'empereur d'Autriche les boulevards, et le roi de Prusse le faubourg Saint-Germain. M. Monnet explique que la

désignation des logemens concerne les municipalités ; il se disposait à ajouter quelques mots, lorsque M. de L....., qui sentait tout le prix du temps, l'interrompt brusquement :

— Venez avec nous, monsieur.

En descendant, M. de L..... voit, dans la cour, une voiture attelée ; c'était celle de M. de Chabrol, que M. de Walknaer lui envoyait en toute hâte. Sur un signe de M. de L....., le cocher vint se ranger au bas du perron ; un domestique ouvre la portière ; M. de L..... fait monter le général, se place à côté de lui, et indique le devant de la voiture à M. Monnet, en l'invitant à s'y asseoir. Le cocher reçoit l'ordre de conduire rue de l'Échiquier, n° 36 ; il se met en marche, suivi du détachement de troupes étrangères.

Les membres du comité royaliste étaient dans la plus vive anxiété.

— Mes amis, dit M. de L..... en entrant, j'ai réussi : la garde nationale est paralysée, Morin est à l'Hôtel-de-Ville, où je l'ai établi préfet ;

j'ai avec moi, dans une voiture dont je ne connais pas le propriétaire, un général prussien : il me croit une autorité supérieure; j'en aurai tiré tout le parti qui me convient avant qu'il ne soit désabusé.

— Bravo! bravo! bravo!

Un membre du comité offre à M. de L..... de l'accompagner.

— Prenez un panier de cocardes blanches, des proclamations, et venez.

M. de L..... remonte en voiture, et désigne au général le membre du comité comme l'un de ses agens; on se remet en route pour le faubourg Saint-Honoré, où est encore aujourd'hui la mairie du premier arrondissement.

En passant sur le boulevard près la Madeleine, M. de L..... aperçoit un rassemblement; il fait arrêter, et adresse aux curieux qui entourent la voiture une chaleureuse allocution: il leur annonce que les puissances alliées ont reconnu Louis XVIII, et les invite à crier avec lui : *Vive le roi!* Il paraît invoquer le témoi-

gnage du général Plotho, qui, comprenant mal le français, répond par un geste affirmatif. Des cris de *vive le roi!* se font entendre; il distribue quelques proclamations, jette à poignée les cocardes blanches, puis il fait fermer la portière, et la voiture repart.

Arrivé à la mairie, M. de L....., avant de s'occuper de la mission du général, proclame la reconnaissance de Louis XVIII, et oblige les employés à prendre la cocarde blanche. L'Élysée-Bourbon ayant paru le logement le plus convenable pour l'empereur de Russie, M. de L..... prescrit de faire préparer aussitôt les appartemens, et, toujours traînant après lui son général prussien, il se fait conduire à la mairie du dixième arrondissement, faubourg Saint-Germain. Sur la place du Carrousel il renouvelle la scène de boulevard. Mais ici un singulier obstacle se présente: à l'instant où, s'adressant aux curieux attirés par l'étrangeté de son escorte, M. de L..... les provoquait à crier avec lui *vive le roi! vive Louis XVIII!* une femme s'approche très-près de lui, et répond avec énergie : *Non, je ne crie-*

rai pas, moi. M. de L..... resta étourdi. Si c'eût été un homme, m'a-t-il dit, je l'aurais tué. Mais l'effet désiré avait été produit, le cri avait été répété par la grande majorité des assistans, et les cocardes blanches avaient été acceptées.

En montant l'escalier de la mairie du dixième arrondissement, M. de L..... rencontra le gendre du maire, M. Piault, qui sortait en habit de garde national, et qu'il connaissait depuis long-temps.

— Où allez-vous avec cet habit, monsieur? vous voulez donc faire piller Paris? Ignorez-vous que Louis XVIII a été reconnu par les souverains alliés?

— Mais, mon cher M. de L....., je n'en savais rien.

— En ce cas, monsieur, vous êtes le seul dans Paris. Prenez du moins cette cocarde: elle vous garantira de tout danger personnel.

La cocarde fut acceptée; mais M. de L..... vit, par la fenêtre, qu'elle avait été presque aussitôt jetée dans la rue.

M. le maire était dans son cabinet lorsque M. de L....., qui avait laissé le général Plotho dans le salon, y entra.

— Eh! bien, M. le maire, Louis XVIII est reconnu.

— Vraiment! M. de L.....? et d'où le savez-vous?

— Il y a, dans le salon, un général prussien qui va vous l'apprendre. Allons, M. le maire, il faut vous prononcer : vous devez donner l'exemple.

— Mais je ne sais si je puis.

— Prononcez-vous, ou bien je vais être obligé de vous remplacer.

— Je n'ai jamais été opposé aux Bourbons, je suis bien aise qu'ils reviennent. J'étais maréchal-des-logis sous Louis XVI.

— Tant mieux, tant mieux, lui répond M. de L.....; vous aurez de l'avancement. Mais annoncez la reconnaissance des Bourbons à vos employés, faites-leur prendre la cocarde blanche, et publiez la proclamation

dont je vais vous remettre un exemplaire.

— Allons, je veux bien, je veux bien.

— Occupons-nous tout d'abord du logement de sa majesté le roi de Prusse, qui a choisi votre quartier.....

La même scène se reproduisit dans plusieurs mairies de Paris.

Ainsi donc le nom de Louis XVIII avait été prononcé dans Paris, la cocarde blanche avait été portée, une proclamation royaliste avait été affichée, et tout cela était l'œuvre d'un comité de soixante-six personnes, ou plutôt d'un seul homme. N'était-ce pas, mais dans des circonstances plus favorables, l'action de Mallet?

Nous avons laissé à l'Hôtel-de-Ville M. Morin, préfet de la création de M. de L....., et l'ancien capitaine de la garde des consuls. Pendant son excursion avec le général Plotho, M. de L..... n'avait pu leur donner de ses nouvelles; il les avait abandonnés à eux-mêmes, comptant trop sur leur courage et leur fermeté.

Se voyant sans nouvelles, et n'entendant aucune acclamation au dehors, M. Morin ne tarda pas à concevoir des craintes sérieuses : il se voyait, en cas de non-succès, dans la même situation que le général Lahorie au moment où le duc de Rovigo, délivré de sa prison, revint à l'hôtel de la police pour faire arrêter son successeur improvisé. L'inaction, en pareille situation, est ce qu'on peut imaginer de plus funeste; et M. Morin, dans l'ignorance où il était de ce qui se passait au dehors, était condamné à attendre sans agir. D'un moment à l'autre, M. de Chabrol pouvait rentrer, et, par son retour, précipiter le dénoûment de la comédie, dont l'intrigue tardait trop à se débrouiller. M. Morin avait fait demander le secrétaire-général; mais M. de Walknaer, revenu de sa première stupeur, s'était empressé de courir au ministère de l'intérieur pour rendre compte au ministre et à M. de Chabrol de ce qui venait de se passer.

M. Morin, après avoir patienté pendant une

heure et demie, prit enfin un parti; ce fut de s'esquiver sans bruit avec l'ancien officier de la garde des consuls, de sortir de l'Hôtel-de-Ville, et de gagner les quais, pour de là aller aux Tuileries voir s'il se passait quelque chose. Sur la place de Grève ils rencontrèrent un membre du comité royaliste, en quête aussi de nouvelles; il se nommait Berryer, et n'est pas parent du député de ce nom. Il se joignit à eux; et tous trois, la cocarde blanche en tête, se mirent en marche. Déjà ils étaient arrivés sans encombre à la hauteur du Louvre, lorsqu'ils furent aperçus par une patrouille de la garde nationale, commandée par un officier nommé Lelièvre, qui les arrêta, leur arracha les cocardes blanches pour les fouler aux pieds, et se mit en devoir de les conduire au poste. Dans le désordre de l'arrestation, M. Berryer parvint à s'échapper, et se mit à courir tout Paris, cherchant M. de L..... pour lui faire part de la mésaventure de son préfet et de l'acolyte qu'il lui avait donné.

La patrouille qui avait arrêté M. Morin appartenait au poste de la mairie du troisième arrondissement, place des Petits-Pères. C'est là que furent conduits les prisonniers. Avant d'être enfermés au *violon*, M. Morin trouva moyen d'entrer en conversation avec le chef du poste, auquel il annonça, comme une chose bien positive, la reconnaissance de Louis XVIII par les souverains coalisés, et la prochaine entrée à Paris d'un prince de la famille des Bourbons. Le chef du poste craignit d'avoir été trop loin, et, voulant s'assurer un protecteur, il promit à M. Morin de le faire évader aussitôt qu'il pourrait se débarrasser de la surveillance des hommes qu'il commandait. Ayant, en effet, un peu plus tard, déplacé une sentinelle qui le gênait, il fit sortir M. Morin et le second prisonnier par une fenêtre de la prison donnant sur la place.

M. Berryer avait rejoint M. de L..... à la mairie du dixième arrondissement, et lui avait appris, en peu de mots, l'arrestation de M. Mo-

rin. M. de L..... s'adresse aussitôt au général Plotho.

—Général, j'apprends à l'instant que l'agent que j'avais laissé à l'Hôtel-de-Ville pour me remplacer a été arrêté par une bande de factieux. Bonaparte est encore à Fontainebleau, la garde nationale de Paris est nombreuse, et nous aurions tout à craindre si nous ne prenions d'énergiques mesures, dans l'intérêt des Bourbons et du repos public. Veuillez, je vous prie, signer l'ordre de mettre en liberté M. Morin, préfet de la Seine, et de le replacer à la tête de son administration.

Le général Plotho signa sans hésiter. On lui eût fait signer l'ordre de mettre le feu aux quatre coins de Paris sans plus de difficulté.

Ainsi le premier coup était porté. C'était un grand pas de fait. Le succès de cette journée (c'était un succès de n'avoir pas succombé) devait amener au comité royaliste de puissans auxiliaires. Le danger était passé, les armées étrangères entraient dans Paris; on vit donc

accourir de tous côtés les chefs du parti qui avaient dédaigneusement repoussé les ouvertures de M. de Semallé : hommes du lendemain, ils venaient recueillir les fruits de la victoire. Les cris de *vive Louis XVIII!* peu nombreux le 31 mars, se firent entendre plus fréquens le 1[er] avril, au moment où la garde impériale russe défilait sur le boulevard.

Et cependant les princes coalisées ne se prononçaient pas : après avoir déclaré qu'ils ne traiteraient plus avec Napoléon, ils attendaient; l'empereur de Russie avait annoncé l'intention de respecter la constitution que se donnerait la France.

Après le premier succès du comité royaliste de la rue de l'Échiquier, n° 36, un second comité s'était formé chez M[me] de Morfontaine, fille de Lepelletier Saint-Fargeau; c'était un comité royaliste aristocratique. Tout était à peu près terminé, lorsqu'on s'y mit à discuter qui l'on devait appeler au trône. M. le comte Ferrand parla en faveur des Bourbons, et proposa

de s'adresser au sénat; de toutes parts on s'écria : *Non, non, pas de sénat!* et il fut convenu qu'une députation serait envoyée à l'empereur de Russie. Cette députation, composée de MM. le comte Ferrand, le duc de Larochefoucauld-Doudauville, Châteaubriand, de Laferté-Méun et Semallé, ne fut pas admise auprès de l'empereur Alexandre. M. de Nesselrode vint la recevoir, et témoigna des bonnes intentions de l'empereur.

Déjà l'on comprenait la puissance de la presse. Cinq journaux seulement existaient à Paris : il n'en fallait pas davantage pour donner à l'opinion publique une direction capable de renverser tous les plans des comités royalistes. Mais M. de L..... veillait. Présenté par son nouvel ami le général Plotho, il avait été parfaitement accueilli du général Sacken, gouverneur de Paris. (Il a, de ce général, un magnifique certificat de royalisme.)(Voir Pièces justificatives, n° 4.) Le général Plotho fit entendre que M. de L..... était un homme sûr,

d'une grande énergie, et qui pouvait être de la plus grande utilité. Dans un conseil auquel assistait le prince Wolkonski, on décida que M. de L..... serait adjoint au gouverneur de Paris. Aussitôt entré en fonctions, il obtint un ordre qui nommait M. Morin censeur général de tous les journaux, avec défense expresse à tous les directeurs de feuilles publiques de rien imprimer sans une autorisation écrite du directeur suprême de la presse. (Voir Pièces n° 5.)

Tous les censeurs impériaux, excepté celui du *Moniteur*, s'étaient esquivés : M. Morin nomma à leur place MM. Demersan, pour le *Journal des Débats;* Salgues, pour le *Journal de Paris*, et Michaud, pour la *Gazette de France.*

Tout étant ainsi préparé, il est facile de s'expliquer la facilité avec laquelle la restauration s'est opérée. Une partie de la population, trompée, s'est précipitée au-devant d'un pouvoir nouveau, qu'on lui disait reconnu et proclamé, et dans lequel chacun voyait déjà le

dispensateur des grâces. Les autorités ont suivi l'impulsion donnée par cette partie de la population; et les souverains coalisés, trompés à leur tour, ont dû céder à ce qui leur paraissait être le vœu unanime de la France.

Les départemens s'étaient prononcés avant Paris; ceux du midi surtout, où le duc d'Angoulême s'était montré à la suite de l'armée du duc de Wellington. Le département de la Gironde, aussitôt que le télégraphe lui eut transmis la nouvelle de l'entrée des armées étrangères à Paris, expédia une députation au prince de Talleyrand, président du gouvernement provisoire. Cette députation était chargée de demander le rappel des Bourbons; mais, dans ces départemens, l'unanimité se montrait sous la même forme qu'à Paris. Là, comme à Paris, c'était une imperceptible minorité, mais une minorité triomphante à l'ombre des baïonnettes étrangères, faisant la loi à une majorité immense, mais à une majorité frappée de terreur.

A mesure que les armées étrangères occupaient les villes de France, quelques royalistes se prononçaient en faveur des Bourbons : à Troyes, on en a compté deux qui eurent le courage, en présence des Russes, de reprendre la croix de Saint-Louis; mais ils la portèrent suspendue à une chaîne d'or, le ruban rouge, suivant eux, ayant été *déshonoré* par la légion-d'honneur. Les Russes battirent en retraite, à la suite de la bataille de Montereau : l'un des deux chevaliers de Saint-Louis partit avec le quartier-général de l'empereur Alexandre; l'autre ne put se décider à abandonner sa femme, qui le suppliait à genoux de ne pas la quitter. Jugé par une commission militaire, il fut condamné à mort et fusillé. Depuis sa mort, sa veuve *inconsolable* s'est remariée deux fois.

On croit sans doute que la restauration s'est montrée généreusement reconnaissante envers les hommes qui s'étaient ainsi exposés pour elle. Henri IV, ce prince qu'on a appelé le meilleur des rois, parce qu'il voulut bien n'être

qu'égoïste, disait : *Je n'ai pas besoin de gagner mes amis;* c'était aussi la maxime de ses petits-fils. M. Morin, conspirateur, préfet de la Seine pendant quelques heures, censeur général des journaux, puis chef de la première division au ministère de la police, etc., etc., est mort presque de faim. M. de L....., chargé des plus importantes missions au commencement de la restauration, commissaire royal pour faire reconnaître les Bourbons, envoyé à Orléans pour s'emparer du trésor impérial et des diamans de la couronne, chargé en 1815 de soulever plusieurs départemens, n'a jamais pu se faire rembourser ses frais de voyage ni obtenir la retraite de son grade.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — *Listes des membres du comité royaliste de la rue de l'Échiquier, n° 36.*

MM. Delagrange.
Holbu.
De Balzac.
Davaray.
Berrier père et fils.
Poisson.
Bleuet.
De Chabrillan.
Fouquet Duforet.
De Carbonnière.
Girodet.
Berton.
Michaud frères.
Clauson.
De Dourlens.
De Mersan.
Gardanne.
De Villeneuve.
Morin père et fils.
De Gourbillon.
Lemercier.
De Montbadon.
D'Agnan.
Dubouchage.
Dupont-Lamotte.
De Giac.
D'Hautefort.
Duménil-Simon.
Tessier de Marguerite.
De Pont-Gibault
Chéron.
Brogard.
Hinaux.
Laporte.
Masson.
De Glassé.

PAILLET.	PAGENES.
BORDI.	BÉCARD.
DELAHAYE.	De BAUREPAIRE.
MOUCHY.	SAIN.
GILLET.	RAILLAUME.
LÉON.	DENIS.
BOUCHER.	LAMOTTE.
HAUDOUART.	DEMOUCHERVILLE.
MAUDUIT.	VARIN.
LEBLANC.	De LYS.
DUCHEYLA.	MARQUOIS.
PARISET.	QUÉNET.
DUBUF père et fils.	SIBUET.
GUÉRIN.	GALLE.

Le duc de FITZ-JAMES.

Le marquis de MONTMORENCY (1).

N° 2. — *Premier arrondissement municipal de Paris.*

Je, soussigné, chef des bureaux de la mairie du premier arrondissement de Paris, déclare que, placé auprès de MM. les maire et adjoints, en permanence à la mairie à l'époque des 30 et 31 mars 1814, je

(1) La liste primitive ne contenait que quarante-quatre noms; vingt-deux personnes se sont fait inscrire postérieurement : je crois leur rendre service en ne les désignant pas.

fus présent et personnellement interpellé en ma susdite qualité à la comparution extraordinaire qui eut lieu ledit jour à huit heures du matin, au moment où MM. les maire et adjoints venaient de s'éloigner pour quelques instans.

Suit l'historique précis de la comparution.

M. de L....., que j'avais l'honneur de connaître, s'est présenté accompagné d'un officier prussien, que j'ai su depuis être le baron Plotho, commandant le quartier-général du roi de Prusse, et de M. Monnet, chef de bureau à la préfecture de la Seine, que je connaissais bien; lesdits comparans requérant l'office de la mairie pour préparer le logement des souverains, et disposer le passage des troupes dans l'arrondissement.

2° M. de L..... a déclaré, parlant à moi, à défaut de MM. les maire et adjoints, absens en ce moment, que les souverains alliés avaient reconnu sa majesté Louis XVIII comme roi de France, en affirmation de quoi la première cocarde blanche m'a été présentée avec invitation de la faire prendre aux administrés.

Le sieur de L..... ajoutait de la manière la plus pressante qu'il fallait se hâter de se réunir sous l'étendard des lis, au cri de *vivent les Bourbons!* que c'était le seul moyen d'assurer la tranquillité dans Paris, et de préserver la France de la guerre civile.

La présente déclaration, pour servir et valoir ce que de raison, délivrée par moi, soussigné, selon l'exacte vérité, sur la demande qui m'a été faite de mon témoignage par M. de L..... *Signé* VASSEUR.

Nous, maire du premier arrondissement de Paris, certifions que le rapport, conforme à la déclaration ci-dessus, nous a été fait par ledit chef de bureau, dont nous certifions la signature ci-dessus apposée.
Signé LECORDIER.

Ici le timbre de la mairie du premier arrondissement de Paris.

N° 3. — *Ville de Paris, dixième arrondissement, faubourg Saint-Germain.*

Je, soussigné, maire du dixième arrondissement de Paris, certifie que le 31 mars 1814, à huit heures du matin, s'est présenté à ladite mairie M. le colonel de L..... avec le baron de Plotho, commandant le quartier-général du roi de Prusse, chargé par les souverains alliés de recevoir leurs logemens et ceux des princes à leur suite, et de préparer l'entrée de leurs troupes dans Paris; que là M. L..... m'a présenté la première cocarde blanche que j'aie vue, et qu'il m'a dit de la faire prendre à mes administrés en se ran-

geant sous la bannière des lis; que c'était le seul moyen d'assurer la tranquillité dans Paris, et de préserver la France de la guerre civile.

Signé PIAULT.

Ici le timbre de la mairie du dixième arrondissement de Paris.

N° 4. — *Certificat du baron Plotho, commandant le quartier-général de sa majesté le roi de Prusse.*

Je, soussigné, atteste que, m'étant rendu le 31 mars 1814, à sept heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour préparer l'entrée des hautes puissances alliées, j'y ai trouvé M. le colonel de L....., que j'ai vu décoré de la cocarde blanche; qu'il s'est empressé de me fournir tous les renseignemens dont j'avais besoin, qu'il m'a accompagné auprès des différens fonctionnaires, et a requis un des chefs de me suivre pour prendre mes ordres, que je me suis rendu auprès des maires des premier et dixième arrondissemens de Paris, pour y ordonner les logemens des souverains et des princes à leur suite; que dans toutes ces démarches M. le colonel L..... distribuait des cocardes blanches, et n'a cessé d'inviter, pour le

salut de la France, tous les fonctionnaires à arborer cette couleur des Bourbons; que, dans toutes les places publiques et tous les rassemblemens il exhortait partout le peuple à suivre son exemple et à crier *vive le roi, vivent les puissances alliées!*

J'affirme que c'est au zèle et au dévouement de M. le colonel L...... qu'est dû le mouvement royaliste qui s'est ensuite propagé avec rapidité dans toute la ville; qu'il allait accompagné de M. de Mersan, secrétaire actuel des commandemens de son altesse royale madame la duchesse douairière d'Orléans.

En foi de quoi j'ai signé le présent certificat, revêtu du sceau de mes armes.

Signé le baron PLOTHO,

Commandant le quartier-général du roi de Prusse.

Pour copie conforme à l'original, qui a été représenté au soussigné, et pour légalisation de la signature du général baron Plotho,

Le lieutenant-général, envoyé extraordinaire, et ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi de Prusse près la cour de France.

Signé le comte de GOLTZ.

Avec le timbre de l'ambassade prussienne.

N° 5. — *Ordre de son excellence le baron Sacken, général en chef, gouverneur militaire de la place de Paris.*

Tous les journaux qui s'impriment à Paris sont dès ce moment mis sous la police de M. Morin, qui ne fera rien imprimer et qui ne laissera rien imprimer sans que lesdits journaux et autres papiers publics ne me soient représentés et soumis à mon approbation.

Tous les agens et toutes les autorités obtempéreront aux ordres de M. Morin pour cet objet de police et d'imprimerie.

Paris, le 31 mars 1814.

Signé SACKEN.

M. Morin exigeait que les journaux parlassent en faveur de la cocarde blanche; il fut bientôt en dissidence avec M. d'André, commissaire près le département de la police générale, qui ne voulait pas qu'il fût question de cocarde avant que Louis XVIII eût fait connaître celle qu'il choisirait. On croyait beaucoup à Paris que Louis XVIII conserverait la cocarde tricolore, et le général Sacken, consulté, affirmait que ce prince l'avait déjà prise.

N° 6. — *Gouvernement de la place de Paris.*

Voulant reconnaître le zèle et le dévouement que M. P. H. J. de B. de L....., ancien colonel attaché près notre personne, en qualité de commissaire pour la cause royale, a mis dans toutes les missions qui lui ont été confiées depuis l'entrée des troupes alliées dans Paris, c'est avec un vrai plaisir que je lui rends cette justice et que je lui délivre ce témoignage de ma satisfaction particulière.

Donné à Paris le 10 avril 1814.

Le général en chef gouverneur de Paris,
Signé SACKEN.

II.

LES ÉMIGRÉS.—LE GÉNÉRAL DANICAN.

On vient de voir le parti royaliste en 1814, quelques hommes d'action pris dans les rangs secondaires, les sommités attendant l'événement pour se prononcer : il sera, je le pense, non moins curieux d'examiner ce parti pendant l'émigration. Je possède sur ce sujet un document curieux, c'est une note du général Danican, le général des sections au 13 vendémiaire, écrite au mois de juillet 1808. Cette note fut saisie par la police impériale. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de découvrir à qui elle était adressée; mais elle paraît avoir été destinée à un chef du parti royaliste resté en France.

Un mot d'abord sur le général Danican.

Danican n'était pas un de ces officiers royalistes laissés dans l'armée au moment de l'émigration pour servir au besoin la cause, il devait sa fortune militaire à la révolution. Simple soldat en 1763, au régiment de Barrois, infanterie, il obtint, dans les premiers temps de la république, un avancement rapide; en 1792 il était colonel de hussards, et en 1793 il servait contre les Vendéens en qualité de général de brigade; forcé de se réfugier dans Angers, il défendit cette place avec une certaine énergie, ce qui ne l'empêcha pas d'être accusé d'avoir voulu livrer la ville aux Vendéens. Dubois de Crancé prit dans cette circonstance la défense de Danican, qui en fut quitte pour la perte de son commandement.

Remis en activité, toujours par la protection de Dubois de Crancé, il fut nommé en 1795 au commandement de Rouen. Lors du 13 vendémiaire, il se trouvait à Paris en congé. Ayant quelques sujets de plainte contre le

gouvernement, il accepta la proposition qui lui fut faite de se mettre à la tête des sections qui voulaient renverser la Convention.

Battu par le général Bonaparte, Danican fut assez heureux pour pouvoir s'échapper; une commission militaire, qui tenait ses séances au Théâtre-Français, sous la présidence, je crois, du général Loyson, le condamna à mort par contumace.

Danican se retira d'abord à Hambourg, puis il vint à Blenkemburg, où était Louis XVIII, et reçut de ce prince une mission qu'il vint remplir en France en 1797; il s'agissait de travailler à la ruine du directoire.

En 1799, Danican faisait partie d'un rassemblement d'émigrés en Suisse; il fut accusé d'avoir pris part au massacre des plénipotentiaires français à Rastadt. Après un séjour de quelques mois en Piémont, il reparut encore en France, pour se concerter avec le général Willot, et tenter un soulèvement dans le midi.

Il passa enfin en Angleterre, où ses efforts contre la république française furent récompensés par une pension de 300 livres sterlings, dont il a joui jusqu'à sa mort.

Danican vint à Paris lors de la seconde invasion; il ne put rien obtenir des Bourbons, pas même la reconnaissance de son grade: indigné de l'ingratitude qu'on lui témoignait, il retourna se fixer en Angleterre.

NOTE DU GÉNÉRAL DANICAN,

ÉMIGRÉ A LONDRES. — JUILLET 1808.

Les princes de la maison de Bourbon actuellement en Angleterre sont:

Louis XVIII, résidant à Gosfield-Sussex, dans un château appartenant au duc de Buckingham: il a pour ses alentours le comte d'Avaray, son ministre confidentiel et son meilleur ami; le duc de Grammont, capitaine desgardes; le comte de Lachâtre, son ministre

auprès du cabinet de Saint-James, dont nous aurons à parler dans la suite de ces notes. La majeure partie de la suite du roi est restée à Mittau. Le roi est extrêmement instruit, travailleur infatigable et très-appliqué : il possède au suprême degré le don de la parole; on doit croire qu'en cas de restauration il irait au-devant de tout ce qui aurait pour but le bonheur public.

S. A. R. monseigneur le comte d'Artois demeure South-Adley street, n° 72 : ses capitaines-des-gardes sont M. de Puységur et le comte François d'Escars; M. Du Theil est particulièrement chargé de ses affaires, et le prince a en lui une confiance entière, ce qui lui a fait, comme de raison, beaucoup d'ennemis : un thermomètre excellent pour les royalistes de l'intérieur, c'est de juger les personnes qui entourent les princes par la haine que leur porte le gouvernement français; sous ce rapport, M. Du Theil doit être jugé favorablement. On peut mettre au nombre des amis

intimes du prince le duc de Sérans, le baron de Roll, l'abbé de La Till son aumônier, l'abbé de Bouvens, etc.

S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, parti au mois de mai 1808, pour aller chercher son épouse à Mittau, s'est bien montré à l'armée de Condé en 1793, est d'un caractère extrêmement doux, très-prévenant envers ses inférieurs, et fort attaché à sa religion, ce qui, au temps où nous vivons, passe pour un ridicule : au reste, son union avec la fille infortunée de Louis XVI et de Marie-Antoinette suffit pour le rendre cher aux véritables Français; il a pour alentours le comte de Damas et le marquis de Vassé.

S. A. R. monseigneur le duc de Berry demeure à Londres, n° 41, George street Portmansquare : il a montré constamment de l'ardeur et du courage, et a cherché toutes les occasions de faire la guerre; il est par caractère étranger à toute espèce d'intrigue et de cabale : le fond de son caractère est une grande fran-

chise, mêlée quelquefois de brusquerie, ce qui généralement annonce un bon cœur. Ses amis sont le duc d'Harcourt, le comte Auguste de la Féronnaye et M. de Nantouillet. Le duc de Berry est absolument dans les principes et les sentimens de son père, c'est-à-dire fidèle serviteur de son légitime souverain.

S. A. S. M. le duc d'Orléans.
S. A. S. M. le comte de Beaujolais. } Ces deux princes demeurent à Hampton-court.

Les princes de cette branche ont toujours vécu très-retirés; ils se sont en tout conformés aux mœurs et aux usages anglais, ce qui les a fait aimer et rechercher par les princes de la famille régnante. On accorde au duc d'Orléans des talens, des connaissances : je m'abstiendrai de les lui contester, mais j'attendrai qu'il les développe. Quelques factieux, tels que d'Antraigue et Puisaye, ont voulu se servir de lui: ils ont pour cela mis le comte de Starhemberg en avant; mais ce qui prouve que le duc d'Orléans s'est conduit comme il le devait, c'est

que ces messieurs se sont depuis plaints de lui.

S. A. S. M. le duc de Montpensier est mort l'an passé (1807) à Salt-Hill; son frère le comte de Beaujolais est d'une très-mauvaise santé, et vient de partir pour Malte; le duc d'Orléans l'accompagne, et c'est pour cela qu'on attribue à ce voyage un but et des intérêts diplomatiques.

S. A. S. M. le prince de Condé demeure à six milles de Londres, à Wanstrad Essex: il jouit de l'estime de tout le monde; depuis son séjour en Angleterre, la bonne opinion qu'on avait de lui s'est encore augmentée. Il se conduit, à l'égard du roi, de la manière la plus noble, et s'efforce de lui faire oublier à Wanstrad, comment il fut accueilli sur les côtes d'Angleterre. On a des preuves matérielles que c'est aux intrigues de d'Antraigue et de Puisaye que Louis XVIII est redevable des tracasseries qui lui ont été faites, au sujet de son séjour en Angleterre.

S. A. S. M. le duc de Bourbon demeure à Londres, Orhard street, Portman square,

n° 27. Prince extrêmement doux, connu pour très-brave à la guerre, timide par modestie, mais possédant un jugement solide et un caractère très-formé. La perte de son fils unique l'a changé d'une manière frappante : le duc de Bourbon ne se mêle d'aucune intrigue, vit très-retiré, voit très-souvent son père, et le seul plaisir qu'il se permet est celui de la chasse, pour lequel il a une prédilection toute particulière.

Dire qu'en général les princes français vivent entre eux en bonne intelligence, c'est rendre hommage à la vérité.

Monsieur, auquel des intrigans voudraient former un parti et des projets à part, est le premier et peut-être le plus fidèle sujet du roi; il l'a prouvé dans toutes les occasions : étant en Angleterre depuis long-temps, il est tout naturel que lui et les personnes de sa confiance intime soient plus répandus et plus accrédités que d'autres auprès des ministres anglais : c'est ce qui a provoqué, de la part des faiseurs libellistes et intrigans émigrés,

toutes les assertions calomnieuses à l'aide desquelles on veut persuader aux Français de tous les partis que S. A. R. Monsieur est en révolte ouverte contre son auguste frère.

Les notices du sieur Méhée de la Touche, les mémoires de Vauban, ceux du comte de Puisaye sont évidemment rédigés avec l'intention de déconsidérer et de perdre dans l'esprit de la nation française les princes de la maison de Bourbon, et particulièrement Monsieur. Il n'est malheureusement que trop vrai que tout individu, qui a le talent d'aborder les ministres anglais, commence par vouloir tout faire, tout diriger par lui-même; et c'est pourquoi un intrigant quelconque s'accoutume à ne voir dans ses princes légitimes que des rivaux. Je pourrais citer dix exemples de cette vérité; je me bornerai à un seul, parce qu'il est le plus frappant et le plus récent. Le comte de Puisaye, dont on pourrait réfuter les volumineux mémoires en trois lignes en disant : Est-il vrai ou non que vous

vous êtes réembarqué sur la frégate la Pomone au moment où vos compagnons d'armes étaient bloqués? le comte de Puisaye, dis-je, en publiant des vérités historiques, a fait entrer dans ses mémoires des mensonges intentionnels, dont le but unique a été de se ressaisir de la confiance des ministres anglais, et de faire écarter les princes français et leurs serviteurs de toutes espèces d'affaires : le hasard l'a servi encore mieux que toutes ses combinaisons; car le comte d'Antraigue, venant de la Saxe et de la Prusse, lié d'abord avec Dumourier, parce qu'il vit que ce dernier jouissait de quelque crédit, se rabattit bientôt sur Puisaye. *Essaïe* (nom de guerre de d'Antraigue), *dites du bien de moi aux affaires étrangères, j'en dirai de vous à la guerre*, disait Dumourier à d'Antraigue (1) en 1806.

C'est par de tels moyens que les intrigans

(1) Il n'y a pas plus de deux ans que M. d'Antraigue est mort assassiné à Londres par son domestique. Le gouvernement anglais a fait saisir ses papiers.

se cramponnent au ministère. Quoi qu'il en soit, d'Antraigue et Dumourier se brouillèrent, et c'est vers le commencement de 1807 que Puisaye et d'Antraigue se lièrent étroitement, et d'une manière qui fera époque dans l'histoire de nos malheurs ! Ces deux hommes, qui s'étaient connus aux états généraux, se devinèrent et s'entendirent parfaitement. Puisaye, dans ses ouvrages, semait la division parmi les royalistes, et d'Antraigue, ennemi personnel de Louis XVIII, envoyait en Russie des mémoires dans lesquels il démontrait que le comte de Puisaye était le seul homme propre à être chef de parti. Il pressait l'empereur, alors l'espoir de la coalition, d'insister sur ce que Puisaye fût seul chargé de tout ce qui avait rapport à l'intérieur de la France, comme chouans, Vendée, mouvemens dans l'intérieur, etc., etc. Je tiens ce fait de l'homme qui servait de copiste à d'Antraigue. Une des clauses que ces messieurs inséraient dans leurs mémoires, c'est que, tout

en se chargeant des affaires des royalistes, ils mettaient pour condition *sine qua non* que les princes français seraient exclus de toute espèce de participation! Certes, je ne croirais pas moi-même tout ce que j'écris, si je ne le tenais de la bouche même de d'Antraigue et de Puisaye! J'ai rompu avec ces messieurs, parce que je n'ai voulu partager ni leurs opinions ni leur monopolisme, et surtout parce que je n'ai pas voulu contribuer à perdre Fauche, mon ami intime, que d'Antraigue a fait proscrire après s'en être servi pour parvenir jusqu'aux ministres anglais.

J'ai vu dans la révolution des choses atroces, et dont le souvenir a percé mon cœur d'un trait empoisonné! mais rien ne m'a plus indigné, n'a porté plus de découragement dans mon âme, que la bassesse et la multiplicité des intrigues de certains soi-disant royalistes! Les jacobins sont couverts de sang et de rapines; les autres le sont de boue et de pus, et n'ont en vue que les coffres de la trésorerie.

Cette vérité, toute triviale qu'elle paraît, est la source vraie et unique des éternelles divisions, querelles, libelles, calomnies, qui ont lieu et circulent parmi les émigrés : l'ex-ministre Bertrand de Molleville, peint d'après nature par *Méhée*, qu'il a présenté au gouvernement anglais, était bien digne de figurer sur le même théâtre que d'Antraigue et Puisaye : c'est pourquoi il s'est uni étroitement à *ces deux grands hommes*. Ces messieurs ont réellement un parti, et voici de quoi il se compose : de certains Français auxquels ils font obtenir des traitemens, gratifications, augmentations. La généralité des chefs vendéens et chouans méprisent Puisaye, mais se servent de son crédit pour obtenir ce qu'ils demandent au gouvernement. Ces prétendus généraux chouans et vendéens sont tellement obscurs et sans moyens, que ce serait perdre du temps que de les mentionner. On peut s'en former une opinion juste par les éloges que Puisaye leur distribue gratuitement et abondamment dans

ses rapsodies. Certes, on est loin de croire en France qu'en 1808 on persuade encore aux Anglais qu'il existe des armées en Bretagne et dans la Vendée! rien cependant n'est plus vrai; et j'ai entendu plus de dix fois des généraux vendéens ou chouans se disputer sur leur grade et la hiérarchie de leurs pouvoirs! Il est de fait que la Vendée n'existe plus depuis 1793, que sa destruction fut commencée à la mort de Charette et de Stofflet, et que, quant aux chouans, on a dû savoir à quoi s'en tenir après l'affaire de Quiberon, où la présence d'une flotte, d'une armée, de munitions immenses n'ont produit que le massacre des royalistes! Lorsque depuis cette désastreuse époque j'ai entendu mentionner les nombreuses armées de chouans, leur cavalerie, etc., etc., j'ai été embarrassé de ce que je devais admirer le plus ou de l'effronterie française ou de la crédulité anglaise.

Il serait trop long de donner des notes sur les différens personnages qui rêvent aux

moyens d'attraper de l'argent aux Anglais et qui font des plans en conséquence; cependant je dirai un mot sur Dumourier : son caractère n'est pas changé, et ses soixante-dix ans ne l'ont pas guéri de sa turbulence, j'oserais dire : ne lui ont pas inspiré un remords. De tout temps il a eu de la prédilection pour les aventuriers et les gens de mauvaise foi; il s'est servi de son crédit pour faire mettre en liberté deux Français faits prisonniers à Saint-Domingue, l'un, mauvais déserteur autrichien, jacobin stupide, nommé le général Merk; l'autre est le général Morgan. Ce dernier, fripon rusé, ayant été aide-de-camp de Dumourier en 1793, lui écrivit, lui fit un étalage des moyens qu'il avait de servir la cause des Bourbons, et d'être utile au gouvernement britannique: Dumourier, avide de diriger quelque chose, obtint la liberté de Morgan, convint de ses faits avec lui, lui donna un chiffre, fit des plans et des mémoires; Morgan reçut 6,000 louis, passa en France, et, en arrivant, s'em-

pressa de rendre compte à Talleyrand, qui le complimenta, et lui laissa l'argent volé aux Anglais. Ce trait, qui est vrai, doit faire apprécier Dumourier à sa juste valeur : il n'a montré de talent que pour faire le mal : grand homme *pour* la révolution, *contre* c'est un pygmée au moral comme au physique. Il existe une autre espèce de traîtres dont les opérations coïncident parfaitement avec celles des agens directs de Bonaparte ; ce sont des hommes qui, à force de mensonges et d'intrigues, ont obtenu plus ou moins la confiance des ministres ; ces messieurs offrent des renseignemens, informations, correspondances à tant par mois : sur ce fait, l'audace de la friponnerie a été portée au plus haut degré. Il existe à Londres un prêtre nommé l'abbé Lemoine ou Ratel, qui s'est fait payer sa correspondance jusqu'à 1,500 louis par mois ! Bien certainement cette correspondance n'était autre chose que des balivernes ou le fruit de l'imagination de quelques pauvres diables à qui on donnait trois ou

quatre louis par mois. Au surplus, Fauche a été chargé l'an passé d'examiner les comptes du fripon d'abbé, et lui a fait restituer une somme de mille livres sterlings : c'est une des raisons pour lesquelles tous les fripons se sont ligués contre Fauche, et sont enfin parvenus à le faire disgracier.

Il est démontré que les sommes allouées par l'Angleterre, tant par les légations sur le continent que par le gouvernement à Londres, ont été plus funestes qu'utiles au parti du roi, par la raison toute simple que les royalistes livrés à leur désespoir eussent été dangereux; mais, en maniant de l'argent, la plupart d'entre eux sont devenus fripons. Les papiers publics français sont remplis de détails à ce sujet; et, si je voulais faire une liste de ces messieurs, cela m'entraînerait trop loin. Il est encore très-vrai que presque tous les émigrés, qui ont refusé de profiter de l'amnistie accordée par Bonaparte, ne l'ont fait que parce qu'ils recevaient des pensions et

traitemens fort au-dessus de ce qu'ils pouvaient espérer dans leur patrie. Les prélats, magistrats, et militaires réfugiés à Londres depuis 1792 reçoivent de 30 à 40 louis par mois, sans être astreints à aucun service, à aucune espèce d'obligation, mais uniquement à titre de secours et comme membres de l'ancienne monarchie. Les Français de toutes classes reçoivent au moins 25 louis par an; s'ils ont des enfans, ils reçoivent davantage. Il y a dans la répartition de ces secours un nombre infini d'abus et d'intrigues, mais cela est inséparable de tout ce qui se passe entre les Français.

Le ministère britannique, tout en accordant des secours abondans, méprise ceux auxquels il les prodigue, parce qu'il a connaissance d'une infinité de vols et d'escroqueries pratiqués par des gens qu'il honorait de la plus grande confiance. Par exemple, tous ceux qui ont eu des régimens à la solde anglaise ont fait d'immenses fortunes, et se sont fort peu souciés des services que pourraient rendre les

corps qu'ils formaient, ils volaient sur les hommes, chevaux, armes, etc. Ces vérités et mille autres semblables ont amené le parti royaliste où il est. Si jamais le roi légitime est rétabli, il le devra plus à ses amis de l'intérieur qu'aux efforts et aux talens des royalistes émigrés. Il y a parmi eux quelques hommes d'honneur et même des gens vertueux; mais il n'en est pas de capables et surtout assez raisonnables pour envisager les choses sous le point de vue du bien public et faire le sacrifice de leur *moi*.

Qu'attendre des généraux de l'ancien régime dont le plus jeune a fait la guerre de sept ans? Qu'attendre des magistrats, qui, pour la plupart, sont en enfance, et dont le chef (M. de Barentin) est un homme sans moyens et sans caractère? Quelques-uns d'entr'eux, qui passaient avant la révolution pour des hommes de bon sens, ont publié sur la révolution des extravagances dignes des Petites-Maisons; on peut citer M. d'Outremont, etc., etc.

Depuis douze ans que je suis hors de France, je n'ai pas lu un ouvrage d'émigrés qui ne fût de passion ou de déclamation! Il faut pourtant excepter celui de M. de Sénac de Meilhan, qui est un modèle d'esprit et de tolérance. Où sont les Barruel, les Lally, les Montlosier, etc., etc., etc., infatigables scribes contre la révolution? en France où ils encensent l'idole. Pelletier, ce prétendu champion de la bonne cause, ce folliculaire tant célèbre par son procès de 1803, eh bien! Pelletier est aujourd'hui *ministre plénipotentiaire* de l'empereur noir Christophe! Il est en cette qualité accrédité auprès du gouvernement anglais! Ce n'est sûrement pas par amour pour les nègres que Pelletier s'est fait leur ministre, mais par attachement pour le sucre, le café, le coton, etc., que Chistophe lui fait passer pour ses honoraires.

La nation anglaise voit avec indignation une poignée de Français à Londres se jetant réciproquement de la boue au visage, remplissant

les papiers publics de leurs disputes, se dénonçant comme des voleurs, et d'autres se proclamant grands hommes et chefs de parti avec une complaisance effrontée. Ce qui a mis le comble au scandale, c'est l'histoire de l'escroc marquis de Chambonas, qui donnait aux émigrés 154 pour 100, et qui, au moyen de cette générosité, leur soutira tout ce qu'ils avaient d'argent. Ce fut alors que des vieillards, ex-ministres, généraux, gentilshommes, furent atteints et convaincus devant les tribunaux d'avoir prêté à une énorme usure les sommes qu'ils tenaient de la charité du gouvernement anglais. Le général Villot, condamné à une amende de 25,000 livres sterling, fut obligé de se réfugier à New-Yorck : ce misérable avait reçu du gouvernement anglais, en 1800, un million tournois, à l'effet de soulever les provinces du midi et de soudoyer le parti qu'il se vantait d'avoir.

Il ne fit autre chose que voler en Italie et prêter à usure à Londres. Un des moindres

inconvéniens qui résultent de tous ces brigandages, c'est qu'aujourd'hui le gouvernement anglais confond l'homme enthousiaste et de bonne foi avec le fripon qui veut l'abuser. Les circonstances sont telles, que le gouvernement anglais et les royalistes de l'intérieur seront sous peu de temps victimes de cette erreur.

L'Angleterre est le pays où un charlatan, de quelque profession qu'il soit, a le plus de chances heureuses à attendre; et, quand le gouvernement anglais a été trompé, ou s'est trompé, il persiste par orgueil à être trompé ou à se laisser tromper volontairement.

Tout ce que je viens d'écrire n'est pas consolant pour les véritables royalistes de l'intérieur, qui ont fondé leurs espérances sur ce qui reste d'émigrés hors de France; cependant il vaut beaucoup mieux qu'ils connaissent au vrai l'état des choses, afin que dans leurs combinaisons ils ne s'exagèrent pas leurs ressources et puissent prendre les hommes tels qu'ils sont. Je serais porté à croire que, si un

ger de nouveau, et n'ayant besoin pour cela que d'armes, d'argent et de munitions. Un chevalier de Céris, dit Coriol, doit être en ce moment à Paris ou dans la Vendée; c'est un agent de Puisaye, et le plus habile fripon qui existe : il s'est fait 60,000 livres de rentes au moyen des sommes qu'il a obtenues pour fomenter des insurrections vendéennes. Il y a six ou sept ans qu'à Bordeaux il achetait des armes et autres articles; mais, au lieu de les envoyer à la Vendée, il les faisait passer à la Louisiane de concert avec des maisons de commerce.

Je pourrais écrire des volumes sur toutes ces friponneries; mais à quoi bon?

Je terminerai en disant que, pour faire quelque chose d'utile au souverain légitime des Français, il faut agir de manière à paralyser toutes les intrigues excentriques, discréditer et même couvrir de boue tous ces promoteurs d'insurrections dans des pays où il n'y a plus que des cendres à remuer.

Chauffer l'opinion publique à Paris, éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, frapper un coup lorsqu'il y aura neuf contre un en faveur du succès, s'attacher moins aux grands talens qu'à la probité éprouvée. Ce sont les gens à double face qui ont toujours tout perdu.

Le gouvernement anglais ayant fait beaucoup de difficultés pour laisser débarquer Louis XVIII lorsqu'il venait de Suède, ne lui ayant pas permis de venir à Londres, les ministres ne voulant point voir M. d'Avaray, M. Canning se laissant diriger par d'Antraigue, lord Castelreagh laissant diriger le parti royaliste par Puisaye, il me semble qu'il n'en faut pas davantage pour donner la mesure des intentions des ministres.

Louis XVIII est parti de Gottembourg sans en prévenir l'Angleterre : il est arrivé à Yarmouth, où il est resté cinq jours avant que d'avoir la permission de débarquer.

Le duc d'Angoulême est parti pour aller chercher son épouse et celle du roi.

L'épouse de Monsieur, comte d'Artois, est morte en Styrie il y a deux ans.

III.

LE TRÉSOR IMPÉRIAL.

Ce qui n'était pas vrai le 31 mars ne tarda pas à le devenir : les Bourbons furent proclamés et reconnus par les puissances étrangères; un gouvernement provisoire fut organisé, et des commissaires prirent possession des différens départemens ministériels. M. de L....., celui-là même qui figure dans le récit du mouvement royaliste, reçut la mission d'aller à Orléans faire connaître les actes du sénat et du gouvernement provisoire, et recevoir l'adhésion des autorités et des troupes.

Cette mission lui fut donnée d'abord par MM. le comte Armand de Polignac, colonel au service de sa majesté Louis XVIII, et de Semallé, ancien page de Louis XVIII, avec autorisation de son altesse royale *Monsieur*, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume.

L'ordre est signé :

Comte Armand De Polignac.

Vive le Roi!

De Semallé.

Vive Louis XVIII!

J'ai vu une copie de cette pièce, copie attestée en ces termes :

Vu, vérifié et certifié conforme à la pièce originale, qui m'a été communiquée.

Paris, le 24 décembre 1814.

Le gouverneur de la 1re division militaire,

Signé Comte Maison.

Le 7 avril, M. de L..... fut confirmé dans cette mission par ordre spécial du commissaire près le département de la guerre, général Dupont. L'ordre est ainsi conçu :

MINISTERE DE LA GUERRE.

Il est ordonné à M. le colonel de L..... de se rendre à Orléans, afin de faire connaître à toutes les autorités civiles et militaires tous les actes du sénat et du gouvernement, et de traiter avec elles sur tout ce qui concerne le service de sa majesté Louis XVIII, et recevoir leur adhésion et celle des troupes sous leurs ordres. Cet ordre est commun aux préfets, maires et gardes nationaux.

Le ministre de la guerre,
Signé : Comte Dupont.

Arrivé à Orléans, M. de L..... se présenta chez le général Hamélinaye, et lui notifia sa mission en présence de plusieurs généraux et d'un grand nombre d'officiers supérieurs. Dans le premier moment, le général Hamélinaye menaça M. de L..... de le faire arrêter; mais celui-ci, sans se laisser intimider, lui répondit : Général, si je n'ai pas votre adhésion dans deux heures, je vous destitue. Avant les deux

heures écoulées, l'adhésion était donnée. M. de L..... eut bientôt celles du préfet, du maire, des officiers supérieurs de l'armée et de la garde nationale. Il revint précipitamment à Paris annoncer au gouvernement que l'impératrice Marie-Louise se rendait de Blois à Orléans, et que déjà de nombreux chariots, portant le trésor impérial, étaient arrivés dans cette ville.

Aussitôt M. de L..... reçut l'ordre de retourner à Orléans, avec les pouvoirs nécessaires pour se faire remettre le trésor. Il partit avec la lettre suivante du ministre de la guerre pour le général Hamélinaye :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Je suis informé, général, qu'il existe à Orléans des voitures chargées d'or et d'argent, soustraits au trésor public par Bonaparte : vous voudrez bien, au reçu de la présente, vous entendre avec M. de L....., que je vous adresse pour arrêter tout argent et effets appartenant au gouvernement.

Je vous rends responsable du retard et de la négligence que l'on apporterait à l'exécution de l'ordre que je vous donne à ce sujet.

M. de L..... vous donnera tous les renseignemens que vous pourrez désirer.

Vous l'autoriserez à s'adjoindre les officiers qu'il vous désignera.

Pour le Ministre et par son ordre,

Le secrétaire-général,

Signé : Baron De Hervesse.

Arrivé à Orléans, M. de L..... descendit à l'hôtel qu'occupait M. de La Bouillerie, trésorier de la couronne, et se fit immédiatement rendre compte de la situation des caisses, en or, argent, vaisselle et bijoux. Le trésor se composait de dix millions en or. L'impératrice avait donné un million aux deux frères de l'empereur, Jérôme et Joseph, qui se trouvaient près d'elle, un million cinq cent mille francs à l'impératrice mère, et un million cinq cent mille francs au cardinal Fesch. L'argenterie était évaluée à quatre millions cinq cent mille francs.

Des diamans, M. de La Bouillerie ne put représenter qu'une seule caisse, et encore le diamant dit le *régent*, dont la place était marquée dans cette caisse, avait disparu; il fut demandé, par l'impératrice, à Joseph Bonaparte, qui le rendit. Il le portait dans la poche de son pantalon.

Voici les explications écrites que M. de La Bouillerie donna à M. de L.....

Monsieur,

Lors du départ de l'empereur Napoléon pour l'armée, le 25 janvier, il me fit demander les diamans de la couronne, qui lui furent remis dans trois caisses, sous les n°s 1, 2 et 3; et il me fut donné décharge par un décret, tant de cette remise que de celles qui avaient été faites antérieurement à l'impératrice. Arrivé à Orléans, et ayant eu connaissance que la caisse n° 1, contenant le glaive et le régent, était entre les mains de l'impératrice, j'en ai fait la demande, et elle m'a été remise, ainsi que

tous les autres diamans servant à sa parure. Mais les caisses n°s 2 et 3 ayant été déposées dans des mains qui me sont inconnues, je me suis adressé à M. le général Bertrand, grand-maréchal de l'empereur, et j'attends sa réponse.

Les fonds et autres valeurs, bijoux, etc., appartenant tant au trésor de la couronne qu'au domaine privé et au domaine extraordinaire, sont partis ce matin pour Paris, accompagnés d'un commissaire du gouvernement provisoire et de mon caissier; je m'y rends aussi pour en faire remise au trésor, et présenter la situation des différentes caisses qui m'ont été confiées.

Le convoi se compose particulièrement de dix millions environ en or.

Signé : LABOUILLERIE.

Orléans, 12 avril 1814.

La réponse du général Bertrand ne put donner aucun éclaircissement sur la disparition

des caisses n°s 2 et 3. Mais Rustan, le mameluck de l'empereur, qui se trouvait à Orléans, fut interrogé, et il fit connaître que Napoléon, avant son départ de Paris, avait confié ces deux caisses à son frère Joseph.

L'ancien roi d'Espagne n'avait pas encore quitté les environs d'Orléans, mais il pouvait partir d'un instant à l'autre. On avait compulsé les registres de la mairie, et on avait trouvé que des passeports avaient été délivrés au roi de Westphalie, sous le nom de comte de Hartz, né à Bruxelles, allant en Italie, par la Suisse; au même roi de Westphalie, sous le nom encore de comte de Hartz, né à Bruxelles, un second passeport pour se rendre à Lauzanne par Châlons; à Joseph Bonaparte, sous le nom de comte de Survilliers, allant en Italie par la Suisse; à Mme la comtesse de Survilliers, même destination; à Madame mère, sous son nom de Lætitia Bonaparte, allant à Nice et à Gènes; au cardinal Fesch, enfin, allant en Italie par la Suisse.

Les deux caisses furent réclamées à Joseph, qui les rendit intactes. Elles furent ramenées à Paris, au travers des troupes russes et prussiennes, par M. de L....., muni de saufs-conduits qui lui avaient été délivrés par le général Sacken.

M. le baron Louis, commissaire près le ministère des Finances, avait aussi été informé de la présence du trésor impérial à Orléans, et il avait expédié M. Dudon. Mais, dans la nuit même de l'arrivée de M. Dudon, une émeute, qui coûta la vie à plusieurs personnes, éclata à Orléans; M. Dudon, saisi de frayeur, revint en toute hâte à Paris, sans même s'être occupé de l'objet de sa mission.

IV.

M. LE COMTE DUPONT.

A la suite d'une restauration ou d'une révolution, ce qui est absolument la même chose, toutes les ambitions mises en mouvement se précipitent à la curée des places avec une avidité vraiment incroyable. Nous avons vu ce qui s'est passé après le mois de juillet de 1830: les premiers mois de la restauration de 1814 ont offert un spectacle plus extraordinaire encore.

J'ai vu une pétition adressée au ministère des affaires étrangères de cette époque; elle était apostillée par les hommes les plus recommandables ou les plus recommandans du moment. Le signataire de cette pétition deman-

dait la place de ministre plénipotentiaire à Florence, sur le motif unique que son médecin lui avait conseillé d'aller respirer l'air de l'Italie. Ses titres étaient sa complète inaction sous la république et l'empire, et les très-bons sentimens qu'il n'avait cessé de manifester probablement en ne disant rien.

Le ministre le plus occupé en 1814 fut le ministre de la guerre, le général comte Dupont, choisi par la restauration en haine de l'empire, qui avait voulu faire juger le général Dupont pour avoir capitulé à Baylen devant des forces inférieures aux siennes. Le général Dupont avait un si grand nombre d'ambitions à satisfaire, tant de signatures à donner, qu'il avait dressé deux huissiers de son cabinet à se tenir debout à ses côtés, tenant chacun une plume mouillée d'encre, qu'ils lui tendaient tour à tour pour l'aider à signer.

Je connais, je ne dirai pas un officier, mais un *monsieur*, qui, de bon propriétaire qu'il était, est devenu colonel de gendarmerie,

grâce à la protection de son frère, prêtre défroqué, encore aujourd'hui receveur-général, en passant par tous les grades dans l'espace de trois mois. Il avait écrit, du fond du département de l'Isère, à son frère, pour le prier de lui faire obtenir la décoration du lis. Le frère ne trouva pas une pareille demande digne de ses soins : il sollicita la croix de Saint-Louis et l'obtint. Le campagnard comprit que, pour le moment, Paris était, pour les adroits, un vrai pays de Cocagne; il accourut, se fit recevoir garde de la porte, par conséquent sous-lieutenant; et, sans jamais faire une heure de service, obtint tous les grades, jusqu'à celui de colonel inclusivement. Il est resté colonel jusqu'à la révolution de juillet, et doit s'être fait attribuer une bonne retraite, car son frère, assez ordinairement en retard avec le trésor, mais riche d'un orgue donné à la cathédrale de son chef-lieu, est resté receveur-général.

Nous possédons un lieutenant-général qui, lors de l'occupation, était capitaine à la suite

de l'état-major de l'empereur Alexandre. Au moment de l'entrée à Paris des armées étrangères, il obtint, de l'empereur de Russie, la permission de changer son titre de capitaine en celui de colonel; un mois après, il était maréchal-de-camp au service de France, et, six mois plus tard, lieutenant-général. Il figure sur le cadre actuel de disponibilité au nombre des plus anciens généraux.

Un ancien bailli de je ne sais quelle sénéchaussée obtint la place de juge de paix; il n'avait jamais entendu parler des codes, nés depuis l'Assemblée constituante. Ayant à prononcer une peine de simple police contre un enfant coupable d'avoir volé des pommes, il appliqua la peine de cinq ans de galères. Cet ancien bailli a été député sous la restauration.

V.

L'ANAGRAMME.

J'ai eu entre les mains une pétition adressée à M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, ministre de la guerre, en 1814, après le général comte Dupont. Le pétitionnaire avait dessiné, en haut de sa demande, un large soleil doré : d'un côté il avait écrit le mot latin UT, et de l'autre SOL (comme le soleil), et au bas : *l'anagramme de votre nom.*

Le maréchal Soult, qui n'est pas d'un caractère fort gai, ne put s'empêcher de rire, pendant plusieurs heures, de cette flatterie *si délicatement ingénieuse.* Je ne doute pas que l'objet de la demande n'ait été accordé.

VI.

M. B.... L..... DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. B.... L...... est membre de l'Académie Française : à la bonne heure! M. le comte de C..... en est bien. Mais M. B.... L...... a fait des vers : sous ce rapport, M. le comte de C..... est infiniment moins coupable que lui.

M. B.... L...... est-il Gascon? je n'en sais rien, et pourtant j'en jurerais.

M. B.... L...... avait obtenu, sous l'empire, une pension de 6,000 francs. En 1814, il disait:

— « Bonaparte m'a déshonoré en me donnant » une pension de 6,000 francs; et il fallait aller la » toucher exactement; avec un tyran comme » celui-là, il n'y aurait pas eu à badiner. »

La restauration réduisit à 3,000 francs la pension impériale de 6,000 francs, et Martainville s'empressa de l'annoncer à M. B.... L...... en ces termes :

« On vient de te rendre la moitié de ton » honneur; tâche de rattraper le reste. »

Sous l'empire, M. B.... L...... avait joué avec le général J......, et avait perdu sur parole 12,000 fr. qu'il était hors d'état de payer. Le général et son grand sabre inspiraient à M. B.... L...... une frayeur telle, qu'il n'osait plus sortir de chez lui. S'enhardissant un jour, il fut trouver le duc de Rovigo, et le supplia de raconter sa mésaventure à l'empereur. Le duc de Rovigo saisit un bon moment, et l'empereur donna 20,000 francs. M. B.... L...... a sans doute restitué ces 20,000 francs au trésor depuis 1814, sans quoi ce serait encore une fière brèche à son honneur.

M. B.... L...... avait fait une tragédie, je ne sais plus laquelle heureusement. Damas, qui devait jouer un rôle dans la pièce, lui conseil-

lait d'ajouter une vingtaine de beaux vers dans un passage qui lui paraissait trop faible. M. B.... L...... se mit à marcher de long en large sur le théâtre, d'un air très-préoccupé; tout le monde le croyait dans le feu de la composition : tout-à-coup il aperçoit une personne de sa connaissance, et lui dit d'un ton colère :

« Concevez-vous cet imbécile qui me de-
» mande vingt beaux vers, comme si je pou-
» vais en faire d'autres ? »

M. B.... L...... est-il Gascon? Si les preuves que je viens de donner ne suffisent pas, j'en fournirai d'autres. M. B.... L...... m'a mis en fonds.

VII.

LE MARÉCHAL-FERRANT DU 22e DE CHASSEURS.

Le 22e régiment de chasseurs à cheval avait fait la guerre en Espagne ; il rentra en France en 1814, et, pour atteindre la garnison qui lui avait été fixée, il dut passer à Gap. Le maréchal-ferrant de ce régiment avait rapporté d'Espagne une somme de 18,000 francs, partie en or, partie en argent ; c'était peut-être *le fruit de ses économies*.

Pendant la route, le maréchal-ferrant s'était aperçu que le poids énorme du porte-manteau qui contenait les 18,000 francs écrasait son cheval ; il ne voulait confier son secret et son trésor à personne, et voyait le moment où, son

cheval étant blessé, il serait obligé de marcher à pied, portant lui-même son bagage et son argent. Voici le parti qu'il crut devoir prendre.

La maison pour laquelle il avait reçu un billet de logement à Gap avait un jardin : la nuit il descendit, choisit une place qu'il pouvait facilement reconnaître, creusa profondément, et déposa ses 18,000 francs dans un trou, qu'il recouvrit ensuite avec le plus grand soin, de manière à faire disparaître toute trace.

Le lendemain il partit, et, à l'organisation de l'armée, obtint son congé. Revenu dans son pays, qui se trouvait être à quelques lieues de Gap, il y reprit son état de maréchal-ferrant et se maria. Pas un mot ne lui échappa sur l'existence de son trésor; il se tut même avec sa femme.

Après avoir laissé écouler deux ou trois mois, il annonça l'intention d'aller à Gap pour y acheter quelques objets dont il avait besoin. Il partit seul et à cheval; arrivé chez

ses anciens hôtes, il s'en fit reconnaître, leur dit qu'il n'avait pas voulu passer dans la ville sans venir les remercier du bon accueil qu'il avait reçu d'eux, et s'invita à diner, en proposant de faire apporter tout ce qui serait nécessaire pour rendre leur repas meilleur.

On se mit à table, et l'on but largement; soit que les vapeurs du vin rendissent le maréchal-ferrant plus communicatif, soit qu'il lui semblât par trop difficile de déterrer sa cachette et d'emporter son trésor sans être aperçu, il se décida à révéler son secret à ses hôtes, les invita à l'accompagner dans le jardin, leur promettant un témoignage de sa reconnaissance.

La place reconnue, la terre enlevée, la somme fut trouvée intacte. Le possesseur, tout joyeux, proposa de vider encore quelques bouteilles; la nuit vint, et il accepta avec plaisir l'hospitalité qui lui fut offerte.

La jeune femme du maréchal ne s'inquiéta pas trop en ne voyant pas son mari rentrer

le soir comme il l'avait promis : elle pensa qu'une affaire imprévue avait pu le retenir; mais, son absence se prolongeant le lendemain et le surlendemain, elle conçut de vives appréhensions, et se décida à partir pour Gap avec un de ses voisins.

A Gap, le maréchal n'était connu de personne; il n'avait pas indiqué d'une manière positive le but de son voyage; on ne pouvait deviner où il était descendu. Sa femme visita vainement toutes les auberges; il n'avait été vu nulle part. Plusieurs jours furent employés en recherches infructueuses; et la malheureuse jeune femme, au désespoir, allait retourner dans sa famille, lorsque le voisin qui l'avait accompagnée vit un cheval qu'il crut reconnaître pour être celui du maréchal; il s'empressa d'interroger l'individu entre les mains duquel il se trouvait, et celui-ci avoua l'avoir acheté, peu de jours auparavant, d'une personne qu'il nomma. L'autorité judiciaire, informée, se transporta immédiatement dans la

maison du vendeur, c'était l'hôte du maréchal : interrogé à l'improviste, il expliqua d'une manière fort peu satisfaisante la possession du cheval; pressé par les interpellations du magistrat, il balbutia des réponses évasives, se coupa, et fit enfin des aveux.

Le jardin fut fouillé de nouveau : le maréchal-ferrant, frappé de plusieurs coups de couteau, avait été enterré à la place même de son argent.

VIII.

UN JOURNAL OFFICIEL.

Je ne connais rien au monde de plus propre à donner une idée de ce qu'est un journal officiel que le numéro du *Moniteur universel* du 21 mars 1815.

On lit en tête de la première colonne de ce numéro :

« Le roi et la famille royale sont partis cette » nuit à une heure. »

Puis, sans autre transition qu'un simple filet :

« S. M. l'empereur est arrivé ce soir, à huit » heures et demie, au château des Tuileries. »

Venaient ensuite les nominations des ministres, du préfet de la Seine et du préfet de police.

IX.

LES CENT JOURS.

L'événement le plus extraordinaire de notre histoire, le retour de l'île d'Elbe, est déjà de vingt années loin de nous : peut-être le moment est-il venu de dire la vérité; dans tous les cas, elle ne peut nuire à personne; Napoléon n'est plus, et la gloire attachée à son nom est assez grande pour qu'un jugement impartial sur une époque de sa vie puisse rien ôter à son immense renommée. Ses lieutenans sont pour la plupart descendus dans la tombe; ceux qui existent encore doivent désirer ardemment qu'une vive lumière, jetée sur des faits appréciés jusqu'ici avec passion, vienne dissiper ces accusations d'impéritie et de trahison qu'on

leur a prodiguées pour dissimuler des fautes.

Ici je dois une courte explication. Je vais parler d'événemens politiques et militaires; j'ai servi, mais je n'ai pas atteint les hautes positions d'où il est permis d'apercevoir et de juger les faits : on est en droit aussi de me refuser l'expérience nécessaire pour prononcer avec maturité et certitude; mais, on a pu le voir dès le commencement de ce livre, ce n'est pas d'après moi que je parle, ce n'est pas mon opinion isolée que j'émets : le hasard m'a placé dans le voisinage d'un grand nombre d'hommes marquans; désireux d'apprendre, j'ai beaucoup écouté, beaucoup entendu, beaucoup lu; j'ai cherché la vérité aux meilleures sources, et je crois l'avoir rencontrée.

Jeune officier à l'époque de la bataille de Waterloo, j'ai jugé alors cet affreux désastre avec les idées de mon âge, avec les impressions que partageaient tous mes camarades; j'ai aussi crié à la trahison; contre qui? je n'en savais rien; mais enfin on devait nous avoir trahis,

parce que, avec l'empereur, nous ne devions pas être vaincus. Une défaite d'ailleurs pèse si douloureusement sur le cœur du général, comme sur celui du dernier soldat, qu'on n'ose se l'avouer sans lui chercher une cause extraordinaire, une excuse. Depuis, et avec quelques années de plus, j'ai lu tout ce qu'on a écrit sur les cent jours et sur la bataille de Waterloo : ma conviction sincère aujourd'hui est qu'il fallait un miracle pour que ce qui est arrivé n'arrivât pas. Des fautes ont été commises par tout le monde : l'empereur, les généraux (à quelques glorieuses exceptions près), l'armée, n'étaient plus l'empereur, les généraux, l'armée des belles campagnes de la république et de l'empire; et, en conscience, pouvait-il en être autrement? Toutes les apologies publiées à Sainte-Hélène et ailleurs, quand je les relis aujourd'hui, ne me semblent bonnes qu'à prouver que nous aurions gagné la bataille de Waterloo si nous ne l'avions pas perdue.

Dans mon désir de m'éclairer, j'ai frappé

à toutes les portes, je me suis adressé aux hommes les mieux posés pour comprendre et apprécier les faits; un manuscrit précieux m'a été communiqué; écrit en 1818, comme réfutation de l'histoire de la campagne de 1815, par le général Gourgaud, il n'a jamais été publié; l'empereur existait encore, et il était malheureux. L'auteur, officier-général, commandant un corps d'armée dans cette campagne, voulut rester fidèle jusqu'au bout à l'homme qu'il avait servi: il lui a sacrifié tout, jusqu'à la manifestation d'une vérité à laquelle sa réputation militaire et celle de beaucoup d'autres généraux étaient intéressées.

Ce manuscrit a été pour moi, non pas une révélation, mais la confirmation d'une idée arrêtée; j'y ai retrouvé, mais appuyée sur des données positives, sur des principes théoriques, sur des calculs exacts, l'opinion que je m'étais instinctivement formée. Dans les cent jours il n'y a de surhumain, il n'y a de surnaturel que le voyage de l'île d'Elbe à Paris; tout ce qui a suivi rentre dans les conditions

de l'humanité : c'est l'homme avec ses passions, avec ses faiblesse, avec ses falcultés bornées ; et le désastre de Waterloo n'est plus que le résultat inévitable d'une lutte par trop inégale et de fautes qu'on ne peut nier sans se refuser à l'évidence.

Je ne copierai pas le manuscrit que j'ai sous les yeux, l'auteur ne me le permettrait pas. Il a parlé sous l'inspiration d'une douleur récente : le tableau des malheurs de la patrie, la présence des étrangers lui ont dicté des expressions amères qu'il effacerait aujourd'hui ; mais je lui emprunterai les principaux traits de l'examen auquel je vais me livrer. Ce n'est pas, je le déclare d'avance, un récit complet des événemens militaires de 1815 que je présente ici, mais une indication sommaire des faits les plus influens de cette courte et déplorable campagne.

Le retour miraculeux de l'île d'Elbe fut, disons-le tout d'abord, un malheur pour l'empereur et pour la France : pour l'empereur, en ce qu'il

changea son exil supportable en une affreuse déportation; pour la France, en ce qu'il lui coûta une armée et des trésors, qu'il lui valut une seconde invasion et une occupation prolongée. Les Bourbons avaient prouvé, en 1814, qu'ils n'avaient rien appris, rien oublié : le retour de l'île d'Elbe leur fit avouer des fautes, mais ne leur apprit rien, ne leur fit rien oublier. La restauration portait en elle un vice originel, un principe de destruction : elle était condamnée à périr; le retour de l'île d'Elbe a prolongé de quelques années son existence.

La première faute que commit l'empereur fut de s'arrêter à Paris le 20 mars. Ici je cite le manuscrit.

« Les détails que donne le général Gour-
» gaud, dans son *Histoire de la Campagne de*
» 1815, publiée à Sainte-Hélène, sur la si-
» tuation des armées de la coalition, au mo-
» ment où Napoléon, avec une inconcevable
» audace et un bonheur inouï, arriva, comme
» il le dit, de clocher en clocher jusqu'à Paris,

» serviraient à nous convaincre que la première
» faute qu'il fit fut de ne pas profiter de sa
» fortune et de s'arrêter aux Tuileries, au lieu de
» continuer sa marche sur le Rhin. Il est pro-
» bable qu'il y serait arrivé aussi facilement
» qu'à Paris; et, dans des entreprises de ce
» genre, il faut tirer parti de l'étonnement, de la
» stupeur. Il ne devait pas surtout laisser refroi-
» dir l'enthousiasme qu'inspirait à ses partisans
» un succès qui tenait du prodige. Paris n'était
» pas pour lui sur la Seine, il était sur le Rhin.

» Du moment où il s'est arrêté, où il a voulu
» calculer ses moyens, il a dû se considérer
» comme perdu; car on ne peut penser qu'il se
» soit flatté sérieusement d'en imposer aux alliés.
» Sa feinte modération et ses déclarations paci-
» fiques ne servaient qu'à trahir sa faiblesse et
» peut-être à refroidir les esprits. Sans doute
» Napoléon avait besoin de réorganiser son
» armée et de se créer des moyens, mais il pou-
» vait le faire tout en s'avançant; et la con-
» quête facile du Rhin lui aurait donné un

» immense accroissement de ressources dont
» il eût privé ses ennemis. »

Pendant les quelques mois de leur premier séjour en France, les Bourbons avaient créé autour d'eux des intérêts : les représentans de l'opinion royaliste, faibles et disséminés avant 1814, s'étaient rapprochés et renforcés; ils formaient en 1815, avec les représentans des intérêts nouveaux, une masse d'adversaires redoutables : d'un autre côté, les amis de la liberté, craignant le retour du despotisme impérial, n'offraient leur appui qu'en échange de fortes garanties. Napoléon, avec ses seuls partisans, se trouvait ainsi jeté au milieu de deux opinions, dont l'une ennemie avouée, et l'autre armée contre lui de toutes ses défiances. Pour contenir ces deux partis, il fallait que le despotisme reparût puissant. L'empereur ne pouvait rien que par les hommes d'action, que par les hommes qui l'avaient ramené en triomphe du golfe Juan à Paris : il fallait qu'il régnât comme il avait régné; il lui fallait cette fasci-

nation de la gloire par laquelle long-temps il avait fait tout oublier, même la liberté. Dans la lutte inévitable qui se préparait, d'une nation divisée et épuisée contre toute l'Europe conjurée, une marche prompte et décisive pouvait peut-être électriser les esprits et produire des effets inattendus, désespérés : en un mot, il fallait un de ces miracles des campagnes d'Italie; et de pareils miracles ne sortent pas d'un *acte additionnel* ou d'un *champ de maï*. Engager une lutte de politique intérieure à Paris sans pouvoir tromper personne, c'était se créer de nouveaux ennemis, et l'empereur en avait assez d'autres qu'il était plus urgent d'aller combattre.

Napoléon, dans la situation critique où il se trouvait placé après son triomphe du 20 mars, avait à choisir entre trois plans : le premier, je l'ai indiqué; c'était probablement le meilleur, non en juin, mais au 21 mars. Il avait, pour l'intérieur, l'immense avantage de laisser tout en question. Le retour de l'île d'Elbe avait en-

flammé les imaginations, il fallait laisser la France sous l'empire de cette première impression, et ne pas faire évaporer le patriotisme national en vains débats de tribune. A Rome, dans les jours de péril, on nommait un dictateur, et devant ce dictateur le sénat et les tribuns du peuple se taisaient. L'empereur était dictateur *nommé*; il n'avait qu'un parti sur lequel il pouvait aveuglément compter : ce parti ne lui demandait ni garanties ni liberté, mais la guerre et des combats; ce parti pouvait seul le servir; les autres lui demandaient et ne pouvaient rien lui donner. En résumé, avec ce qu'on a appelé le despotisme du sabre, la victoire était douteuse, elle était impossible sans ce despotisme. Le temps et les moyens devaient manquer pour une guerre régulière; c'était une guerre irrégulière qu'il fallait entreprendre, une guerre sans argent et sans magasins, une guerre comme la première campagne d'Italie; et, dans les circonstances désespérées, ce sont les bonnes.

Les apologistes de l'empereur ont dit, pour l'excuser de n'avoir pas marché immédiatement sur le Rhin, qu'il avait conservé l'espoir de la paix, et que l'opinion publique l'aurait désapprouvé s'il eût agi avant d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation. L'empereur n'a jamais cru au maintien de la paix : il pouvait la désirer, mais il ne l'espérait qu'à la suite d'une victoire. Le mot de tout ceci, c'est que Napoléon n'était plus le général Bonaparte; c'est qu'on ne dépense pas impunément, en vingt ans, l'énergie et l'activité qui auraient suffi à toute la vie de dix hommes supérieurs; c'est que tout s'use, et qu'il est des bornes aux facultés humaines.

Le second plan était de garnir les frontières, de se tenir sur la défensive, d'attendre l'attaque, d'épier un moment favorable, une faute de l'ennemi, et d'en profiter. Mais une telle manière d'agir n'était pas dans le caractère de Napoléon : la conduite et les lenteurs d'une guerre défensive ne lui convenaient pas; et, il

faut l'avouer, ce genre de guerre est peu en rapport avec notre esprit militaire. Ce plan était plus en harmonie que les deux autres avec le nouveau système que l'empereur avait laissé s'introduire en France; mais ce nouveau système lui déplaisait souverainement. Les accens dont la tribune retentissait avaient blessé son oreille; déjà il regrettait amèrement les concessions qu'il s'était condamné à faire : c'est le despotisme qu'il espérait ressaisir lorsqu'il commença les hostilités. Les acclamations de la victoire, si elle était revenue fidèle au drapeau impérial, auraient bientôt dominé et fait taire les voix importunes de la tribune.

Le troisième plan, celui qu'adopta l'empereur, était identiquement le même que le premier, mais avec l'enthousiasme refroidi et trois grands mois perdus : ces trois mois étaient un siècle. Pendant ces trois mois la coalition n'était pas restée inactive, et une armée anglo-prussienne de deux cent vingt mille hommes, avant-garde de six cent mille Autrichiens et

Russes, menaçait déjà notre frontière. Nous avions à leur opposer cent quinze mille Français.

S'il pouvait rester encore des doutes sur l'immense avantage qu'aurait eu l'empereur à commencer la guerre le lendemain de son arrivée à Paris, les premiers résultats de la lutte, engagée si tard, suffiraient pour les dissiper. Si Napoléon, profitant d'une première faute commise, d'une concentration trop voisine de l'extrême frontière, a pu surprendre l'ennemi déjà sur ses gardes, et obtenir un premier succès, que n'aurait-il pas pu espérer de l'enthousiasme de ses troupes lancées à l'improviste sur un ennemi dispersé, sans plan de campagne et privé de ses moyens d'action! Au 15 juin, alors que deux cent vingt mille hommes étaient à peu près réunis, l'empereur a voulu prévenir un plus grand rassemblement d'ennemis ; son idée était de surprendre et de battre ses adversaires en détail. Rien de plus juste et de mieux combiné; mais il fallait que

Napoléon commençât deux mois plus tôt; il n'aurait pas trouvé devant lui des forces doubles des siennes.

Une grande faute fut donc commise à cette époque; elle appartient tout entière à l'empereur. En poursuivant l'examen des faits, il sera facile d'apercevoir la fatale influence de cette faute sur les événemens qui l'ont suivie.

Au 15 juin, les armées ennemies pouvaient encore être surprises; elles le furent en effet; mais déjà les corps qui les composaient étaient assez rapprochés pour que cette surprise ne pût leur être fatale. Le plan de campagne fut donc, comme il devait l'être, d'opérer la disjonction de l'armée anglaise et de l'armée prussienne, de manière à pouvoir agir séparément contre l'une et l'autre.

Les détails des mouvemens et des engagemens du 15, au passage de la Sambre, n'ont rien de saillant. Les Prussiens, rencontrés les premiers par les colonnes françaises, plient et se retirent devant elles. C'était là un succès,

mais un succès de peu d'importance. Dans les récits qui ont été faits de cette courte et déplorable campagne, c'est à ce point qu'on commence à voir percer l'intention de présenter la conduite du maréchal Ney comme la cause principale des revers de Napoléon. On lui reproche de n'avoir pas occupé la position des *Quatre-Bras*. L'accusation dirigée contre l'infortuné maréchal a quelque chose de plausible. Le maréchal Ney commandait la gauche de l'armée; il avait contre lui les Anglais; et la position des *Quatre-Bras* était réellement le point de jonction de l'armée anglaise et de l'armée prussienne.

Le maréchal Ney, je ne craindrai pas de le dire, fut dans la campagne de 1815, au-dessous de lui-même. Ses adieux et ses sermens à Louis XVIII, son affaire de Lons-le-Saulnier, son retour à Napoléon, dont il avait en 1814 pressé l'abdication, tous ces souvenirs bouleversaient son âme. Le maréchal Ney n'avait pas le cœur d'un traître; c'est de bonne foi

qu'il avait promis à Louis XVIII de combattre Napoléon; puis il s'était trouvé trop faible pour résister à l'appel de celui auquel il devait sa fortune, de celui sous les yeux duquel il avait si glorieusement servi, dont il avait partagé tous les travaux. Il s'est rencontré des juges pour condamner le maréchal Ney, coupable sans doute, mais protégé par la capitulation de Paris, c'est une tache pour la pairie; c'est une tache infâme pour la mémoire de Louis XVIII d'avoir laissé répandre le sang d'un homme qui en avait tant versé pour la patrie.

La conduite de Ney à Lons-le-Saulnier avait été ouvertement blâmée par ses anciens camarades; sa présence à l'armée avait été vue avec peine: il sentait toute la difficulté de sa position; et cet homme, dont le coup d'œil avait été jusque là si prompt et si sûr, dont l'action avait été si rapide, se montra, dans cette grande circonstance, incertain et faible. Le 16, jour de la bataille de Ligny, le sort de l'armée était dans ses mains : son inaction compromit

tout, car c'est au point où il commandait que les plus grands événemens devaient se décider.

La bataille de Ligny fut un succès malheureux, parce qu'il n'avança rien. L'empereur avait besoin d'une victoire; il céda au vain plaisir de chasser devant lui l'armée de Blucher; mais son but, qu'il n'atteignit pas par la faute du maréchal Ney, était de séparer l'armée anglaise de l'armée prussienne. S'il y a eu en 1815 quelque possibilité de battre les ennemis, de leur faire éprouver de ces échecs qui amènent de grands résultats, c'était sans doute dans la journée du 16, et particulièrement à la gauche de l'armée.

En effet, il est probable que l'on aurait pu s'emparer facilement dès le matin, et même jusqu'à deux ou trois heures après midi, de la position des *Quatre-Bras*, faiblement occupée jusqu'alors, séparer l'armée anglaise de celle des Prussiens, et peut-être battre successivement ses divisions à mesure qu'elles arrivaient sur le champ de bataille par des di-

rections différentes. Plus tard cela devint très-difficile; l'ennemi avait reconnu l'importance de cette position et l'avait garnie de forces suffisantes pour rendre toute attaque à peu près infructueuse; et cependant il ne tint à rien que le succès ne couronnât une tentative désespérée faite sur ce point.

Le maréchal Ney, qui d'abord s'était considéré seulement comme en observation sur son point, n'avait pas appelé assez promptement ses troupes à lui; et, quand elles l'eurent successivement rejoint, l'ennemi avait réuni, la plus grande partie des siennes : il put donc résister sans peine aux attaques molles du prince Jérôme, qui s'était porté sur le bois de Bouffé, tandis que l'aile droite, quoique commandée par un officier dont l'ardeur et l'intelligence sur le champ de bataille n'étaient pas moins brillantes que son éloquence à la tribune (le général Foy), ne faisait elle-même aucun progrès.

Enfin, stimulé par les ordres réitérés de

Napoléon, le maréchal sentit, mais un peu tard, toute l'importance de la position, et le tort qu'il avait eu de ne pas s'en emparer à temps; aussi il tenta les plus grands efforts pour y parvenir, mais ce fut en vain. La division du prince Jérôme et celle du général Foy étaient vivement engagées sans résultat, lorsque le colonel Forbin-Janson, officier d'ordonnance de l'empereur, vint apporter au maréchal les ordres précis de Napoléon avec ces mots : *Maréchal, le salut de la France est dans vos mains.* Désespéré de ne point être maître de cette position, de voir les forces de l'ennemi grossir à chaque instant, et les efforts de son infanterie demeurer impuissans, le maréchal fit appeler le lieutenant-général, commandant la réserve de cuirassiers, et, lui répétant les paroles de l'empereur, lui dit : *Mon cher général, il s'agit du salut de la France, il faut un effort extraordinaire : prenez votre cavalerie, jetez-vous au milieu de l'armée anglaise, écrasez-la, passez-lui sur le ventre.*

C'était au moment le plus chaud de la journée; il était six à sept heures du soir: un pareil ordre, comme ceux de l'empereur, était plus facile à donner qu'à exécuter. Le général représenta au maréchal Ney qu'il n'avait avec lui qu'une brigade de cuirassiers, que le surplus de son corps était resté, d'après les ordres mêmes du maréchal, à deux lieues en arrière, à Frasnes, enfin qu'il n'avait pas une force suffisante pour une telle entreprise. *Nimporte*, reprit le maréchal, *chargez avec ce que vous avez, écrasez l'armée anglaise, passez-lui sur le corps : le salut de la France est dans vos mains. Partez donc; je vous fais suivre par toute la cavalerie présente.*

En effet, il avait sous la main plus de quatre mille chevaux de la garde et de la division Piré, qui étaient à demi-portée de canon.

Il n'y avait pas à délibérer dans un tel moment: le général s'élança, comme une victime dévouée à la mort, à la tête de six cents

cuirassiers, et, sans leur donner le temps de se reconnaître et de calculer la grandeur du danger, il les entraîna à corps perdu dans ce gouffre de feu.

Le premier régiment ennemi qu'il rencontra était le 69e d'infanterie : ce régiment, composé d'Écossais, fit sa décharge à trente pas; mais, sans être arrêtés, les cuirassiers lui passèrent sur le ventre, le détruisirent en entier, et renversèrent tout ce qui se trouva sur leur chemin; quelques-uns même pénétrèrent jusque dans la ferme des *Quatre-Bras*, et y furent tués. Lord Wellington n'eut que le temps de sauter sur un cheval, et de se dérober à cette terrible attaque.

La charge des cuirassiers avait réussi contre toute probabilité : une large brèche était faite, l'armée ennemie était ébranlée, les légions anglaises étaient flottantes, incertaines dans l'attente de ce qui allait arriver : le moindre appui de la cavalerie en réserve, le moindre mouvement de l'infanterie engagée sur la

droite aurait complété le succès : rien ne s'ébranla; cette cavalerie si redoutable est abandonnée à elle-même; seule, dispersée, débandée par l'impétuosité même de sa charge, n'étant plus dans la main de ses chefs, elle se voit assaillie des coups de fusil de l'ennemi, revenu de son étonnement et de sa frayeur; elle abandonne le champ de bataille comme elle l'avait enlevé, sans être même poursuivie par la cavalerie ennemie, car elle n'était pas arrivée. Le général lui-même, renversé de son cheval tué d'un coup de feu, revint à pied du milieu des Anglais, et rencontra enfin près du point d'où il était parti une division qui s'ébranlait seulement, les ordres lui ayant été donnés trop tard. Cette division ne fit que des attaques aussi infructueuses que tardives contre un ennemi revenu de son effroi.

A la guerre on ne manque pas impunément l'à propos, et la nombreuse cavalerie de l'aile gauche de l'armée ne fut pas employée à saisir le joint et à s'y précipiter. Ce fut un

grand malheur pour l'armée, pour la France, que l'éloignement de trois brigades de la réserve de cuirassiers: si elles eussent été en ligne et prêtes à profiter de cette heureuse témérité, à se jeter au milieu de l'ennemi, peut-être en moins d'une heure c'eût été fait de l'armée anglaise; elle eût disparu sous les pieds des chevaux et le fer des cavaliers, et cette journée nous eût valu un de ces résultats qui décident du destin des empires. En effet, l'armée anglaise anéantie, l'armée prussienne se trouvait prise en flanc, pressée en tête, et ne pouvait échapper à un désastre complet; elle n'eût pu repasser le Rhin. La victoire ramenait sous nos drapeaux les Belges, les riverains du Rhin, et nous aurions eu bon marché des Russes et des Autrichiens. Ce rêve a pu se réaliser pendant près d'un quart heure, il a agité plus d'une tête.

De ces chances d'un succès qu'on ne pouvait pas prévoir, il ne faut pas conclure qu'il était prudent de tout donner au hasard, comme on l'a fait dans cette campagne. Le

succès que l'on fut sur le point d'obtenir aux *Quatre-Bras* eût été un miracle, et, d'après la situation disproportionnée des armées contendantes, un miracle était nécessaire. Mais enfin la guerre amène des chances tellement inattendues, qu'il n'était pas impossible que celle qui seule pouvait sauver Napoléon sortît du cornet; elle fut près de s'en échapper.

Dans l'état d'infériorité de nos forces avec un ennemi qui donnait moins que nous au hasard, il n'eût pas fallu brusquer autant la décision; mais il semble qu'une fatalité nous entraîne de tout temps à nous précipiter de gaîté de cœur dans le gouffre, à attaquer le taureau anglais par les cornes. En effet, il est à remarquer que, de la bataille d'Azincourt à Waterloo, presque toutes les batailles gagnées sur nous par les Anglais ont été des batailles défensives. Nous allons les attaquer tête baissée, dans des positions formidables choisies à l'avance, et qu'ils savent merveilleusement défendre; on dirait que nous prenons à tâche de leur faire préci-

sément l'espèce de guerre qui convient à la nature de leur courage. On peut citer comme exemple, dans ces derniers temps, Vimiera, Talaveyra, Bussago, Salamanque, et enfin Waterloo. Soit le caractère, le génie militaires des Anglais, soit l'esprit de leur gouvernement, qui impose aux généraux une plus grande circonspection, on croirait la nation anglaise moins propre à une guerre offensive qu'à une guerre défensive. A moins d'une grande supériorité de forces comme à Toulouse, ou d'une nécessité absolue comme à Alkenaer, ils se décident difficilement à prendre l'initiative. On a vu avec quel succès ils l'ont fait dans cette dernière circonstance, en 1799. Pourquoi donc, à Waterloo, ne les avoir pas forcés à devenir les agresseurs?

La journée du 16 avait eu pour résultat l'abandon de Fleurus, après une énergique résistance de l'armée prussienne. Pour appuyer le flanc droit des Prussiens, le duc de Wellington jugea nécessaire de se retirer pendant la

nuit, ne laissant aux *Quatre-Bras* qu'une faible arrière-garde, afin de masquer son mouvement. Le maréchal Ney n'en eut pas connaissance, et, restant immobile dans ses positions, attendit des ordres. Il fut tiré de l'engourdissement dans lequel l'avait laissé plongé son peu de succès de la veille par l'arrivée de l'empereur, qui, débouchant le 17 au matin avec ses colonnes sur les *Quatre-Bras*, obligea l'arrière-garde de Wellington de rejoindre le gros de l'armée.

L'empereur croyait en avoir fini avec les Prussiens : ignorant, comme le maréchal Ney, le mouvement de l'armée anglaise, il supposait les deux armées ennemies séparées; remettant donc au maréchal Grouchy le soin de poursuivre les Prussiens, de les pousser sans relâche, et surtout de les empêcher de rejoindre les Anglais, il se dirigea avec la majeure partie de ses forces sur l'armée de Wellington. Une sorte de fatalité présidait au sort de Napoléon. A la droite, le maréchal Grouchy perdit la journée du 17 et la trace de Blucher. A la gauche,

la fatigue et l'absence d'ordre condamnaient les troupes à l'inaction. Ce fut à midi seulement que l'empereur, arrivant aux *Quatre-Bras*, fit mettre les troupes du maréchal Ney en mouvement pour suivre en tiraillant l'arrière-garde anglaise.

Vers trois heures commença une pluie battante, qui dura jusqu'au lendemain matin. L'armée prit position comme elle put pendant la nuit, non sans un peu de désordre et de confusion. L'armée anglo-belge, au contraire, avait fait sa retraite sans être inquiétée, puisqu'on n'avait pas eu connaissance de son mouvement; elle était établie depuis le matin dans le camp qu'elle s'était préparé, et n'eut à souffrir ni du mauvais temps ni du manque de subsistance.

On fait trop peu d'attention à l'influence exercée sur les hommes, surtout à la veille d'une bataille, par la fatigue excessive, le mauvais temps, le défaut de nourriture et de repos; les causes d'épuisemens physiques opèrent sur le moral, amènent le découragement et le

dégoût. Qu'on se représente donc l'armée française courant depuis huit jours à marches forcées, manquant de vivres, marchant dans des terres détrempées, couchant dans la boue, sans abri contre une pluie continuelle : on jugera avec quel désavantage elle allait aborder des troupes fraîches, supérieures en nombre, et sur un terrain choisi par elles et soigneusement fortifié.

L'empereur, en se séparant du maréchal Grouchy, qu'il avait peut-être trop éloigné de lui à la veille d'une aussi grande bataille, n'avait plus que 55 ou 60,000 hommes à opposer à 90,000 Anglais, Hollandais et Belges.

Le 18, le temps s'était élevé vers onze heures : on put voir que le mouvement opéré la veille par l'armée anglaise n'était pas une retraite, mais bien une prise de position. Au moment où l'empereur distribuait ses ordres aux généraux réunis autour de lui, un coup de canon, parti du camp anglais, donna le signal du combat. L'engagement commença par la gauche de

l'armée française; le deuxième corps se consuma en efforts impuissans pour emporter les bois et le château retranchés d'Hougoumont.

Au centre un corps d'armée, manœuvrant avec une sorte d'hésitation, fut assailli par une charge de cavalerie anglaise, et eut une de ses divisions compromise. Ce mouvement de la cavalerie anglaise nécessita l'ébranlement de la nôtre, et causa le malheureux entraînement qui mit en action dans un moment inopportun la plus grande partie de la cavalerie de l'armée.

Cette charge ne fut ni habilement ni heureusement exécutée. Les masses de cavalerie ne s'avancèrent pas avec cet ensemble, cet ordre imposant qui inspirent la confiance et promettent le succès. Au lieu de réserver le grand effort pour le moment de l'abordage, on lança la cavalerie du général Milhaud d'abord, puis celle de la garde impériale, et enfin la droite de la cavalerie de réserve du quatrième corps, qui fut entraînée imprudemment par son général, qui n'attendit pas les ordres de son com-

mandant en chef; et tout arriva en désordre, pêle-mêle et hors d'haleine, sur le rideau qu'occupait la ligne d'artillerie anglaise. Les pièces furent abandonnées, mais les chevaux purent être emmenés. C'est là, il faut le dire, le seul succès de la journée, ce qu'on a probablement appelé la bataille gagnée. Ce prétendu succès eut, il est vrai, un grand retentissement dans les positions éloignées de l'ennemi, où des mouvemens de retraite furent commencés: mais en arrière de l'artillerie se trouvait une double ligne d'infanterie formée en carré. Notre cavalerie dut se reformer tant bien que mal, et rester plusieurs heures dans cette cruelle position de ne pouvoir se retirer, dans la crainte d'entraîner l'armée, ni charger de nouveau, parce qu'elle n'avait pas de carrière, sans infanterie, sans artillerie pour l'appuyer, en présence des carrés ennemis, qui réservaient leurs feux, mais exposés à une nuée de tirailleurs, dont chaque coup portait, recevant ainsi la mort sans pouvoir la donner.

Napoléon reconnut promptement tout ce qu'avait d'imprudent une charge de toute la cavalerie à une aussi grande distance de l'infanterie : un pareil mouvement devait réussir ou tout compromettre ; il ne réussit pas, dès lors plus d'espoir de vaincre. Le mauvais destin de la France semblait présider à toutes les fausses mesures de la journée. Une brigade de carabiniers, forte de mille chevaux, avait été préservée de l'entraînement fatal : placée près d'une batterie de la garde, le maréchal-de-camp qui la commandait avait reçu la défense la plus expresse de ne faire aucun mouvement sans ordre de son chef immédiat. Cette brigade de carabiniers était donc dans la plaine : le maréchal Ney l'aperçoit, court à elle, s'indigne de son inaction, et lui ordonne de se précipiter sur les sept ou huit mille Anglais placés en échelon sur la pente de la colline, près des bois d'Hougoumont, et flanqués de nombreuses batteries d'artillerie. Les carabiniers furent forcés d'obéir. Soit impuissance, soit maladresse, leur charge

n'eut aucun succès; la moitié de la brigade fut en un instant couchée par terre. Quand on verra plus tard que le sort de la bataille fut en définitive fixé par une charge de la division des gardes anglaises, on comprendra les services qu'aurait pu rendre la brigade de carabiniers si elle était restée intacte.

Vers trois heures on aperçut les têtes des colonnes du général Bulow, et Napoléon dut détacher encore 10,000 hommes pour faire face à cette attaque.

On a dit que l'apparition des têtes de colonnes du corps prussien de Bulow avait causé une erreur funeste, que dans ces troupes ennemies on avait cru reconnaître l'avant-garde du corps d'armée du maréchal Grouchy, auquel on avait envoyé de nombreux officiers d'ordonnance. Je ne sais si une pareille erreur a été commise, mais elle est peu probable. L'indécision du maréchal Grouchy, dans cette circonstance, fut un malheur sans doute; mais il est douteux que le maréchal, prenant même

un parti décisif, ait pu se présenter en ligne à temps. L'arrivée du corps de Bulow eut une influence fatale sur le sort de la bataille, mais seulement en ce qu'elle nécessita la distraction de dix mille hommes pris sur le gros de l'armée, déjà si affaiblie. L'attaque des Prussiens, sur ce point, fut non seulement contenue, mais repoussée avec une vigueur au-dessus de tout éloge, par le comte de Lobau et le général Duhesme. Ce fut là, peut-être, le plus beau fait d'armes de la journée : ce fut un service bien important; car, si le mouvement de Bulow eût réussi, l'armée française était coupée, et la route de Charleroi nous était fermée.

Il restait cependant à Napoléon toute la vieille garde intacte : le jour tirait à sa fin; on se battait faiblement; mais, tout en cédant, on ne lâchait pas encore pied, et les corps n'étaient pas sérieusement entamés. Si désormais un succès était impossible, on pouvait du moins gagner la nuit sans désastre, et se retirer derrière la Sambre, en conservant précieusement la seule réserve qui restait. L'empereur n'en

jugea pas ainsi : la vieille garde fut engagée; c'était là un coup décisif, il pouvait tout réparer ou tout perdre; mais, s'il ne réparait rien, il laissait l'armée sans aucune ressource. La garde, malgré son courage, malgré son admirable dévouement, ne put entamer les masses anglaises, et bientôt elle dut elle-même reculer devant une charge impétueuse de la division des gardes anglaises et d'une brigade de cavalerie qui venait d'arriver sur le terrain. C'est alors qu'on a pu regretter le mouvement imprudent auquel avait été entraînée la brigade de carabiniers. Lorsque ce mouvement fatal lui fut ordonné, elle se trouvait précisément sur le point où déboucha la cavalerie anglaise, à laquelle Napoléon attribua lui-même la retraite de la garde. Il est probable que cette brigade eût suffi pour arrêter le mouvement de la cavalerie anglaise, et par là protéger la retraite de l'unique réserve de l'armée.

A ce moment tout était fini, la retraite était inévitable. La nuit survint; il fut impossible d'établir de l'ordre et d'arrêter les fuyards; ce

ne fut plus qu'une confusion, une déroute épouvantable, sans remède, mais telle qu'elle devait être après une bataille dans laquelle tout, jusqu'au dernier bataillon, avait été engagé.

On a discuté long-temps sur les causes de la perte de la bataille de Waterloo : il en est une qui domine toutes les autres, c'est la grande disproportion de forces. Quand des armées sont à peu près égales en intelligence, en discipline et en valeur, la victoire doit se ranger du côté du plus grand nombre, à moins d'un miracle, à moins d'un de ces événemens extraordinaires sur lesquels il est toujours imprudent de compter.

Le tableau du désordre et de la confusion de l'affreuse nuit qui suivit la bataille a quelque chose d'effrayant; c'était *un sauve qui peut* général. De ce moment l'empereur disparaît complètement des opérations militaires; on ignora même à Charleroi, où il n'avait laissé aucun ordre pour le ralliement de l'armée, quelle direction il avait prise. On parvint

à réunir quelques troupes de cavalerie, qui couvrirent le mouvement, et les corps se reformèrent en route des débris qu'ils rencontrèrent. A Avesne seulement, on sut que Laon était le point indiqué pour le ralliement.

Nous sommes au 20 juin seulement; la seconde abdication de l'empereur, signée le 22, n'a été connue à l'armée que le 24. Mais dès le 20 la cause de Napoléon était perdue, même parmi ses troupes; le mot d'abdication avait été prononcé à l'armée avant seulement qu'il en fût question à Paris. Le 20 juin, plusieurs des généraux les plus marquans de l'armée étaient réunis à Avesnes. C'est dans cette réunion, en présence d'un prince de la famille de l'empereur, et de son aveu, que l'on s'est expliqué le plus violemment sur l'égarement de Napoléon et la nécessité de lui ôter le commandement.

Certes il restait encore des ressources à la France; une armée encore imposante pouvait, dès les premiers jours de juillet, être réunie sur l'Aisne; on devait s'attendre à une marche prudente de la part de l'ennemi, on ne pou-

vait s'imaginer qu'enorgueilli par sa victoire il négligerait toutes les mesures ordinaires de précautions, qu'il laisserait derrière lui les places fortes sans les masquer, et se dirigerait à *tire d'aile* sur Paris, sans plus s'occuper de notre armée qu'il laissait sur son flanc. Mais des *amis dévoués* avaient pris soin de le rassurer sur les dispositions de l'intérieur; que lui importait, d'ailleurs, une réunion de troupes désorganisées, sans ordres, sans chef suprême? l'empereur n'y était plus, et les élémens de résistance, que l'imprudence de la marche des armées étrangères aurait pu rendre puissans, se trouvèrent paralysés par l'absence de toute direction. C'est à peine si les efforts tentés par le quatrième corps de cavalerie, à Senlis, permirent aux débris de l'armée française de précéder l'ennemi sous les murs de Paris. On dit que c'est la nouvelle de l'abdication de l'empereur qui décida Wellington et Blucher à marcher directement sur Paris; c'est une erreur. J'ai lu le rapport adressé par

lord Wellington au gouvernement anglais, immédiatement après la bataille de Waterloo; il y dit en propres termes: *Je vais me diriger à marches forcées, et par la route la plus courte, sur Paris.* Quand il écrivait ceci, dans la soirée du 18, il avait bien des nouvelles de Paris, mais il ne pouvait avoir connaissance de l'abdication qui ne fut signée que le 22.

Ce fut le 29 juin que l'armée entra dans les lignes de Paris, ce fut le 1er juillet seulement que le corps d'armée du maréchal Grouchy rejoignit; le maréchal Davoust prit le commandement: son premier soin fut d'envoyer un détachement de 300 chevaux à Saint-Germain, pour garder ce point et veiller à la destruction du pont du Pecq, et de tous les passages de la Seine jusqu'à Mantes; mais, dans l'intervalle, un détachement prussien s'y était présenté et la trahison lui avait livré passage. L'occupation de ce point important, qui ouvrait à l'ennemi un passage sur la Seine, décida son mouvement général dans cette direction; il y

trouvait le double avantage de tourner nos positions de Montmartre, et de prendre Paris à revers, s'il se décidait à en forcer l'entrée; il obtenait en outre des positions menaçantes. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur les hauteurs de Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain, pour reconnaître que l'armée française n'était pas en mesure d'aller l'y déloger. On a reproché au maréchal Davoust de n'avoir pas profité de ce mouvement, pour tomber sur le flanc de l'ennemi en sortant par Saint-Denis, et d'avoir ainsi manqué l'occasion de l'écraser. Mais est-ce avec des troupes accablées de fatigue, démoralisées, qu'une action aussi décisive aurait pu être tentée? et dans quel moment cette sortie aurait-elle pu être faite? la marche de l'ennemi n'était pas connue lorsque, grâce à une trahison, elle s'exécuta, et à l'instant où elle fut exécutée il n'était plus temps d'agir.

Mais le général en chef de l'armée française était et devait être dominé par une pensée puissante, celle de préserver Paris d'un dés-

astre, d'un assaut; il ne pouvait sacrifier la capitale à l'espoir d'un triomphe sans but, et probablement d'un faible résultat.

Le passage de la Seine, et l'établissement du gros de l'armée ennemie sur les hauteurs de Meudon et de Châtenai, avaient rendu la situation de Paris et celle de l'armée française plus critique; celle-ci avait dû repasser en grande hâte sur la rive gauche, pour couvrir la capitale tout ouverte de ce côté. Elle était disposée à recevoir le combat, et à défendre le dépôt qui lui était confié, avec une résolution désespérée; mais les généraux ennemis se seraient bien gardés de hasarder une attaque intempestive contre des troupes décidées à combattre à outrance, pour avancer de quelques jours leur entrée dans Paris. Ils prirent donc position sur les hauteurs formidables de Saint-Cloud et Meudon, en prolongeant leur droite vers la route d'Orléans, dans l'intention de cerner l'armée française et d'affamer la capitale. Prétendra-t-on que le maré-

chal Davoust dût aller les y chercher? Il pouvait et devait recevoir une bataille dans la plaine de Montrouge, il la désirait, il l'attendait, mais c'eût été le comble de l'imprudence d'aller l'offrir ailleurs. Il ne pouvait se laisser enfermer dans Paris, la nécessité lui faisant une loi de s'en éloigner avant que les chemins fussent fermés, ni laisser tomber sans condition la capitale au pouvoir de l'étranger. Dans cette situation délicate il convenait de traiter de la remise de ce qu'on ne pouvait conserver, et de tirer parti de l'impatience de Wellington et de Blucher, pour assurer le sort de Paris et la retraite de l'armée : c'est ce qui décida la capitulation du 3 juillet; si elle n'eût pas eu lieu, il n'en eût pas moins fallu quitter Paris, et les ordres étaient donnés pour effectuer, la nuit même, le mouvement de retraite qu'il n'était pas prudent de différer plus long-temps. Une bataille perdue aurait livrée Paris aux horreurs d'une ville prise d'assaut, et cependant on ne l'a pas refusée; mais, par le fait seul

de son inaction, en s'abstenant de combattre, l'ennemi, nous forçait à la retraite.

Et d'ailleurs l'armée française et ses chefs étaient-ils bien assurés des dispositions de la population? Le parti royaliste, accablé par l'événement du 20 mars, s'était réveillé au bruit de la défaite de Waterloo. L'empereur avait quitté Paris et laissé ses partisans les plus prononcés sans espoir et sans défense; dès le 22, le ministre devenu chef du gouvernement provisoire s'était mis en communication avec les Bourbons; la seconde restauration ne pouvait être évitée. A quoi donc auraient servi les flots de sang qu'on pouvait encore répandre? Loin d'accuser le maréchal Davoust, et sans trop scruter sa pensée intime, il faut peut-être lui savoir gré de n'avoir pas cédé à la vanité puérile de risquer une bataille qui eût pu ajouter quelque chose à sa gloire militaire, mais qui, en supposant un succès brillant, n'aurait pas prolongé de plus de huit jours le terme de la lutte.

En résumé, on a parlé de trahison, il n'y en eut pas dans l'armée. Il y eut trois désertions dans la soirée du 17, c'était trop. Mais ces désertions n'eurent aucune influence sur les événemens. On a parlé de fautes commises. Il y en eut sans doute, mais les principales appartiennent à l'empereur ; on a avancé que les généraux s'étaient montrés faibles et indécis, que leur faiblesse et leur indécision avaient paralysé le dévouement et l'enthousiasme des soldats. Dans cette allégation, il y a du vrai et du faux. On ne dira pas que les généraux comte Lobau, comte de Valmy, Duhesme, Foy et autres se soient montrés faibles et indécis. Mais il y avait dans l'armée peu d'enthousiasme. Les généraux, pour la plupart fatigués de la guerre, n'osaient rien risquer, parce qu'ils ne trouvaient plus dans leurs soldats, trop jeunes, l'aplomb et le sang-froid des vieux régimens détruits en Russie et dans la campagne de 1813.

Dans l'intérieur il y a eu des trahisons, je n'en doute pas. J'ai indiqué celle du pont du

Pecq, dont l'auteur est assez connu ; il y en eut d'autres encore : les généraux ennemis n'auraient pas risqué leur mouvement direct sur Paris, s'ils n'y avaient pas été appelés. Fouché, homme habile, avait parfaitement compris les dangers de la situation de l'empereur; il avait prévu l'issue de sa tentative, et l'avait abandonné pour ménager son avenir. Mais ces trahisons elles-mêmes servirent peu à l'ennemi, qui n'en avait pas besoin.

Pour trouver la vérité sur la catastrophe de 1815, il faut toujours revenir au même point. Le succès demandait un miracle et la fortune était lasse d'en faire pour nous.

X.

LE MARÉCHAL DAVOUST.

Expliquera qui pourra le fait suivant; mais j'en parle comme témoin oculaire.

L'armée française avait perdu la bataille de Waterloo, à la suite de nombreuses fautes commises, quoi qu'on ait pu dire, par le maréchal Ney, le maréchal Grouchy et l'empereur lui-même; l'armée avait opéré sa retraite sur Paris. L'empereur, revenu à l'Élysée-Bourbon pour y signer sa seconde abdication, avait laissé le commandement en chef au maréchal Davoust; le grand quartier-général était à la Villette.

Suivant beaucoup de militaires, la partie n'était pas encore complétement perdue; en tous cas, elle n'était pas finie. L'armée, un peu remise de ses fatigues, était pleine de colère, elle demandait à combattre, elle n'aurait pas été sourde à la voix des représentans de la nation, députés vers elle. Qu'en serait-il arrivé? Personne ne peut le dire.

Ce que je tiens à établir, c'est que rien n'était terminé. Vingt-quatre heures après le fait dont je veux parler, les Prussiens, chassés par la cavalerie française, fuyaient sur la route de

Versailles ; enfin les mots *suspension d'armes* et *capitulation* n'avaient pas été prononcés.

Une circonstance m'amena dans le salon du général en chef ; il était debout, parlant de très-mauvaise humeur (suivant son habitude), à plusieurs officiers. J'attendais mon tour. Regardant autour de moi, je jetai machinalement les yeux sur une grande feuille de papier, ouverte sur le bureau du maréchal; machinalement aussi je lus la ligne en gros caractères, placée en tête du papier. Je lus :

CANTONNEMENT DES TROUPES FRANÇAISES AU-DELA DE LA LOIRE.

Pendant le peu de jours que l'armée resta sous les murs de Paris, l'empereur offrit plusieurs fois, même après son abdication, de se mettre à la tête des troupes, comme simple général, pour frapper un coup décisif. On vit même à plusieurs barrières des chevaux prêts, tenus par des domestiques à sa livrée. Le maréchal Davoust ayant été informé de ces propositions, le maréchal Davoust, qui tenait de

l'empereur une fortune de dix-huit cent mille livres de rente, annonça publiquement l'intention de faire arrêter Napoléon s'il se présentait comme empereur ou comme général.

XI.

LES ROYALISTES PENDANT LES CENT JOURS.

Après la seconde abdication de l'empereur, un gouvernement provisoire avait été formé. L'armée se concentrait sous les murs de Paris; l'ennemi pouvait encore acheter à haut prix les conséquences de son heureuse victoire de Waterloo. M. Réal, nommé préfet de police lors de l'arrivée de l'empereur à Paris, le 20 mars, vint chez le duc d'Otrante, où se trouvaient réunis les membres du gouvernement provisoire dont il était président. M. Réal ve-

nait annoncer l'intention de se démettre de ses fonctions.

« Je ne veux pas, dit-il, rester en place
» pour ouvrir les portes de Paris à l'étranger,
» comme on l'a fait en 1814. »

On lui répondit que rien n'était désespéré, qu'il fallait attendre d'abord le résultat des négociations entamées, puis, s'il y avait lieu, les chances de la guerre.

— Pourrais-tu, lui dit Carnot, l'un des membres du gouvernement, faire arrêter deux ou trois cents royalistes qui, par leurs intrigues, gênent l'action du gouvernement et nuisent à l'exécution de nos projets?

— Rien de plus facile, mais je ne le ferai pas : les royalistes en ce moment ne bougent pas. Les Prussiens et les Anglais travaillent pour eux; ils n'ont pas besoin de s'en mêler. Si on prenait la résolution de se défendre, si on se battait, alors ce serait différent. Dans ce cas, je reste; et ce n'est pas 300, ce n'est pas 600, c'est peut-être plus de 6,000 royalistes

que je ferai arrêter. Et, si la lutte se prolongeait, il est fort à présumer que je ferais mieux que de les faire arrêter, parce qu'alors ils se remueraient; mon devoir serait de les contenir, et je ne marchanderais pas les moyens. Mais tout cela est parfaitement inutile, au lieu de préparer le combat, vous traitez. Paris est pour vous un palladium, et vous sacrifiez tout au besoin de sauver une ville. Dès lors, je vous suis parfaitement inutile, et je viens vous apporter ma démission.

— Désigne-nous, reprit Carnot, quelqu'un pour te remplacer.

— C'est une mauvaise commission à donner, et je serais désespéré qu'un de mes amis en fût chargé.

— Que penses-tu de M. Courtin, l'ancien procureur impérial?

— J'en ai entendu dire du bien; sa fermeté, on assure qu'il en a, sera superflue; mais prenez-le, si vous voulez, et surtout s'il le veut. Je lui souhaite beaucoup de bonheur.

M. Réal, rentré dans la vie privée, fut proscrit par Fouché, son ami de tous les temps. Il dut sa rentrée en France à M. le duc Decazes.

En quittant la préfecture de police, M. Réal avait brûlé toute sa correspondance pendant les cent jours. Si ces papiers eussent été conservés, la restauration y aurait trouvé des renseignemens précieux sur la valeur de certains dévouemens. Je pourrais citer des noms, mais j'imiterai la discrétion dont M. Réal m'a donné l'exemple.

XII.

M. LE DUC DECAZES. — BENJAMIN-CONSTANT.

M. Decazes est un des hommes dont je m'occupe avec le plus de plaisir, par un sentiment de reconnaissance d'abord, et puis parce que je me suis toujours senti porté à aimer ceux qui ont fait en politique un chemin rapide et extraordinaire. Dans un gouvernement comme celui qui régit la France, la faveur seule ne suffit plus pour porter un homme au pouvoir et l'y maintenir; de notre temps, pour atteindre haut, il faut des qualités supérieures, et ces qualités M. Decazes les possédait: on lui a rendu justice après sa retraite du pouvoir; c'était un peu tard, mais cette justice tardive est à peu près la

seule que les hommes d'état puissent espérer.

Ministre, M. Decazes a fait beaucoup de bien; ce bien lui appartient en propre : il en aurait fait plus encore si des circonstances impérieuses n'eussent contrarié ses vues. Un austère rigorisme lui reprochera peut-être d'avoir cédé à d'augustes volontés : sur ce point je ne me prononcerai pas, peu au fait que je suis des ténébreuses intrigues qui se tramaient alors et paralysaient ses meilleures intentions. Ce n'est pas d'ailleurs l'histoire du ministère de M. Decazes que je prétends examiner; j'aime mieux prendre l'homme d'état au début de sa carrière.

M. Decazes vint à Paris au commencement de l'empire, il avait tout ce qu'il faut pour plaire et réussir; en 1805, il épousa la fille du comte Muraire, premier président de la Cour de cassation. Mademoiselle Muraire n'apportait d'autre dot que la carrière que ce mariage ouvrait à M. Decazes : nommé d'abord juge au tribunal de première instance de la Seine,

il fut en 1810, conseiller à la Cour impériale, lors de l'organisation de cette Cour. Il ne tarda pas à se faire remarquer par la distinction avec laquelle il présida les assises; ce fut aux rapports qu'il avait eus dans ces fonctions avec les électeurs de Paris, qui n'étaient qu'au nombre de 200, et qui composaient presqu'exclusivement la liste du Jury, qu'il dut sa nomination à la chambre des députés pour le département de la Seine.

L'empereur avait eu pour M. Decazes des dispositions plus ou moins bienveillantes *selon les circontances.* A la mort de mademoiselle Muraire, en 1806, après six mois seulement de mariage, M. Decazes, qui ressentait profondément cette perte, fut appelé auprès du roi Louis de Hollande, sur la demande de son beau-père; il s'établit, entre ce prince éclairé et lui des rapports de bienveillance de la part du prince et de dévouement du côté du jeune magistrat, qui continuèrent même lorsqu'au bout de peu de

mois celui-ci vint reprendre ses fonctions judiciaires à Paris. M. Decazes, qui avait été nommé secrétaire des commandemens de la reine, puis conseiller du cabinet du roi de Hollande, conserva ce dernier titre à Paris, avec la surveillance des affaires particulières du prince en France, et entretint avec lui une correspondance suivie et interceptée par la poste; cette correspondance fut mise sous les yeux de l'empereur, qui en fut très-frappé et très-intrigué; elle n'était pas signée: la position du correspondant, répandu dans la haute société de Paris, le mettait à même de connaître et de juger les événemens avec une grande supériorité. Ce jugement n'était pas toujours tel que l'empereur pouvait le souhaiter, quoique M. Decazes fût en définitive un des plus sincères admirateurs de Napoléon.

C'est à cette circonstance que l'on attribua le refus, que fit l'empereur, de le nommer avocat-général à la Cour de cassation, à la place de M. Daniels, poste pour lequel

il était présenté seul par le grand-juge, duc de Massa, et le procureur-général Merlin. Vainement l'archichancelier Cambacérès, que Napoléon consulta sur le choix à faire, appuya-t-il celui de M. Decazes, l'empereur fut inflexible.

Cependant il parut animé de sentimens plus favorables, lorsque M. Decazes, qui avait été joindre le roi Louis, après son abdication, à Gratz en Autriche, où il s'était retiré, revint de cette course. L'empereur sut gré au jeune magistrat de la fidélité et de l'attachement qu'il conservait à son frère. Une chose singulière : lorsque le roi Louis, indigné de l'occupation de la Hollande et apprenant que les troupes impériales s'approchaient d'Amstertam, abdiqua, quitta la capitale et ses états, Napoléon ignora complètement ce qu'était devenu le roi de Hollande et craignit pendant quelques semaines qu'il n'eût pris le parti de quitter le continent et de se retirer en Angleterre. Ce fut une lettre écrite de Bohème, à M. Decazes, par

le roi et *mise* à la poste, qui informa l'empereur du lieu de la retraite de son frère.

C'est après cette course, et en 1812, que M. Decazes eut occasion de recevoir une marque plus particulière de la bienveillance de l'empereur, à l'occasion d'une affaire malheureuse survenue au comte Muraire, son beau-père. Celui-ci, aussi distingué par ses lumières que par ses qualités de cœur, avait été dupe d'un juif pour une somme énorme. M. Decazes resté veuf depuis plusieurs années, sans enfans, montra cependant au père de sa femme une tendresse vraiment filiale, il n'hésita pas à répondre pour lui d'une somme considérable. L'empereur, informé de ces circonstances par l'archichancelier, toujours disposé à rendre service à ses amis, accueillit à merveille M. Decazes, qui se rendit à Mayence, pendant l'armistice de Lutzau, avec une lettre de Cambacérès; Napoléon s'empressa d'accorder les moyens de tirer le comte Muraire de la position où sa bonne foi et sa facilité l'avaient placé.

Cependant, quelque temps après, l'empereur ayant chargé le comte de Ségur de lui désigner un candidat pour la place de secrétaire des commandemens de l'impératrice Marie-Louise, et le grand-maître des cérémonies lui ayant présenté M. Decazes, après avoir consulté le grand-juge, Napoléon, par des motifs probablement étrangers à la politique et à la justice, ne donna pas son assentiment à ce choix.

En 1815, M. Decases, qui pourtant n'avait reçu aucune faveur des Bourbons, refusa de prêter serment, et fit ses efforts à la première séance de la Cour royale, dont il était resté membre, pour engager ses collègues à suivre son exemple; il fut destitué et exilé. M. Réal, alors préfet de police, eut le regret d'être chargé par le duc d'Otrante de lui faire connaître cette décision; pour en adoucir la rigueur, il passa lui-même chez M. Decazes, à qui il ne cacha pas le regret qu'il éprouvait de voir l'empereur s'engager dans cette voie, dont il s'était vaine-

ment efforcé de le détourner. En même temps il ne lui dissimula pas que l'ordre était de le faire arrêter, s'il n'obéissait pas dans le délai fixé; mais que lui, Réal, était déterminé à ne pas se charger de l'exécution, si elle devait entraîner des mesures de rigueur. M. Decazes protesta, et cependant quitta Paris au bout de deux ou trois jours sans être inquiété.

Après le second retour de Louis XVIII, M. Decazes, nommé préfet de police, fut chargé d'une mission semblable pour M. Réal, qui reçut de lui des égards non moins bienveillant, et qui, obligé de quitter la France, après la loi dite d'amnistie, fut rappelé en 1818, par le crédit de M. Decazes, devenu ministre de la police et depuis président du conseil. La liste d'exil sur laquelle était inscrit M. Decazes, au mois de mai, était de quatorze, il y était avec l'abbé de Pradt, ancien archevêque de Malines, et le premier président Séguier.

Celle où figurait M. Réal, au mois d'août suivant, était de 58; l'une et l'autre émanaient

du duc d'Otrante et étaient transmises par lui au préfet de police.

M. Decazes, plus heureux que M. Réal, parvint à faire réduire la liste fatale, et, s'il ne put faire supprimer le nom de M. Réal, celui-ci eut la ferme conviction qu'il n'en avait pas eu la possibilité. Il réussit mieux pour M. Benjamin-Constant qui était sur la première liste manuscrite, communiquée aux exilés vers le milieu de juillet, et convertie en ordonnance le 24 seulement, réduite à trente-huit noms. M. Decazes se chargea de plaider la cause de l'écrivain publiciste, et remit à Louis XVIII une note de lui qui frappa beaucoup le spirituel monarque, et le détermina à rayer Benjamin-Constant de sa propre main.

Nous joignons ici une copie de ce document curieux.

On y verra que M. Decazes lui-même, se souvenant sans doute qu'il était magistrat, jugeait aussi sévèrement que les proscrits la mesure qui les frappait, puisqu'il ne la leur présentait

que comme un avis, dont il se gardait de prendre la responsabilité. Cette manière d'envisager un pareil acte n'était pas sans courage, il faut le reconnaître et lui en savoir gré tout en le plaignant de la mission dont il était chargé.

Parmi les noms qui ne furent pas maintenus sur la liste fatale étaient ceux de M. Sébastiani, de Mme de Souza et de M. de Montalivet.

Mémoire de M. Benjamin-Constant.

« J'ai reçu l'invitation de quitter Paris. Cette invitation a été revêtue des formes les plus douces; je ne puis que me louer du magistrat qui a dû s'en rendre l'organe. L'on a eu soin de me prévenir que ce n'était point un ordre, que je n'étais point exilé, qu'on me donnait un conseil sans l'accompagner d'aucune menace; qu'on ne m'annonçait aucune rigueur, si je n'y obtempérais pas; que cependant on ne pouvait répondre des mesures que le gouvernement jugerait nécessaires, en cas de résistance; que j'étais sur l'une des listes contenant

les noms de ceux qu'on voulait éloigner, et qu'après cet avis c'était de moi de consulter ma propre prudence.

» Je ne veux point ici m'ériger en rigoriste en fait de constitution. Sans doute cette invitation n'est point régulière; mais je dirai de bonne foi que je comprends les inquiétudes du gouvernement dans les circonstances actuelles. Il y a beaucoup de fermentation dans les esprits; les vexations inséparables de la présence de six cent mille étrangers excitent beaucoup de murmures : on croit devoir écarter ceux qu'on soupçonne d'être mécontens, et l'on me place dans cette catégorie.

» Ces considérations m'auraient engagé à presser un départ qui convient sous quelques rapports à mes affaires particulières : mais une difficulté s'élève. Je vais l'exposer avec franchise; que les hommes impartiaux me jugent.

» Des journaux, tels qu'on n'en avait encore vu à aucune époque de la révolution, bien qu'on en ait vu de plus d'une espèce, exigent

avec une sorte de fureur l'expulsion d'une classe d'hommes qu'ils désignent sous le nom de bonapartistes. Il s'ensuit que, pour paraître bonapartiste, il suffira d'avoir été éloigné dans ce moment-ci. Puis-je, dois-je, en me soumettant à une invitation arbitraire, prendre une couleur qui n'est pas la mienne, et qui est odieuse à toute l'Europe? L'inconvénient de la résistance sera-t-il plus grand qu'une soumission qui me range, pour jamais peut-être, dans une classe à laquelle, si elle existe, je n'appartiens pas?

» Je renonce ici à l'avantage qu'assurent à tout citoyen la lettre de la loi et la garantie constitutionnelle; je n'aborde point la question du droit, je me borne à celle de l'équité.

» Quelle a été ma conduite? et comment cette conduite donnerait-elle au gouvernement l'intérêt de m'éloigner?

» Aussi long-temps que la constitution a été en force, j'ai tâché d'indiquer quelle devait être la marche constitutionnelle, et je l'ai fait

avec si peu d'amertume, que, tout en relevant ce qui me paraissait fautif dans les actes d'un ministère dont on avoue aujourd'hui les fautes, je l'ai défendu contre ceux qui l'attaquaient avec trop de violence. Lorsque l'apparition de Bonaparte a mis le gouvernement en danger, je me suis rallié à la royauté constitutionnelle avec plus d'énergie que personne. Il est impossible de me soupçonner d'avoir été complice de l'arrivée de Bonaparte, et d'avoir trempé dans la conspiration qui l'a ramené, si une telle conspiration a eu lieu, ce que j'ignore. Mes ennemis même ne m'en accusent pas.

» Le roi s'est éloigné. Je le défendais encore le jour de son départ; quand ce départ a été définitif, et plus d'un mois après, j'ai accepté de l'autorité existante une place de conseiller d'état. Je dirai mes motifs ensuite; ici je ne parle que du fait.

» L'acceptation d'une place sous le gouvernement de Bonaparte constitue-t-elle un délit? Je vois une foule d'hommes qui ont accepté

des places plus éminentes ou plus actives et que le roi comble de faveurs. Je vois des conseillers d'état maintenus dans leurs fonctions, ou élevés à des fonctions supérieures; je vois des préfets qui l'étaient sous le roi, qui ont été appelés par Bonaparte à d'autres préfectures, et qui sont de nouveau préfets sous le roi.

» Tous étaient néanmoins plus engagés que moi dans le service du gouvernement royal. Ils lui avaient prêté serment. Ils en ont prêté un second à Bonaparte. L'on n'a pas cru que ce fût une cause de ne pas en agréer un troisième, et je ne doute pas qu'on n'ait eu raison. Mais, moi, je n'avais prêté aucun serment, je n'avais pas l'engagement de la reconnaissance, je n'ai rompu aucun lien.

» Que si l'on prétend que le devoir général de tout citoyen est de ne pas servir une autorité illégitime, alors ce n'est pas moi seul que l'on accuse, ce ne sont pas seulement les hommes que j'ai indiqués, ce sont tous les tribunaux dont le roi vient pourtant d'agréer l'hommage,

ce sont tous les administrateurs, tous les officiers, tous les ministres. Tel n'est pas le système du gouvernement, ses actes le prouvent. Mais si les administrateurs, les ministres, les juges, sont innocens, bien qu'ils aient administré et jugé sous Bonaparte, je le suis de même.

» Indépendamment de mes fonctions de conseiller d'état, j'ai rempli une autre mission, celle de porter aux ennemis des paroles de paix. Mais j'étais le sixième dans cette députation. Le premier d'entre nous vient de recevoir du roi une marque de bienveillance. Or, nous avons été, durant notre courte mission, toujours unanimes. L'âge et l'expérience de M. de La Forêt le mettaient à notre tête. Il a plus parlé qu'aucun de nous; nous ne l'avons jamais contredit, nous l'avons souvent appuyé; ses paroles n'étaient point coupables puisqu'il jouit de la faveur du monarque; les nôtres, qui n'ont été que le commentaire des siennes, sont donc tout aussi innocentes.

L'invitation de m'éloigner de Paris, ne peut

donc être motivée, ni sur ma place de conseiller d'état, ni sur ma mission de plénipotentiaire. L'est-elle sur l'usage que j'ai fait de l'influence très-bornée que pouvaient me donner quelques conversations avec Bonaparte? Je ne sais si j'ai eu de l'influence : ce que je sais, c'est que je n'ai dit à l'homme qui gouvernait alors la France que ce qui pouvait le disposer à la modération. Ce que je sais, c'est que la moindre annonce de rigueur contre des hommes que je ne connaissais pas, et que je devais supposer être mal pour moi, provoquait de ma part les déclarations les plus positives, ce qui peut-être alors n'était pas sans quelque courage. Ce que je sais, c'est qu'en parlant, par exemple, de M. de Vittrolles que je n'ai jamais vu, que je ne verrai probablement jamais, je dis à Bonarparte que, si une goutte de sang était versée, aucun homme honorable ne pourrait rester en place. Je pourrais citer plusieurs personnes à qui j'ai répété la même chose en public.

» Le hasard m'a conservé une preuve des sentimens que j'ai toujours montrés dans une situation assez difficile. C'est une réponse du duc d'Otrante à un billet que je lui écrivis, lors de l'abominable arrêté d'un lieutenant de police dans les départemens de l'Ouest. Je lui avais exprimé mon désespoir, mon impossibilité de rester associé à un gouvernement qui permettait de telles mesures, ma volonté de me retirer et même de ne plus écrire sous un pareil régime.

» Voici sa réponse : je la transcris parce qu'elle ne peut que faire honneur à ce ministre, dont tant de gens, à tant d'époques, ont eu à se louer.

« Je viens de lire l'article dont vous me
» parlez, je ne puis vous exprimer l'impres-
» sion que m'a faite l'arrêté du lieutenant de
» police ***. Vous en jugeriez facilement si
» vous aviez connaissance du rapport que j'ai
» remis à l'empereur, et des mesures que je
» lui ai proposées. Les départemens de l'Ouest

» ont encore plus besoin que les autres d'une
» justice régulière et du respect des lois. Les
» mesures violentes, loin de vaincre les ré-
» sistances, en font éprouver de nouvelles et
» leur donnent plus de force. — Continuez
» votre ouvrage, ne vous découragez pas.
» Venez me parler. Mille amitiés.

» *Le duc* D'OTRANTE. »

» Quand il s'est agi des individus, j'ai suivi la même direction : elle a été celle de toute ma vie. — Je ne citerai qu'un fait. — M. de Jacquemont, garde-du-corps de Monsieur, que je ne connaissais que parce que sa famille habite la Franche-Comté, près des propriétés qu'y possédait mon père, était inquiété pour un passe-port, qu'on ne voulait lui délivrer que s'il prêtait le serment prescrit. Ce serment gênait sa conscience. J'ai toujours compris, j'ai toujours approuvé tous les genres de scrupules; je demandai avec instance qu'on le dispensât du serment, et que le passe-port qu'il désirait lui fût délivré, ce que j'obtins.

»Enfin, dans la grande crise de l'abdication, quelle a été ma conduite? Je savais qu'en acceptant une place, j'avais attiré sur moi la haine de ceux qui allaient hériter du pouvoir de Bonaparte, s'il le déposait.

» Ma fortune et mon ambition, si je n'avais eu en vue que mon ambition et ma fortune, étaient attachées à ses succès : et, quoi qu'on on en dise, il avait encore assez de ressources. Les résistances qui survivent à son existence politique le prouvent du reste. Je n'en ai pas moins été l'un de ceux qui l'ont exhorté le plus vivement à déposer le pouvoir, et mon opinion n'a peut-être pas été sans quelque influence sur la détermination qu'il a prise. Je me rappelle que, tandis que nous en causions sur la terrasse de l'Élysée, une grande foule était dans l'allée de Marigny, et, pendant que je m'efforçais de le convaincre qu'il ne pouvait plus régner, cette foule interrompait de loin chacune de mes phrases, par des cris de *vive l'empereur!* Vous les entendez, me dit-il: qu'est-ce qui m'empê-

cherait de contraindre les chambres à se séparer? — Vous le pouvez, répondis-je, mais vous ne gouvernerez pas quatre jours après. — J'ai lieu de croire que cette phrase lui fit impression, car il la répéta trente fois à quelques personnes survenues durant la conversation. J'ajouterai ici (car je n'ai la volonté de rien déguiser) qu'en le pressant de la sorte d'abdiquer je me demandais s'il était permis de donner à un homme ce qui pour lui était un mauvais conseil. Il pouvait encore soulever, en creusant, bien des élémens de désordre, et c'était son intérêt manifeste. Mais les maux qu'il aurait causés, le pillage de Paris, la prolongation de la guerre, qui cesserait, disait-on, dès que Bonaparte n'occuperait plus le trône, étaient des considérations trop décisives. Je sentais, cependant, qu'en cherchant à le rassurer sur son avenir, je risquais de le tromper, en me trompant moi-même. Je ne sais si l'on me fera un crime d'un scrupule que j'ai surmonté; mais je l'avoue, puisque je l'éprouvais. Je crois

surtout de mon devoir de l'avouer dans un moment où Bonaparte est captif et sans défense. Je désire que l'on sache qu'il pouvait faire beaucoup de mal, qu'on lui a retracé le tableau de ce mal qu'il pouvait faire, et qu'il y a renoncé. Chacun jugera comme il voudra ce dernier témoignage d'un homme qui a regardé son arrivée comme un grand malheur, qui verrait dans son retour, s'il était possible, un malheur plus grand encore, mais qui, ayant consenti à se rapprocher de lui pendant deux mois de sa prospérité apparente, ne peut être indifférent à son sort dans l'infortune.

» Tels sont les détails de mes actions. Je passe aux motifs qui m'ont décidé à prendre la résolution subite d'accepter des fonctions sous Bonaparte, tandis que j'avais lutté contre lui sans interruption durant quinze années.

» Quand il fut arrivé à Paris, quel se trouva être l'état de la nation? Tous ses organes étaient dispersés, une dictature sans bornes était dans la main d'un seul homme. Il n'y avait plus de

corps intermédiaires, plus de représentation nationale. Les proclamations du golfe de Juan, les décrets de Lyon, annonçaient un despotisme que rien ne pouvait arrêter. Bonaparte me fit appeler, sans que je l'eusse sollicité, et dans un moment où, revenu à Paris faute d'avoir pu franchir la frontière, je me préparais à un nouveau départ. Je le trouvai hésitant entre la continuation de la dictature et une organisation constitutionnelle. Je vis la possibilité de rendre à la France des représentans, des interprètes, des défenseurs. Dès lors je ne balançai plus. Je rédigeai en grande partie cet acte additionnel, qui contenait d'assez bonnes choses, quelque mal qu'on ait pu en dire, cet acte additionnel dont M. de Châteaubriand lui-même a imprimé qu'il renfermait plusieurs des améliorations que Louis XVIII avait méditées. Mais mon idée dominante, mon idée unique était de diviser le pouvoir concentré dans les mains de Bonaparte, et j'aurais attaché mon nom à une constitution cent

fois plus mauvaise, pourvu qu'elle eût rétabli deux chambres, et mis un terme au silence auquel la nation était réduite. Et, je le demande, ai-je eu tort? Qui peut calculer ce qui serait arrivé si Bonaparte se fût décidé pour la dictature? Les chambres n'ont-elles pas, dès l'origine, limité sa puissance, réclamé pour la liberté individuelle, empêché de la sorte beaucoup de mal, qu'on ne peut indiquer avec précision, parce qu'on ne peut détailler ce qui est négatif, mais que tout homme éclairé sent et que tout homme de bonne foi doit reconnaître? Enfin, ne sont-ce pas les chambres qui l'ont forcé d'abdiquer quand il ne pouvait se maintenir qu'en ébranlant l'état social dans toutes ses bases?

» Dans tout ce que j'ai fait, j'ai voulu la liberté, je n'ai voulu qu'elle, et, puisque je suis forcé de parler de moi, qu'il me soit permis de citer un fait qui démontre assez le motif qui me dirigeait dans cette hasardeuse entreprise. Un jour (c'est la seule fois, je dois le dire, durant

les deux mois pendant lesquels j'ai vu Bonaparte), un jour je le trouvai impatient du frein de la loi, et j'aperçus en lui des retours de tyrannie. En sortant de chez lui je pris à part l'homme de France dont l'amitié m'est la plus précieuse, et dont le nom réunit tous les nobles souvenirs de notre révolution, depuis vingt-cinq ans. Je suis entré, lui dis-je, dans une route sombre et douteuse, et je crains d'avoir conçu un projet au-dessus de mes forces. Je vois l'empereur revenir par momens à d'anciennes habitudes qui m'effraient. Il a pour moi de la bienveillance, et j'en suis reconnaissant. Peut-être ne serais-je pas longtemps impartial. On ne peut guère, auprès du pouvoir, répondre de soi-même. Souvenez-vous de ce que je vous dis maintenant. Surveillez-le, et, si jamais il vous paraît marcher au despotisme, ne croyez plus ce que je vous dirai par la suite. Ne me confiez rien, agissez sans moi, et contre moi-même. L'homme à qui j'ai fait cette confidence et que j'ai suffisam-

ment désigné peut certifier la vérité de mon récit.

» Je le répète, je ne me suis rallié à Bonaparte que lorsque j'ai cru que je le fortifierais dans l'idée d'appeler autour de lui une représentation libre et nombreuse, et si j'ai, comme je le pense, contribué à l'y décider, si j'ai accéléré l'époque où cette représentation s'est rassemblée, et où il n'a plus été le seul maître de toutes les destinées, je crois avoir rendu à la France un assez grand service.

» Un autre motif cependant se joignait à celui-là. Il est peut-être dangereux de l'énoncer, mais qu'importe ?

» Lorsque j'avais par mes écrits défendu le roi, jusqu'au dernier moment de son séjour à Paris, il était entouré d'autres Français qui promettaient comme moi de le défendre. Le drapeau national n'était recouvert par aucune couleur étrangère. On pouvait se serrer autour de ce drapeau sans mettre en danger l'indépendance de la patrie. Quand Bonaparte se fut

assis sur le trône, je vis des Autrichiens, des Prussiens, des Anglais et des Russes, s'avancer en armes contre la France. Je sais qu'on peut dire que Bonaparte en était la cause : mais ils y étaient, et le premier point me parut être de les repousser.

» J'ai toujours conçu toutes les opinions : j'ai compris qu'on voulût la monarchie ou la république; la légitimité émanant de la naissance, ou la liberté fondée sur un pacte. Mais il y a pour moi une condition essentielle devant laquelle tout disparaît. J'exprime ce que je sens, je ne blame personne; cette condition c'est l'indépendance nationale, c'est l'éloignement de toute intervention étrangère, parce que sans cette indépendance, avec cette intervention, il n'y a plus ni monarchie, ni république, ni succession régulière, ni pacte, ni constitution, ni liberté.

» J'ai donc regardé où était l'étranger, et sans autre examen je me suis rangé dans le parti contraire. J'aurais avec transport défendu le

roi, si le 20 mars il eût daigné m'appeler aux Tuileries; mais je n'aurais pas combattu avec moins d'ardeur le 18 juin, si j'avais eu l'honneur d'être dans les rangs de l'armée française.

» L'on peut me condamner comme m'étant laissé effrayer par des craintes chimériques. J'aime à l'espérer. J'aime à croire que j'avais tort de redouter qu'une coalition, réunie seulement contre Bonaparte, ne fît peser sur la France les maux de la guerre, lorsque Bonaparte ne règnerait plus. Mais, quand l'événement aura prouvé que mes appréhensions étaient exagérées, elles seront encore excusables.

» Si je m'en croyais, je conclurais ici ma justification. Car il me répugne de réfuter une fable que ne croient pas ceux qui la répandent. L'on a prétendu que j'avais reçu de Bonaparte, indépendamment de ma nomination au conseil d'état, des faveurs pécuniaires. Le fait est faux. Je ne sais ce qu'aurait fait pour moi Bo-

naparte, si j'eusse désiré de pareilles faveurs ; mais l'idée ne m'en est pas venue. J'invoque à cet égard l'investigation la plus rigoureuse, et puisqu'il est question de calculs d'intérêt, je citerai encore un fait, quoiqu'il n'ait pas de rapports avec Bonaparte ; mais le caractère d'un homme est toujours le même à certains égards, et celui qui était hier désintéressé ne devient pas avide aujourd'hui.

» L'un des souverains que les dernières révolutions ont renversé me fit proposer, il y a six mois, de passer à son service, et de défendre ses intérêts au congrès de Vienne. Il m'offrit des appointemens très-considérables. Je refusai. Il voulut m'attacher à lui par des libéralités sans conditions. Une somme assez forte fut déposée chez moi pendant quelques heures : je la renvoyai. Les témoins de ce fait existent à Paris.

» Je termine ici cette apologie. Je n'ai rien fait contre le roi, rien contre la France. Je ne suis d'aucun parti. Je ne puis être rangé dans

aucune classe. L'on protége et l'on favorise des hommes dont la conduite a été semblable à la mienne, avec cette différence qu'ils ont servi quinze ans celui que j'ai servi deux mois. Leurs intentions étaient pures sans doute : mais ils l'ont toutefois servi pendant sa tyrannie, et je ne me suis rattaché à lui que parce qu'il promettait la liberté.

» Je répète la question par laquelle j'ai commencé : il est certainement inconstitutionnel de m'exiler : mais, de plus, n'est-il pas injuste de me donner par cette mesure une couleur qui n'est pas la mienne, et de me ranger, aux yeux de l'Europe, dans une classe à laquelle, si elle existe, je n'appartiens pas?

» Si maintenant on persiste, je ne veux pas offrir à six cent mille étrangers le spectacle d'un Français luttant contre le gouvernement français. Quelque peu important que je puisse être, un proscrit le devient toujours. Quand l'autorité est revêtue de la plénitude d'une puissance établie, le devoir d'un bon citoyen

est de résister à l'arbitraire. Mais nous avons assez des maux qui pèsent sur nous. Dans la déplorable situation où nous sommes, je voudrais que notre gouvernement pût opposer à l'Europe liguée l'union générale et imposante de tous les individus et de toutes les classes : et, n'y pouvant contribuer d'une autre manière, je ferai du moins ce qui dépend de moi. Je sacrifierai mes droits à ses inquiétudes.

» *Signé* BENJAMIN DE CONSTANT. »

Paris, 21 juillet 1815.

XII.

LA RECONNAISSANCE DE LOUIS XVIII.

La France n'oubliera de long-temps les charges qui lui furent imposées en 1815. La seconde invasion nous a coûté plus de 1,200,000,000, sous le nom d'indemnité de guerre et de frais d'occupation. L'étranger, en nous accablant ainsi sous le poids de ses exigences, avait un double motif; de réparer ses pertes d'abord, et ensuite de mettre la France pour long-temps hors d'état de troubler le repos de l'Europe. J'ai à indiquer un troisième motif qui n'a peut-être pas peu contribué à faire taire chez les souverains ennemis tout sentiment de générosité.

En 1814, le roi de Prusse, après ses entrevues avec les Bourbons, disait au général Laharpe : « Croiriez-vous que l'empereur » Alexandre et moi, nous en soyons encore à » recevoir de ces princes un grand-merci? Ce » que nous avons fait pour eux est si peu de » chose apparemment ! »

N'est-il pas raisonnable de penser que, revenus en 1815, les souverains étrangers aient voulu avoir en argent l'équivalent de la reconnaissance qu'on leur refusait.

Louis XVIII n'a réellement témoigné de gratitude qu'aux Anglais; il se rappelait probablement et son expulsion de Mittau, et la démarche faite auprès de lui en février 1803, par le roi de Prusse, au nom du général Bonaparte, premier consul, pour obtenir la renonciation des Bourbons au trône.

XIII.

LE VOYAGE DE GAND.

Le voyage de Gand, ce titre à tant de faveurs aux premiers jours de la seconde restauration, à tant d'accusations depuis la révolution de juillet, ne fut pas également bien apprécié par tous les ministres qui vinrent au pouvoir après les Cent-Jours. Le duc de Feltre est à peu près le seul qui attacha un grand prix à cette preuve de fidélité; le duc de Feltre était un nouveau converti, il avait tout le zèle d'un néophyte, il s'efforçait de faire

oublier, par tous les moyens, ses services antérieurs, et de faire accepter le titre qu'ils lui avaient valu; pour lui, pour le créateur des *quatorze catégories*, il n'en existait réellement que deux: *les brigands de la Loire, et les hommes de Gand;* et si dans son organisation d'armée (j'emploie ici le mot organisation pour rendre une idée, car ce qu'a fait, en 1815 et en 1816, le duc de Feltre n'a jamais mérité le nom d'organisation; si donc, pour compléter les cadres de son simulacre d'armée, il dut se résoudre à prendre des brigands de la Loire; c'est qu'il y avait insuffisance, je ne dirai pas de capacité, mais insuffisance numérique chez les hommes de Gand.

Au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, successeur immédiat du duc de Feltre, il fallait d'autres garanties que celles qui pouvaient être représentées par une émigration de quelques jours. Le voyage de Gand fut de très-peu de prix à ses yeux: quand on se présentait à lui et qu'on invoquait ce seul titre, il répondait avec un

sourire ironique: « Vous avez fait monsieur,
» le voyage sentimental de Gand; je vous en
» fais bien, mon compliment, mais si vous
» n'avez pas d'autres antécédens à faire valoir,
» je vous conseille de vous destiner à la car-
» rière administrative. »

Aussi, combien de haine cette dure franchise n'a-t-elle pas amassée sur la tête de l'illustre maréchal, qui se donna tant de soin pour réparer les épouvantables bévues du duc de Feltre, de ce duc de Feltre, *tant et si justement* regretté. Sous le duc de Feltre, on avait rêvé le retour du bon vieux temps; sous lui, du moins, une duchesse aurait pu solliciter un régiment pour son petit cousin, une marquise accoucher, comme par le passé, d'un capitaine de dragons; avec le maréchal Saint-Cyr, plus rien à espérer, pour couper court à toutes les sollicitations, il présenta et fit adopter sa fameuse loi du recrutement, sa loi *révolutionnaire*, comme on l'a dit, qui classait au même rang et soumettait à la même loi le fils du duc

et celui de son fermier, et qui opposait aux ambitions aristocratiques une barrière que le temps ou une action d'éclat avaient seuls le pouvoir d'abaisser : dès lors la France était perdue, 93 allait revenir.

M. de Talleyrand était homme de trop d'esprit pour ne pas apprécier à sa juste valeur le fameux voyage, mais il avait trop de finesse pour le dire comme le maréchal Saint-Cyr.

Un jeune homme sollicitait une place; il vint trouver M. de Talleyrand : Louis VIII l'avait fait particulièrement recommander comme ayant été à Gand.

— Il me semble, monsieur, dit M. de Talleyrand, que, si le roi veut vous placer, il n'a pas besoin de moi pour cela. Mais, enfin, vous avez été à Gand, monsieur?

— Oui, monseigneur.

— Êtes-vous bien sûr, monsieur, d'avoir été à Gand?

— Comment, monseigneur!

— Voyez-vous, monsieur, moi aussi je suis

allé à Gand, j'en suis sûr; nous étions trois ou quatre cents à Gand, et j'ai déjà placé, comme y ayant été, plus de quinze cents personnes. Vous voyez que, sans faire injure à qui que ce soit, il m'est permis de douter.

XIV.

LE ZÈLE.

M. de Talleyrand est l'un des hommes d'esprit auxquels on a prêté le plus de bons mots; on ne prête qu'aux riches, dit-on, et M. de Talleyrand est réellement fort riche en fait de saillies spirituelles. — En 1815, après les cent jours, M. de Talleyrand, nommé ministre des affaires étrangères, reçut la visite des employés de son administration. Il est une chose, mes-

sieurs, leur dit-il, que je vous recommande avant tout et par-dessus tout, c'est de ne pas avoir de zèle; je déteste le zèle.

XV.

LES COURS PRÉVOTALES.

Toutes les fois qu'un gouvernement crée des tribunaux exceptionnels, il nomme des juges non pour juger, mais pour condamner. Ce principe, il faut l'appliquer aux Cours prévotales, juridiction atroce, que je peindrai d'un seul mot.

La Cour prévotale qui siégeait à Mâcon a condamné, en 1816, à deux ans de prison, un ancien soldat devenu garçon de ferme, convaincu d'avoir nommé son cheval *cosaque*:

il avait manqué *au respect dû* par la France aux armées étrangères, et la Cour prévotale du département de Saône-et-Loire s'est crue chargée de les venger. Le malheureux est mort en prison.

Tout le monde repousse aujourd'hui la responsabilité de l'invention des Cours prévotales, et c'est avec raison. Celui qui le premier s'est imaginé de traîner la restauration hors de la légalité fut un grand ennemi de son pays et de la restauration. On croit les tribunaux extraordinaires utiles pour les circonstances extraordinaires, et l'on se trompe : c'est un remède violent mais impuissant, qui laisse des traces profondes et blesse à mort celui qui les emploie.

XVI.

HONNEURS MILITAIRES RENDUS A UNE PORTE COCHÈRE.

Si l'on me racontait ce que je vais écrire, je déclare que je ne le croirais pas, et cependant je vais parler comme témoin oculaire, et je pourrais au besoin appeler à mon secours quinze cent témoins et plus.

Louis XVIII, revenant de Gand en 1815, s'arrêta à Cambray, refusa le logement qui lui avait été offert à l'évêché, parce que l'évêque était venu pendant les Cent-Jours figurer au champ de mai, et passa la nuit dans la maison de l'un des plus riches propriétaires de la ville. De 1816 à 1820, tous les ans, le jour anniver-

saire du passage de Louis XVIII à Cambray, les troupes formant la garnison étaient réunies sur la place d'armes, et là, formées en pelotons, défilaient devant la maison qu'avait habitée Louis XVIII, les officiers saluant *la porte cochère*, du sabre ou de l'épée. C'est en 1820 que cette cérémonie eut lieu pour la dernière fois; les officiers défilèrent ce jour-là en tournant le dos, en levant les épaules et avec de tels signes de mépris qu'il n'y eut plus désormais moyen de recommencer.

XVII.

L'OEIL DE VERRE.

Le véritable empereur d'Autriche, S. M. Metternich premier, est borgne; mais cette infirmité est si habilement déguisée par un œil de verre qu'elle est généralement ignorée, même en Allemagne. M. de Metternich, autrefois fort bel homme, était encore jeune lorsque dans une maladie il cessa de voir de l'œil gauche; le globe de l'œil était resté entier, mais terne et sans lumière: un artiste habile, dont le talent et la discrétion furent chèrement payés, parvint à couvrir ce globe éteint et torréfié d'une enveloppe mobile d'émail, parfaitement semblable à l'œil droit, avec ses couleurs,

et son éclat. L'enveloppe subit le mouvement que lui imprime le globe de l'œil, et l'illusion est telle que M. de Metternich a pu figurer à tous les congrès, passer sa vie dans le monde, se marier deux fois sans que son secret ait été découvert. Il a fallu une circonstance fort singulière pour que le public fût mis dans la confidence.

Le roi d'Angleterre, Georges IV, avait manifesté le désir de posséder dans sa galerie les portraits de tous les souverains de l'Europe; son premier peintre, le célèbre Lawrence, fut envoyé à cet effet sur le continent: il pensa qu'il entrait dans les vues du roi Georges, de posséder le portrait de M. de Metternich, ne fût-ce que comme annexe à celui de l'empereur François. Il demanda au prince la permission de reproduire ses traits, et obtint de lui plusieures séances.

A l'une de ces séances, Lawrence s'aperçut qu'un rayon de soleil frappait directement sur l'œil gauche de M. de Metternich, et que

le prince le supportait sans abaisser la paupière, sans même sourciller: il admira d'abord ce regard d'aigle qui pouvait ainsi se fixer sur le soleil; mais, craignant qu'à la longue une pareille position ne finît par fatiguer le prince, il l'engagea à changer de posture. Mais M. de Metternich se trouvait avantageusement placé, il voulut rester comme il était; Lawrence insista à plusieurs reprises et ne comprenait rien à l'obstination de M. de Metternich, lorsque le valet de chambre survint et apprit par un signe, au peintre, que l'œil gauche du chancelier d'Autriche n'avait rien à craindre du soleil.

XVIII.

WERTHER.

Goëthe représentait au congrès d'Aix-la-Chapelle le souverain dont il était le ministre et l'ami. Le grand âge du poète, sa belle figure, son immense renommée lui attiraient les respects et les hommages de tous les plénipotentiaires au congrès. Un Anglais, arrivé depuis peu de jours et peu familiarisé avec la littérature allemande, s'informa curieusement auprès d'un de ses compatriotes du nom et du titre de l'homme que les personnages les plus élevés n'abordaient qu'avec vénération. C'est, lui répondit-on, le célèbre Goëthe, l'illustre auteur de Werther. L'Anglais en savait assez; il

s'approche aussitôt de Goëthe, le salue et lui dit :

—Monsieur, j'arrive de Paris, j'y ai vu votre *Werther*, c'est un charmant ouvrage, et qui m'a fort amusé.

— Comment, Monsieur ?

— C'est une des pièces qui m'ont le plus fait rire ; il y a surtout un acteur, nommé Potier, qui y fait fureur, il est curieux.

Pour toute réponse, Goëthe tourne le dos à son interlocuteur, en prononçant le mot : *pfert* (cheval)!

XIX.

LES HÉROS IMPROVISÉS.

Vers 1817 ou 1818, le lieutenant-général comte César Berthier avait été nommé inspecteur-général d'infanterie, dans la 12e division militaire, dont le quartier-général, aujourd'hui à Nantes, était alors à la Rochelle.

L'île de Rhé, qui fait partie de cette division, avait pour garnison deux bataillons d'infanterie; le général dut aller les inspecter : il fut reçu à Saint-Martin, ville principale ou plutôt ville unique de l'île, dans la maison du maire. Ce fonctionnaire crut devoir, en présence d'un lieutenant-général des armées du roi, faire étalage des sentimens de royalisme qui l'animaient.

Le général professait la plus parfaite indifférence en fait d'opinions politiques, il ne tarda pas à se trouver fatigué des démonstrations du magistrat municipal et voulut y mettre un terme.

— Monsieur le maire, lui dit-il, vos opinions vous font honneur, mais je vois chez vous des choses qui me paraissent fort peu en rapport avec les sentimens que vous manifestez.

— Comment, général!

— Oui, monsieur; que signifient ces tableaux où je vois le nom de l'empereur, des batailles, des prises de ville, etc. Croyez-vous que nous en soyons encore là? Ignorez-vous qu'on a fait disparaître du Musée et de la galerie du Luxembourg tous les tableaux représentant des faits de l'empire? ne devrait-il pas en être de-même chez un fonctionnaire nommé par le roi?

— Mais, général, ces tableaux auxquels je n'attache aucune importance, sont le seul ornement de cette pièce.

—Si vous appelez cela un ornement, monsieur, je n'ai plus rien à dire; il me semble cependant que vous auriez pu trouver mieux.

— Général, je n'y tiens pas: je les aurais déjà fait enlever; mais ils ont été placés en même temps que le papier, le papier a changé de couleur partout, excepté sous les tableaux, et mon salon serait affreux si on y voyait quatre grands carrés de papier frais au milieu d'une tenture déjà fanée.

— Au moins, monsieur, faites disparaître les inscriptions séditieuses que je lis au bas de ces tableaux.

— Qu'à cela ne tienne, général.

— Vous pourriez faire mieux, monsieur: décrochez un de ces tableaux et donnez-moi du papier.

Le général dicte une inscription à son aide-de-camp, fait ouvrir le cadre et coller sur l'ancienne inscription celle qu'il venait de dicter: c'était, *bataille d'Austerlitz, gagnée par S. M. Louis XVIII.* Même substitution pour le

second tableau qui représentait la bataille d'Iéna: celle-ci fut donnée à *S. A. R. Monsieur, comte d'Artois*; la bataille d'Eylau, à *S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême*; celle de la Moskowa, à *S. A. R. monseigneur le duc de Berry*. Une dernière bataille allait être donnée à la duchesse d'Angoulême: mais aucune femme n'était représentée dans ce tableau, et le général, craignant que la plaisanterie ne parût trop forte, en resta là.

— Vous voyez, monsieur, dit-il, la ressemblance sur vos tableaux n'est pas assez frappante pour qu'on ne puisse s'y tromper: tout ce que vous avez là d'ailleurs s'est passé sous le règne effectif de S. M. Louis XVIII; on peut, sans inconvénient, attribuer à lui ou aux princes de sa maison tout ce qui s'est fait, parce que tout s'est passé en leurs noms.

—C'est vrai, général, je n'avais pas pensé à cela , et je vous remercie beaucoup (1).

(1) Cette plaisanterie du général César Berthier lui valut d'être promptement mis à la retraite.

XX.

LES PETITS RUISSEAUX FONT LES GRANDES RIVIÈRES.

Outre leur liste civile fixée, on le sait, à 25,000,000, Louis XVIII et Charles X avaient encore un assez beau revenu, produit de certains droits, de certaines redevances, dont l'origine et le chiffre échappaient aux investigations de la Cour des comptes. Ce qu'on appelait *la cassette du roi* était une administration particulière, ayant, comme le budget de l'état, sa partie des dépenses et sa partie des voies et moyens. En 1814 et 1815, on s'occupa avec beaucoup de soin de rechercher ce qui, avec les lois nouvelles, pouvait encore subsister de toutes ces petites branches de revenus dont

jouissait l'ancienne monarchie. Au nombre des découvertes, on trouva le produit des billets gagnans, non réclamés, de la loterie royale de France. Il semblerait qu'en bonne comptabilité une somme ne devrait être réputée payée qu'autant qu'on pourrait représenter la pièce constatant le paiement; et, dans ce cas, la pièce c'est le billet gagnant. Mais, on a pu le remarquer, les billets délivrés aux *actionnaires* sont détachés d'une souche, contrôle nécessaire, où sont reproduits les numéros inscrits sur le billet; aussitôt les numéros tirés, un travail est fait dans les bureaux de la loterie, les sommes perdues et gagnées sont établies par la vérification des souches, et l'administration tient à la disposition des *actionnaires* heureux les sommes qui leur appartiennent. Elles sont dès lors portées en dépense.

Pendant la restauration, quand une année s'écoulait sans que les sommes gagnées fussent réclamées, il intervenait une sorte de

prescription, je ne sais pas trop si elle était bien légale, mais enfin on regardait comme de bonne prise ce qu'on négligeait de demander, et le produit des sommes oubliées entrait dans la cassette de sa majesté. Le roi, dans cette circonstance, se montrait le véritable représentant de ses sujets.

De 1814 à 1830, les billets gagnans non réclamés ont donné, en moyenne, une somme de 500,000 francs par an.

Le roi de France était, on le voit, la seule personne de son royaume qui gagnât à la loterie sans y mettre. Si, dès son origine, la loterie n'avait pas été nommée *loterie royale de France*, ce que je viens de dire aurait été un motif suffisant pour lui mériter ce titre.

XXI.

CONSÉQUENCES DES EXÉCUTIONS MILITAIRES.

Quand un malheureux militaire est condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté à Paris, la recette des bureaux de loterie augmente de plus de moitié dans la quinzaine qui suit l'exécution. Toutes les fois que la *Gazette des Tribunaux* rend compte de l'exécution d'un militaire, elle enregistre avec grand soin le numéro du fiacre qui a été requis pour transporter le condamné à la plaine de Grenelle: c'est ce numéro de fiacre, qui, décomposé et recomposé dans tous les sens, vient se reproduire sur une immense quantité de billets de loterie, *avec les chances les plus cer-*

taines de réussite. Les calculs sont infaillibles, s'il a été possible de savoir l'âge du condamné et de combiner le chiffre de ses années avec le numéro du fiacre.

Depuis que le gouvernement, dans sa haute philanthropie, a défendu les mises au-dessous de deux francs, il se forme des associations de *sous-actionnaires* (on nomme pompeusement actionnaires les niais et niaises qui mettent à la loterie). Ces *sous-actionnaires,* au nombre de quatre ou cinq, réunissent leurs capitaux pour former la mise dont le législateur a pris soin de fixer le minimun.

Le siége de ces sociétés *sans raison sociale* est ordinairement dans les environs de la halle aux pommes de terre : c'est là que les chances se discutent, et que les rêves sont commentés.

Que les bons bourgeois s'étonnent donc encore d'un augmentation subite dans le prix de la précieuse denrée, à laquelle on voulut dans le temps élever une colonne au nom de la grande armée reconnaissante.

XXII.

LES JEUX. — ZOÉ ET M. LE VICOMTE S.....

Je ne suis pas un moraliste rigoureux, je l'avoue; je comprends parfaitement l'humanité, ses passions et ses faiblesses.

Je me sens disposé souvent à pardonner des crimes, des délits que la loi punit et avec raison, parce que, plus rapproché des choses que le législateur, j'ai pu apercevoir mieux que lui les causes infimes des actes dont il n'a dû calculer que les effets, parce que, en dépit d'une prétendue égalité devant la loi que nos codes proclament, j'ai vu les mêmes actes changer de nature par cela seul que leurs auteurs appartenaient à telle ou telle classe de la société. Beaucoup de sages réformes ont été intro-

duites dans notre organisation sociale, et cependant le fabuliste n'a pas cessé d'avoir raison : les lois sont encore, seront toujours *la toile d'araignée*.

Indulgent par caractère et par raison, il est une chose cependant que je ne puis voir sans dégoût, c'est la spéculation intéressée du pouvoir sur les passions et les vices des hommes, c'est l'impôt prélevé sur la plus énergique, la plus funeste de nos passions, comme sur une boisson, sur un objet de consommation; c'est ce chiffre porté au chapitre des recettes du budget de Paris, *ferme des jeux*, 6,500,000 fr.

Je sais par cœur tout ce qu'on a dit de moral sur la nécessité d'ouvrir des maisons de jeux publiques, soumises à la surveillance incessante de l'autorité, pour éviter la création de maisons clandestines, de tripots d'où la bonne foi serait exclue, etc. D'abord, pour un homme qui entre dans une maison de jeu, être volé ou perdre, est absolument la même chose; gagner ne vaut guère mieux. La sur-

veillance est nécessaire j'en conviens; mais tout ce qu'on pourrait dire de plus éloquent sur ce sujet ne m'ôterait rien du sentiment pénible que j'éprouve en lisant dans un budget, dans un acte public, une phrase qui ne fait que traduire cette pensée du législateur : J'ai concentré tel vice, je le presse, et en vertu d'un marché à forfait il m'a produit une somme de......

Je complète ma pensée : je ne blâme pas l'établissement des maisons de jeux, elles ne créent pas les joueurs ; mais ce qui me répugne c'est le calcul, c'est la spéculation publique de ce qu'il doit y avoir, je ne dis pas de ce qu'il y a de plus moral de l'administration sur l'immoralité. Sous l'empire, les jeux existaient, mais leur produit ne figurait pas au budget ; il se distribuait clandestinement, il se partageait on le volait même, je le veux bien encore ; j'aimais mieux cela : je ne raisonne pas, je rends une impression.

Sous l'empire, lorsqu'un ministre affermait

les jeux, il stipulait tant de parts d'intérêts pour des personnes qu'il désignait ; pour d'autres il instituait des pensions. L'adjudicataire savait qu'il devait distraire de ses bénéfices une somme payable tous les jours ou tous les cinq jours au ministre de la police, au préfet de police, à l'inspecteur général de la police, au secrétaire-général de la préfecture, etc., etc. Certainement il est plus régulier en comptabilité d'inscrire au budget de la ville une somme ronde de 6,500,000 fr. et d'en indiquer l'emploi ; mais auparavant je ne voyais pas le honteux tripotage, je pouvais l'ignorer, j'avais une illusion et les 6,500,000 f. produit patent d'une immoralité imprimée en toutes lettres, me l'ont ôtée.

Le lecteur, s'il a parcouru les trois ou quatre pages de morale que je viens de risquer, a dû se douter que je ne faisais pas un sermon précisément pour me procurer la satisfaction de prêcher, mais que c'était un préambule nécessaire pour arriver à une anecdote que je

désirais raconter; j'y arrive sans plus de retard.

Au commencement de la restauration, on avait conservé quelques-unes des bonnes habitudes de l'empire; ainsi la ferme des jeux ne produisait pas autant au budget de la ville, mais le ministre de la police, mais le préfet de police, mais les familiers du château avaient leur part au gâteau; la cassette du roi elle-même prélevait son tribut : tous les matins un rouleau de cinquante pièces de vingt francs était déposé sur la cheminée du roi. Louis XVIII, soit que l'origine impure de cet or lui inspirât un sentiment de répugnance, soit que mille francs fussent une bagatelle indigne de sa plus légère attention, laissait amasser les rouleaux sur la cheminée, et ne les donnait ou ne les faisait enlever que quand il s'en trouvait un assez grand nombre pour former encombrement.

Au jour dont je veux parler, vingt-sept ou vingt-huit rouleaux étaient entassés sur la che-

minée. Louis XVIII avait près de lui une dame bien belle, qui possédait alors toutes ses affections; c'est celle que, dans les momens d'épanchemens, il nommait familièrement Zoé. Zoé, lui dit-il, je suis content de vous, je veux vous donner des dragées; et, passant la main sur la cheminée, il fit couler sur la robe de la belle dame les vingt-sept ou vingt-huit rouleaux de pièces d'or.

Le soir, la dame était allée se reposer du fardeau des grandeurs dans une royale maison de plaisance, mystérieux asile, offrande de son auguste maître. Elle aimait trop le roi pour l'oublier un seul instant; et, pour parler de lui sans cesse, elle s'était fait accompagner par un beau jeune homme, confident discret de toutes ses pensées. Les dragées de Louis XVIII avaient été déposées sur un guéridon, et, par un mouvement tout instinctif, le beau jeune homme déchirait l'une après l'autre les enveloppes des rouleaux, et comptait les sommes qui y étaient renfermées.

Tout-à-coup sa figure, ordinairement si calme, se colore d'indignation; en comptant, il avait trouvé que dans un rouleau il manquait une pièce d'or, dans un autre deux.

—Qu'avez-vous, mon ami? dit la dame alarmée de sa pâleur.

— Voyez Zoé, voyez. (Il s'arrogeait le droit de dire aussi Zoé.) Voilà cependant comme on trompe les rois.

En disant ces mots, il lui montrait le déficit aperçu dans deux rouleaux.

XXIII.

M. NÉPOMUCÈNE LEMERCIER.

M. Lemercier, membre de l'Académie française, a fait preuve toute sa vie de la plus admirable indépendance. Accueilli avec une extrême faveur par Bonaparte, premier consul, il n'en vota pas moins publiquement contre l'avénement à l'empire, et cessa de voir Napoléon aussitôt qu'il eut ceint la couronne impériale. L'empereur aimait le caractère de M. Lemercier et estimait son talent. La seule chose cependant que M. Lemercier accepta de lui, ce fut la restitution de diverses propriétés confisquées sur sa famille. Sous la restauration M. Lemercier fut ce qu'il avait été sous l'empire; mais la restauration aimait encore moins

l'indépendance que ne l'avait aimée l'empire, et ne l'estimait pas du tout. M. Lemercier fut de 1815 à 1830 dans la plus complète disgrâce; il s'en vengeait par des écrits empreints du plus pur patriotisme, et luttait courageusement contre les rigueurs de la censure. M. Lemercier, au surplus, avait eu à combattre, sous tous les régimes, contre les petites terreurs des gouvernans : son beau drame de *Pinto* fut défendu sous le directoire, sous l'empire et sous la restauration. A l'époque du consulat, Bonaparte, qui ne s'était pas encore donné la censure, y suppléait en faisant voyager les pricipaux acteurs qui jouaient dans le drame de M. Lemercier.

Lorsque, après les cent jours, M. de Vaublanc, le plus original de tous les ministres de l'intérieur, passés, présens et futurs, voulut épurer la littérature, les sciences et les beaux-arts, il raya de la liste des membres de l'Institut un certain nombre d'homms dont les opinions politiques lui étaient suspectes.

Au nombre des membres éliminés de l'Académie française étaient MM. Étienne et Arnault; il fallut pourvoir à leur remplacement. M. Desèze présidait la séance dans laquelle des membres nouveaux devaient être nommés. En dépouillant le scrutin, M. Desèze rencontra un bulletin qui portait les noms de Molière et de J.-J. Rousseau.

M. Desèze s'exprima en termes fort durs sur ce vote, qu'il qualifiait *d'insulte à l'Académie.*

M. Lemercier, se levant aussitôt, dit :

« Je ne veux pas qu'un de mes confrères » puisse être soupçonné de ce qu'on nomme » une insulte à l'Académie. Le bulletin ainsi » qualifié est le mien. Loin de moi la pensée » de manquer aux égards que je dois à l'Académie; je n'ai voulu qu'une chose : émettre » un vote logique. Jusqu'à présent nous » avons été appelés à procéder au remplacement d'académiciens morts; nous avons » dû choisir des candidats vivans : aujourd'hui nous avons à choisir les succes-

» seurs d'académiciens vivans; nous ne pouvons
» mieux faire que de choisir des candidats
» morts. »

XXIV.

DEUX MARÉCHAUX.

Louis XVIII, pendant son règne de dix années, a nommé sept maréchaux, quatre au commencement de la restauration, et trois après la guerre d'Espagne : les quatre premiers étaient le duc de Feltre, le général Beurnonville, le duc de Coigny et le marquis de Viomesnil; les trois derniers, le général Molitor, le prince de Hohenlohe et le général Lauriston. Le duc de Feltre est trop connu par l'habileté avec laquelle il a opéré la dislocation de l'armée en 1815, pour

qu'il soit besoin de lui chercher d'autres titres, le général Beurnonville est célèbre par un rapport sur je ne sais quelle bataille dans laquelle l'armée française sous ses ordres n'avait eu à regretter que le petit doigt d'un tambour; les deux autres, le duc de Coigny et le marquis de Viomesnil, étaient à peu près tombés en enfance lorsqu'ils furent élevés à la plus haute dignité militaire.

Le soir du jour où ces nominations parurent dans le *Moniteur*, j'ai entendu au foyer de l'Opéra la conversation suivante entre deux chevaliers de Saint-Louis contemporains, ou à peu près, des deux maréchaux octogénaires.

— A quoi pense le roi? Le duc de Feltre maréchal! qu'est-ce que c'est que ça, le duc de Feltre? d'où ça sort-il?

— C'est le ministre de la guerre, auquel nous devons le licenciement de l'armée de la Loire.

— A la bonne heure; mais pour être maréchal il faut avoir un nom, et ce nom de duc de Feltre, c'est un nom de guerre. Quant à M. de

Beurnonville, c'est un bel exemple que le roi donne là! un général de la république : les deux autres, à la bonne heure, il n'y a rien à dire.

— C'est là même ce qu'on peut appeler un excellent choix.

— Vraiment oui, et de fameux généraux: Viomesnil est plus sabreur, mais Coigny est infiniment plus tacticien.

XXV.

DÉMOUSSEAUX ET LE MARQUIS DE XIMÉNÈS.

Qui n'a entendu parler du foyer de la Comédie Française dans son bon temps, au temps de Monvel, de Fleury et de Mlle Contat? Je ne l'ai pas vu à cette époque, je n'étais pas au

monde; mais je l'ai vu depuis, c'était du temps de Talma : il était alors sinon très-brillant, du moins fort amusant. J'y ai vu Michau, qui déjà avait quitté le théâtre : ce bon Michau, quand il était acteur, avait toujours besoin de faire un voyage à sa jolie maison de Verrières. On avait créé un mot tout exprès pour lui : on disait d'un acteur qui jouait le moins possible *il michaude*. Depuis sa retraite Michau ne pouvait pas perdre de vue le Théâtre-Français, il ne pouvait passer une soirée sans venir roupiller une heure ou deux sur les bons et vieux fauteuils du foyer; il devait y mourir : c'est là qu'il a eu sa première attaque d'apoplexie.

Alors encore on voyait de temps en temps, au foyer de la Comédie Française, quelques hommes marquans, des pairs, des députés, des membres de l'Institut, des artistes. Au milieu de tout ce monde deux hommes se faisaient distinguer, c'étaient deux hommes de l'ancienne roche, le duc de Lauragais et le mar-

quis de Ximénès, tous deux amis d'enfance, amis des mauvais jours, se disputant à chaque instant, particulièrement sur les dates, et le marquis terminant les discussions par une apostrophe dans le genre de celle-ci : Je te dis que tu te trompes : c'est à telle époque, je le sais bien, sacrédié ! à telle enseigne que tu faisais la cour à ma femme et que je consolais la tienne.

Le duc de Lauragais, toujours grand seigneur, persifleur insolent, protecteur aux grands airs, cordon bleu de ton et de manières, rencontrant Fleury au foyer, lui disait : C'est très-bien, monsieur Fleury, très-bien, vous avez été parfait ce soir, parfait.

— Mais, monsieur le duc, ce n'est pas moi qui ai joué ce soir, c'est M. Armand.

— N'importe, monsieur Fleury, très-bien, très-bien; c'est parfait.

Le marquis de Ximénès, au contraire, satirique cynique, impertinent avec grossièreté, d'une malpropreté *remarquable*, se permettait

tout, et crachait au nez des personnes auxquelles il parlait.

Desmousseaux avait joué Agamemnon d'Iphigénie en Aulide : dépouillé de son costume de roi des rois, il vint au foyer : le marquis de Ximénès le prend sous le bras et se promène avec lui.

— Monsieur Desmousseaux, j'ai vu Brizard, vous avez joué ce soir Agamemnon comme Brizard ne le jouait pas.

— Oh! monsieur le marquis, un homme d'un aussi grand talent que Brizard.... je n'oserais me comparer.

— Je vous dis, et je m'y connais, que vous avez joué ce soir Agamemnon comme Brizard ne le jouait pas.

— Je suis confus vraiment de votre bienveillance.

Le marquis continue sa promenade, toujours répétant sa phrase, et Desmousseaux toujours se confondant en humbles remercîmens.

— Oui, monsieur, vous avez joué ce soir Agamemnon comme Brizard ne le jouait pas; non, il ne le jouait pas comme vous, il s'en-serait f..... bien gardé!

XXVI.

LA CONSPIRATION DU MOIS D'AOUT 1820.

J'aurais pu choisir au hasard dans toutes les conspirations qui ont été étouffées sous la restauration, depuis celle dite *du bord de l'eau* jusqu'à celle si douloureusement fameuse de La Rochelle; dans toutes j'aurais trouvé une nouvelle preuve à l'appui de ce que j'ai dit, c'est que le peuple français est, de tous les peuples, le moins propre à une conspiration. Je suis convaincu que, si la révolution de juillet

avait dû être amenée par une conspiration, nous serions encore sous le joug de Charles X. C'est qu'il y a des bizarreries dans le caractère des peuples comme dans le caractère des individus. Le peuple français, le plus belliqueux, peut-être, de tous les peuples, celui que la guerre accommode le mieux, manque complètement de ce genre de fermeté que nécessite une conspiration ; il manque de cette abnégation personnelle froidement absolue que veut l'exécution d'un grand dessein. Précipitez un Français sur un danger patent, vous le verrez admirable; dites-lui de l'attendre, ce sera tout différent. C'est que le peuple français est plus brave que courageux, et que dans une conspiration il faut plus de courage que de bravoure.

Dans notre langue il n'existe pas de synonymes, quoiqu'on en ait fait un dictionnaire. On peut être brave sans être courageux, comme on peut être courageux sans être brave, comme on peut être tous les deux à la fois. La bravoure est une qualité physique, le courage, une

vertu morale. La bravoure est le résultat d'une bonne constitution, d'un sang chaud, circulant librement; l'homme sous la large poitrine duquel les poumons battent à l'aise doit être brave. Un phthisique au troisième degré peut être très-courageux, parce que le courage n'a rien de commun avec la conformation physique, parce qu'il naît du sentiment de l'honneur, de la conscience du devoir. Je parle, je n'ai pas besoin de le dire, par généralité : j'admets, par conséquent, toutes les exceptions possibles, et jamais pays plus que le nôtre n'en offrit d'aussi glorieuses; mais c'est un fait constaté que, supérieurs dans l'attaque, nous ne valons rien pour la défense, et c'est précisément cette nature de fermeté propre à la défense qui devient nécessaire dans une conspiration.

Et puis, il faut le dire en bonne conscience, nous sommes en général, nous autres Français, un tant soit peu *fanfarons* et terriblement *bavards* : ce sont là des vertus qui vont

mal dans une conspiration. Aussi pas de conspiration possible en France, à moins que, comme au 18 brumaire, tout le monde ne soit dans le secret : alors on peut se vanter et parler tout à son aise, on n'apprend rien à personne.

En dépit de l'adresse votée en 1822 par la Chambre des députés, comme démenti à l'assertion de Manuel, il n'en est pas moins vrai que les Bourbons avaient été reçus avec répugnance par la majorité de la France; ce qui n'empêche pas que des acclamations n'aient été entendues sur leur passage. Mais, si les acclamations devaient compter pour quelque chose chez nous, nos affections seraient bien changeantes. Je ne nierai pas non plus qu'après les cent jours des bandes de femmes de toutes les conditions soient venues danser sous les fenêtres des Tuileries, en chantant la *spirituelle* ronde, dont le premier vers cachait, sous un calembour, une allusion *délicate* au dernier voyage du roi :

Rendez-nous notre père de Gand.

Je ne sais si ces témoignages d'amour ont trompé quelqu'un; mais Louis XVIII avait trop de finesse pour s'y laisser prendre après la leçon du 20 mars.

Les Bourbons avaient contre eux leur nom et l'origine de leur nouveau pouvoir. Je ne les crois ni meilleurs ni plus mauvais que d'autres; mais, forcés de s'appuyer sur une minorité, ils ont subi sa loi, ils ont commis toutes les fautes que cette minorité leur imposait : fautes commandées elles-mêmes à cette minorité par la nécessité de sa conservation. Le gouvernement des Bourbons fut violent et sanguinaire, parce qu'il manquait de force.

Nous avons eu des conspirations de différentes sortes pendant les neuf ou dix premières années de la restauration. De 1823 ou 1824 jusqu'à 1830, on n'a plus conspiré, on s'est tenu prêt pour un événement qui ne pouvait manquer d'arriver tôt ou tard. Les conspi-

rations, auxquelles l'armée ne prenait aucune part, péchaient toutes par la base; elles ne pouvaient rien amener, c'étaient des victimes envoyées à l'échafaud. Vers 1818 seulement, les sociétés secrètes, sentant toute l'insuffisance de leurs moyens d'action, commencèrent à faire des prosélytes dans l'armée; les conspirations devinrent alors plus sérieuses.

Il existait, dans le plus grand nombre des régimens, une ligne de démarcation fortement tranchée entre les officiers sortis de l'ancienne armée et les créatures du nouveau gouvernement; la fusion n'avait été opérée que dans très-peu de corps, auxquels le hasard avait donné des chefs fermes et habiles. Lors de la prétendue organisation du duc de Feltre en 1815 et 1816, les anciens officiers avaient été, je l'ai dit ailleurs, presque complètement exclus; il furent plus tard et successivement rappelés sous les drapeaux par le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le général Latour-Maubourg; mais ils avaient passé plusieurs

années dans leurs foyers, la plupart avaient enduré de cruelles privations, beaucoup avaient été l'objet de poursuites inquiètes de la part des agens inférieurs de l'administration, toujours si disposés à donner des preuves de zèle; ils revenaient donc le cœur ulcéré: s'ils avaient trouvé dans leurs nouveaux chefs, dans leurs nouveaux camarades, cet abandon, cette confraternité qui faisaient des anciens régimens, pour ainsi dire, une famille, leurs regrets se seraient calmés, leurs ressentimens se seraient éteints.

Mais il n'en était pas ainsi : les chefs n'étaient plus des soldats parvenus, c'étaient de quasi-grands seigneurs (je parle de 1818, je prie qu'on ne l'oublie pas; les choses avaient changé plus tard, je le sais), auxquels l'inaction de vingt années et des services dans l'émigration ou à l'étranger avaient été libéralement comptés. Il leur fallait une particule devant le nom d'un sous-lieutenant, et la qualification d'officier à demi-solde amenait sur leurs lèvres une grimace de mau-

vaise humeur et de dédain. Si ces chefs, pour dépenser les 1,500 francs de frais de représentation que l'état leur alloue, donnaient quelques dîners, quelques soirées, les officiers sortis de la demi-solde en étaient exclus. Des chefs ces sentimens se propageaient aux officiers plus favorisés: on ne manquait pas ouvertement aux nouveaux venus, ils ne l'auraient pas supporté, mais on faisait bande à part, on les isolait. Ils arrivaient avec leur ancienneté, brisantles jeunes espérances, des officiers de 1815, qui voyaient en eux des usurpateurs de leurs droits! Fussent-ils donc arrivés avecles meilleures intentions du monde, on en aurait fait des ennemis du gouvernement.

A tout ce que je viens de dire il y avait des exceptions; c'est un besoin pour moi de le déclarer : je pourrais en citer, si citer des noms honorables n'était pas en accuser d'autres; mais je provoque un examen de bonne foi. Douze ou quinze régimens au plus ont pris part aux conspirations sous la restauration; tous étaient,

je puis le prouver, dans la situation que j'ai indiquée : on comprend que dans ces régimens les émissaires des sociétés secrètes ont dû trouver un favorable accès.

La conspiration militaire du mois d'août 1820 fut la plus importante de toutes celles qui éclatèrent sous la restauration; découverte le 18 ou le 19 août, elle fut, par ordonnance royale du 25 ou 28, déférée à la Cour des pairs. Cette conspiration n'a jamais été bien connue, quoique jugée avec solennité, et après six semaines de débats. N'a-t-on pas voulu découvrir la vérité? y avait-il, en dehors des accusés, des complices trop haut placés pour qu'on osât les atteindre? les magistrats chargés de l'instruction se sont-ils fourvoyés? C'est ce que je ne me permettrai pas de décider; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'a pas du tout jugé la conspiration.

Dès l'origine de l'instruction une erreur volontaire ou involontaire a été commise. Cette erreur une fois admise, la vérité disparaissait,

et un projet gigantesque se trouvait réduit aux proportions exiguës d'un complot de caserne. La conspiration devait éclater simultanément à Paris et à Cambrai. On a voulu voir dans le mouvement préparé à Paris le mouvement principal, et dans celui de Cambrai une simple annexe du premier. Pour arriver à la vérité, il fallait prendre le contre-pied, chercher le mouvement principal à Cambrai, et ne voir, dans celui de Paris, qu'un accessoire propre seulement à détourner l'attention de ce qui se serait opéré ailleurs. En rattachant le mouvement de Paris à celui de Cambrai, et non celui de Cambrai au mouvement de Paris, on aurait eu toutes les ramifications de la conspiration; on aurait vu toutes les places fortes du département du Nord engagées dans le complot, dix régimens d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie compromis; on aurait vu le traité de 1815 brisé par une alliance de soldat à soldat avec la Belgique; on aurait aperçu deux trônes menacés en même temps par la

même conspiration, celui de France et celui des Pays-Bas : un pareil complot eût été digne des méditations de la Cour des pairs, et celui qu'on lui a livré était une plaisanterie. Les accusés, désormais sûrs d'une impunité à peu près totale, ont pu se moquer à leur aise des accusateurs, des témoins et des juges.

La conspiration du mois d'août 1820 avait été ourdie avec habileté, elle a manqué par l'hésitation des chefs ; découverte vingt-quatre ou trente-six heures avant le moment où elle devait éclater, elle avait une extension telle que sa mise à exécution, toute prévue qu'elle était, pouvait amener encore d'incalculables embarras. Les conspirateurs avaient pour chef immédiat un lieutenant-colonel sorti de la garde impériale, subordonné lui-même à des chefs supérieurs, ceux qu'on a entrevus derrière le rideau dans toutes les conspirations, et qui disparaissaient complètement au moment où les complots étaient éventés; de plus, un grand nombre de généraux, dont plusieurs sié-

geaient à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, avaient promis leur adhésion et leur coopération, mais seulement après un commencement d'exécution, après un premier succès. Le chef immédiat avait dans les corps des représentans, choisis parmi les officiers sortis de l'ancienne armée.

Le plan était d'enlever, dans la nuit du 19 au 20 août, deux régimens formant la garnison de Cambrai, l'un d'infanterie et l'autre de cavalerie. Les sous-officiers de ces deux régimens, dans lesquels les opinions politiques qui partageaient la France étaient énergiquement représentées, étaient acquis au complot, les soldats auraient suivi sans peine les sous-officiers. Ce premier point exécuté, les deux régimens auraient été se réunir, à Douai, à deux autres corps, l'un d'infanterie, l'autre d'artillerie; on s'emparait des munitions de l'arsenal, et ce noyau d'armée se grossissant, en passant à Valenciennes, d'un régiment de dragons qui y tenait garnison, aurait fait sa jonction sur la

frontière de Belgique avec un corps de quatre mille Belges qui devaient s'y trouver à jour et heures fixés.

On a dit, mais je n'ai aucune certitude sur ce point, qu'un prince de la famille du roi des Pays-Bas avait promis son assistance, et qu'il se serait mis à la tête des quatre mille Belges. Beaucoup des conspirateurs en étaient convaincus; c'est peut-être par suite de la découverte de cette participation promise, qu'on s'est décidé à ne déchirer qu'une partie du voile qui couvrait la conspiration.

On comprend, d'après ce que je viens de dire, que, dans moins de douze heures, une petite armée de dix mille hommes au moins pouvait être formée. Elle se serait bientôt augmentée de toutes les accessions promises par les régimens, ou parties des régimens des garnisons du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme; et, dans cet état, faisant un appel à l'armée et à la population, elle se serait mise en marche sur Paris.

Il avait semblé utile de créer des embarras au gouvernement, pour le moment où on voudrait agir, afin qu'obligé de diviser ses moyens il ne pût opposer à la marche de l'armée des conspirateurs que des forces insuffisantes. C'est dans ce but qu'avait été imaginé le mouvement de Paris; il devait éclater au même moment que celui de Cambrai. Le premier acte du régiment de la garnison de Paris, gagné à la conspiration, aurait été de s'emparer de Vincennes, des intelligences ayant été ménagées dans cette place. On voit que le gouvernement, obligé de se défendre à Paris même, n'aurait pu rien distraire des forces qu'il y avait, et qu'une marche rapide sur la capitale n'aurait rencontré que peu ou point d'opposition.

Tout cela était fort bien combiné; mais il existe dans toutes les conspirations un principe funeste qui en fera encore manquer des milliers. C'est le besoin de prosélytisme, le besoin qu'éprouvent des conspirateurs d'agrandir leur cercle, d'associer un ami, puis

un autre, aux chances heureuses qu'ils entrevoient. Les officiers et sous-officiers des régimens d'infanterie de la garnison de Paris avaient tenté avec succès de rattacher à leur plan des officiers et sous-officiers de la garde royale ; ils avaient appelé aussi des officiers restés à demi-solde; en agrandissant toujours le cercle de leurs complices, ils devaient rencontrer un agent de la police, et ils le trouvèrent en effet. La mèche une fois éventée , les dénonciations arrivèrent en foule de la part de ceux-là même qui, ayant participé au complot, voulaient se faire un mérite de leur retour, et obtenir ainsi le pardon du passé. Les conspirateurs de Paris furent arrêtés dans leur lit la veille du jour fixé pour l'exécution.

A Cambrai, on se préparait à agir, mais un retard de vingt-quatre heures avait paru nécessaire au chef de la conspiration, et ce retard perdit tout, parce qu'il permit d'avoir des nouvelles de Paris. Dans une conspiration tout le monde n'est pas aussi déterminé. Les ar-

restations opérées dans la capitale intimidèrent quelques hommes faibles, ils virent tout perdu et le complot fut dénoncé par eux au commandant de la place, qui, dès lors, et je crois un peu à contre-cœur, dut prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'accomplissement du projet. Des arrestations furent ordonnées par lui, mais assez tard, et de manière à donner aux hommes les plus compromis le temps de fuir. Cinq officiers, en effet, quittèrent Cambrai déguisés en rouliers, et se réfugièrent en Belgique. L'évasion de celui qui partit le dernier a quelque chose de particulier. C'était le dimanche, le régiment était à la messe; un peloton armé occupait la nef. Le colonel vint donner l'ordre à l'officier qui commandait ce peloton d'arrêter, au sortir de l'église et de conduire à la citadelle celui de ses camarades qu'il lui désigna. L'officier qu'on devait arrêter était dans le chœur, à l'extrémité inférieure du groupe formé par l'état-major du régiment. Pendant l'élévation,

au moment où tout le monde avait la tête inclinée, l'officier chargé de l'arrestation s'approcha de son camarade et lui dit bas à l'oreille : *Je dois t'arrêter au sortir de l'église, sauve-toi.* Celui-ci ne se le fit pas dire deux fois ; une demi-heure après, il était hors de la ville.

Les cinq officiers réfugiés en Belgique, et qui avaient été accueillis par les Belges comme des frères, ne tardèrent pas à être livrés par le gouvernement des Pays-Bas ; ramenés en poste à Paris, ils avaient fait le sacrifice de leur vie et ne songeaient plus qu'à mourir courageusement ; ils s'attendaient à être livrés à un conseil de guerre et expédiés en trois fois vingt-quatre heures. Ce ne fut qu'aux premiers interrogatoires qu'ils s'aperçurent qu'on ne voulait pas savoir la vérité, ou qu'on ne la cherchait pas où l'on pouvait seulement la trouver ; devant un conseil de guerre, et certains de ne pas échapper, ils auraient confessé ouvertement leur projet. Mais, dès l'instant qu'ils vi-

rent qu'on les interrogeait sur ce qu'ils ne savaient pas et qu'on ne leur demandait pas du tout ce qu'ils savaient, ils se tinrent sur la défensive et se renfermèrent dans un système complet de dénégation. Quelques aveux furent obtenus à peine; mais ils étaient tellement isolés qu'ils devenaient sans importance réelle.

La Cour des pairs se conduisit dans cette affaire, je dois le dire, avec une grande humanité et beaucoup de modération. Et puis rien de tel pour un procès politique que de durer long-temps; dans un crime politique il n'y a rien d'avilissant, de honteux; quand des juges et des accusés ont été plusieurs mois en présence, la bienveillance naît naturellement entre des hommes d'expérience et des gens de cœur, et une condamnation grave devient à peu près impossible. Si la Chambre des pairs avait voulu être sévère et appliquer la loi dans toute sa rigueur, la conspiration du mois d'août 1820 devait faire tomber trente têtes; il n'y eut qu'une condamnation à dix ans de prison, deux à cinq

ans, et trois à deux ans. Les accusés s'étaient fait un parti dans la Chambre des pairs, et le chef de ce parti était un homme que je puis nommer, c'était le général, aujourd'hui maréchal Maison. Il poussait la bienveillance pour eux au point de se charger de faire aux témoins les interpellations que les accusés n'osaient pas faire eux-mêmes et qu'ils lui transmettaient par écrit.

Conformément à sa jurisprudence, la Cour avait nommé une commission pour l'instruction préliminaire. Le général Rapp en faisait partie ; un officier, que je connais, avait été amené devant elle; le général Rapp l'interrogeait :

— Qu'alliez-vous faire tel jour, à telle heure, sur l'esplanade de la citadelle de Cambrai?

— Mon général, puisqu'il faut vous l'avouer, j'y attendais une petite fille.

Il paraît que c'était là l'excuse banale de tous les officiers de la garnison de Cambrai; aussi le général reprit :

— Vous appartenez à un singulier régiment : tous les officiers qui en font partie passent, à ce qu'il paraît, leur vie à courir après des filles.

— Vous auriez sans doute mieux aimé, mon général, que je troublasse les ménages.

Le général Rapp ne sut que répondre ; tous les interrogatoires, ou à peu près, se passaient en conversations aussi sérieuses que celle que je viens de rapporter.

Qu'on suppose maintenant la Cour des pairs, apercevant, ou voulant apercevoir la vérité, et prenant la conspiration dans son ordre naturel : quel champ immense lui eût été ouvert. La question retournée n'indiquait plus qu'un complot tout-à-fait inexplicable.

Je ne puis terminer ce chapitre sans rapporter une singulière réponse, faite par un témoin à une question du général Maison. C'était le comte Léon de Juigné, colonel du régiment d'infanterie en garnison à Cambrai : je n'ai rien à dire contre sa probité ; mais celui qui l'avait

fait colonel d'emblée peut être sûr d'en répondre devant Dieu. Le chancelier, président de la Cour des pairs, l'avait interrogé sur les opinions politiques professées par ceux des accusés qui avaient appartenu à son régiment. En général, avait-il dit, ils pensent mal.

— Et qu'entendez-vous, monsieur le colonel, reprit le général Maison, par mal penser?

— Mal penser, mal penser, c'est mal penser. C'est un mot qui s'entend de reste.

— Mais, moi, je ne l'entends pas, et je vous prie de me l'expliquer.

— Eh bien, mal penser, c'est penser comme le côté gauche de la Chambre des députés.

XXVII.

UNE ÉVASION.

Dans tous les procès de conspirations, le moyen de défense le plus fréquemment employé, c'est la création des *agens provocateurs*. Pour mon compte, je ne crois pas aux *agens provocateurs*; je pense bien que, quand un complot a été éventé, la police laisse marcher la conspiration surveillée par ses agens, pour découvrir tous les complices et les surprendre en flagrant délit; mais ce que je n'admets pas, c'est que la police imagine un complot et suscite des conspirateurs qu'elle charge d'en embaucher d'autres : ce serait là un jeu trop dangereux. Mais, si je ne crois pas

aux agens provocateurs, je n'en trouve pas moins que la supposition de l'existence de ces sortes d'agens est un fort bon moyen de défense, d'autant plus qu'en général c'est un accusé contumace qu'on choisit pour bouc émissaire; ce qui n'aggrave pas le moins du monde sa position. La conspiration du mois d'août 1820 eut aussi son ou ses *agens provocateurs;* le principal était un capitaine, nommé Nantil, aujourd'hui chef de bataillon, qui, de la retraite où il se tint caché pendant tout le procès, ne cessait pas d'engager ses complices à l'immoler moralement, en le présentant comme un *agent provocateur*, comme *un vil suppôt de la police*, les accusés n'y manquèrent pas.

J'ai dit que la Cour des pairs prononça cinq condamnations à l'emprisonnement; mais elle dut se réunir une seconde fois pour juger un des accusés qui s'était laissé arrêter après avoir été condamné à mort par contumace: c'était l'ancien lieutenant-colonel de la garde impériale qui devait diriger le mouvement de Cam-

brai. Grâce aux *agens provocateurs* et à *l'intervention patente de la police dans la conspiration*, la peine de mort se réduisit à un simple emprisonnement de cinq années. J'ai omis de dire que parmi les pairs, il en était deux qui s'attachaient avec plus de soin à faire ressortir l'intervention de la police dans le complot : c'étaient MM. de Boissy-d'Anglas et de Pontécoulant, mus sans doute par un sentiment de bienveillance; car, si la vérité sur cette affaire dût être devinée par quelqu'un, c'est certainement par des hommes aussi expérimentés et aussi habiles que MM. de Boissy-d'Anglas et de Pontécoulant.

Le procès du lieutenant-colonel eut pour résultat principal de procurer l'évasion de l'un des condamnés de la première affaire; cette évasion fut accompagnée de circonstances vraiment originales : le condamné était le capitaine d'infanterie Lamothe, spirituel, audacieux et leste comme un Basque; il était détenu à Sainte-Pélagie, où il devait rester cinq ans, et traité

avec beaucoup de bienveillance. Le procès du lieutenant-colonel dura quatre jours, et, à chaque audience, le capitaine, cité comme témoin, était extrait de sa prison par un huissier de la Cour des pairs, pour être conduit au Luxembourg, en fiacre, et sous la garde d'un gendarme.

Les trois premières translations furent consacrées par le capitaine, à obtenir la bienveillance de l'huissier et du gendarme; il se montrait gai, expansif, racontait des histoires de garnison, se louait des procédés de la Cour des pairs à son égard, déclarait n'avoir jamais été plus heureux que depuis qu'on l'avait renfermé à Sainte-Pélagie, et mettait chaque jour à rentrer en prison un empressement tel, qu'on pouvait supposer que Sainte-Pélagie avait pour lui un charme particulier.

Le dernier jour, il avait paru encore plus gai que de coutume. Le jugement prononcé vers le soir, il était monté en fiacre avec son huissier et son gendarme, et déjà la voiture

était arrêtée en face de la porte de Sainte-Pélagie. Tout-à-coup le capitaine met la tête à la portière, il avait aperçu la fille de service d'un petit restaurant, voisin de la prison, qui lui fournissait ses repas : Dépêchez-vous de m'apporter mon dîner, lui cria-t-il, je meurs de faim. Dans ce moment le cocher ouvrait la portière et abaissait le marche-pied; le capitaine, pour parler à la domestique du restaurateur, s'était avancé de manière à devoir descendre le premier, et puis il aimait tant la prison que l'huissier et le gendarme le surveillaient à peine. Sauter à bas, se retourner brusquement, d'un coup de pied relever le marche-pied, refermer la portière, bousculer le cocher et se sauver à toutes jambes: tout cela exigea moins de temps qu'on en a mis à lire ces trois lignes. Il avait déjà cinquante pas au moins d'avance, quand l'huissier put se mettre à courir, quand le gendarme, que ses bottes et son grand sabre embarrassaient, put entreprendre de poursuivre le prisonnier avec la

célérité et la légèreté propres aux cavaliers à pied. La sentinelle de la prison, l'huissier et le gendarme faisaient retentir le voisinage, de leurs cris : Arrêtez ! arrêtez ! mais le capitaine avait de bonnes jambes, et ce ne fut qu'au bout de cinq minutes, et grâce à l'intervention de quelques hommes de bonne volonté, que le gendarme parvint à arrêter.......... l'huissier qui avait constamment couru devant lui et dont le costume noir ressemblait beaucoup à celui du prisonnier.

La police ne put jamais parvenir à retrouver le capitaine, qui cependant resta plusieurs jours à Paris; il était en Espagne en 1823, et, vers 1828, il obtint la permission de rentrer en France : il est aujourd'hui chef de bataillon.

XXVIII.

DEUX MOTS LATINS.

Louis XVIII aimait beaucoup à parler latin : la faveur de ce prince a tenu souvent à la citation, faite à propos, de quelques vers d'Horace, son poète favori.

Louis XVIII venait de recomposer son cabinet, et il recevait la première visite de ses nouveaux ministres, au nombre desquels se trouvait le maréchal Victor, duc de Bellune. Le maréchal Victor n'a jamais eu la prétention de savoir le latin, il avait celle d'écrire, *de peindre* parfaitement, et, quand il avait une lettre à expédier, il passait plusieurs minutes à faire des

ronds à main levée, pour tracer d'un trait rapide et léger le premier jambage de l'M du mot *Monsieur*.

Louis XVIII, après quelques recommandations à ses ministres, les congédia du geste, avec ces mots: « Adieu, messieurs: allons, *macte animo*. » Sorti du cabinet du roi, le maréchal s'arrête d'un air stupéfait, et retient ses collègues.

— Eh bien! messieurs, c'est agréable....

— Quoi donc?

— J'ai eu des scènes violentes avec l'empereur; mais jamais il ne m'a parlé ainsi.

— Mais que vous a-t-on dit?

— Vous n'avez donc pas entendu?

— Rien absolument.

— Vous pouvez être bien sûrs que nous ne resterons pas long-temps au ministère.

— Pourquoi donc?

— Comment, vous n'avez pas entendu ce que nous a dit le roi en nous congédiant?

— Il nous a dit: Adieu, messieurs.

— Pas du tout, il nous a dit : *Partez, animaux*. Si c'est là sa manière, elle n'est pas polie.

Le même maréchal reprochait un jour à un officier d'être venu à Paris sans permission, et l'interpellait vivement sur les motifs de son voyage.

L'officier n'avait aucune bonne raison à alléguer. « Que voulez-vous, monsieur le maréchal, dit-il : *Amour, tu perdis Troie*.

— Eh bien! monsieur, reprit vivement le maréchal, prenez garde d'être le quatrième. »

XXIX.

UNE PÉTITION.

Il est beaucoup de personnes en France qui croient encore que la place, ou la charge *d'exécuteur des hautes œuvres*, de bourreau, pour être plus clair, est héréditaire, et que le fils aîné de l'exécuteur en titre est irrévocablement appelé à succéder à son père. Il n'en est pas ainsi. Le fils de l'exécuteur succède à son père, parce qu'il le veut bien, parce qu'il trouve la place bonne, ou bien parce qu'il s'est accoutumé de bonne heure à cette sorte de réprobation qui s'attache chez nous, comme dans presque tous les pays, à la profession de bourreau.

Au surplus, que la société se rassure. Si l'exécuteur des hautes œuvres venait à mourir à Paris ou dans un département, sans postérité masculine, il ne serait pas nécessaire de recourir à des moyens arbitrairement coërcitifs pour lui trouver un successeur; on ne serait pas réduit à prendre un condamné à la peine capitale, à gracier un malfaiteur, pour faire un bourreau.

En 1822, l'exécuteur de Versailles, ou *Monsieur de Versailles*, comme disent ces fonctionnaires, fut arrêté sous prévention de vol; il fallut pourvoir à son remplacement. Le ministre de la justice, qui présente au choix du roi les candidats pour toutes les places de la magistrature, et qui nomme directement à celle de bourreau, annexe de la magistrature, sanction de ses arrêts, reçut, dans l'espace de dix jours, plus de soixante-dix demandes pour la place de bourreau de Versailles.

L'une de ces demandes lui parvint le jour de la fête du roi; elle commençait par ces mots :

« Monseigneur,

« Dans un jour où le roi se plaît à répandre des bienfaits, me sera-t-il permis d'espérer.... »

Suivait une longue nomenclature des services de l'impétrant, comme aide de deuxième classe, aide de première classe, etc. Il ajoutait que ses opinions politiques avaient toujours été constitutionnelles, monarchiques et religieuses.

Les émolumens attachés aux places d'exécuteurs des hautes œuvres ne sont pas aussi élevés qu'on pourrait le supposer. Le bourreau de Paris jouit de 12,000 francs de traitement, ni plus ni moins qu'un conseiller d'état. Il a pour les exécutions et expositions des indemnités qui s'élèvent à 40 francs pour les exécutions, et à 30 francs pour les expositions. Mais ces indemnités, *ces feux*, sont absorbés par les frais de pose et entretien des échafauds et instrumens.

La marque était tarifée à 15 francs. Le pou-

voir législatif, en supprimant la *marque*, devait aux exécuteurs une compensation, à laquelle on n'a pas encore songé.

XXX.

GUERRE D'ESPAGNE EN 1823.

La guerre d'Espagne, en 1823, est encore une preuve de cette vérité, que les grands effets sont souvent produits par les plus petites causes.

Depuis que le droit public européen avait été fixé en 1815 à Vienne, quatre révolutions avaient éclaté en Europe; l'Espagne, le Portugal, le royaume de Naples et le Piémont avaient successivement secoué le joug de l'absolu-

tisme, et remplacé l'oligarchie par le gouvernement constitutionnel. De ces quatre révolutions, deux avaient été promptement écrasées. Le Piémont et le royaume de Naples étaient trop proches voisins des Prussiens et des Autrichiens pour résister long-temps. L'exil et les supplices firent prompte justice des essais de liberté auxquels des princes et des souverains avaient feint de s'associer.

Restaient l'Espagne et le Portugal. Ferdinand VII avait juré la constitution, et, comme Louis XVI, il conspirait contre elle. Comme Louis XVI, il appelait l'étranger à son aide; il montrait son sceptre brisé aux puissances qui avaient concouru aux négociations de Vienne.

La bonne volonté ne manquait pas plus alors qu'elle ne manque aujourd'hui; mais, comme aujourd'hui, on tremblait devant une guerre partielle, dont la conséquence pouvait être un embrasement général. Les souverains avaient manqué à trop de promesses pour être bien sûrs de leurs peuples, et tous calculaient

avec effroi les dangers d'une lutte qui pouvait tous les jours changer de terrain; le sol ne leur paraissait pas assez affermi pour qu'ils pussent s'éloigner sans danger.

En 1823, tous les souverains désiraient la guerre d'Espagne, et pas un n'osait l'entreprendre, pas un n'osait la proposer. Louis XVIII avait parfaitement compris cette situation; seul de toute sa cour, il avait foi aux institutions dont on l'avait nommé *l'auguste auteur.* Dans son esprit pénétrant, les destinées de la monarchie se liaient à celles des institutions, et la guerre lui paraissait un danger presque égal pour les institutions et pour la monarchie.

Louis XVIII ne voulait pas la guerre d'Espagne; son principal ministre ne la voulait pas non plus. M. de Villèle avait des idées d'ordre et de stabilité que la guerre dérangeait; il méditait des projets financiers dont la guerre reculait, de toute nécessité, l'exécution.

C'est sous l'empire de ces circonstances que furent ouverts les préliminaires de Vienne,

suivis, peu après, du congrès de Vérone.

L'ambassadeur de France, M. Mathieu de Montmorency, et M. de Châteaubriand, qui lui avait été adjoint, avaient pour instructions de ne pas proposer la guerre d'Espagne; et, dans le cas où il y aurait nécessité de la subir, d'obtenir, de toutes les parties contractantes, une coopération efficace en hommes ou en subsides. Le rôle des plénipotentiaires étrangers et français était donc d'attendre, de voir venir. Les plénipotentiaires étrangers s'y renfermèrent rigoureusement. Les agens français, entraînés par un zèle maladroit et trompés par d'habiles intrigans, donnèrent complètement dans le piége qui leur était tendu.

Peu de temps après la révolution de 1820, il s'était formé à Paris un comité d'Espagnols réfugiés (le général Quésada en faisait partie), qui s'étaient associés plusieurs contre-révolutionnaires français, entr'autres M. Bergasse et le comte A. de J..... M. Bergasse avait été appelé, en sa qualité d'ami particulier de l'empereur

Alexandre, et comme pouvant aider le comité de son influence auprès des souverains du Nord. Le comité décida l'envoi d'un représentant à Vienne et à Vérone, M. A. de J..... fut choisi.

Alexandre, je l'ai dit ailleurs, n'était plus, en 1823, que l'ombre de lui-même; de ses facultés éteintes il lui restait à peine une dose d'intelligence suffisante pour paraître gouverneur, et ce reste d'intelligence s'éteignait tous les jours au milieu des pratiques bigotes, des momeries religieuses de la secte à laquelle M[me] Krudener l'avait initié. Le faible de l'empereur de Russie était parfaitement connu de M. Bergasse, M. A. de J....., très-bien renseigné, partit muni des plus pressantes recommandations.

La première audience que M. A de J..... obtint d'Alexandre fut entièrement remplie par une conversation sur les doctrines de la secte à laquelle M. de J..... disait appartenir; dès lors il obtint la plus intime confiance; l'empereur ne voyait que lui, ne causait qu'avec lui: ce fut au point que les ambassadeurs, réduits

à un rôle secondaire, firent entendre des plaintes qui ne furent pas écoutées.

M. de Châteaubriand n'avait pas été parfaitement accueilli à Vienne; il n'obtint non plus aucune préférence à Vérone. On reprochait encore à M. de Châteaubriand *sa Monarchie selon la charte*. Ce fut à M. A. de J..... qu'il s'adressa.

« Vous êtes si bien avec l'empereur Alexan-
» dre, demandez-lui donc en quoi j'ai pu lui
» déplaire, et essayez de me réconcilier avec
» lui. »

M. A. de J..... attendait cette ouverture, il répondit :

« Vous ne dites rien de la guerre d'Espagne,
» c'est la pensée favorite de l'empereur. Tant
» que vous ne changerez pas de système, vous
» ne devez pas espérer un meilleur accueil. »

M. A de J....., sans aucun titre politique, mais en sa qualité de causeur privilégié de l'empereur Alexandre, était invité à toutes les fêtes. Il le fut à une grande soirée que donnait M. de Metternich. Là, l'empereur Alexandre

ayant aperçu M. A. de J....., l'entraîna dans l'embrasure d'une croisée et l'y retint long-temps. L'objet de la conversation fut celui de tous les jours, les momeries religieuses.

Aussitôt que M. A. de J.... reparut dans le salon, il fut arrêté par M. de Montmorency, qui, s'adressant comme ambassadeur de France à un sujet du roi de France, le pria de lui faire connaître quel objet politique faisait la matière de ces longues conférences avec l'empereur.

M. de A. J..... sentit que le moment était venu, et répondit sans hésiter :

« L'empereur ne cesse de me manifester sa sur-
» prise de ce que M. de Montmorency, premier
» baron chrétien, n'a pas encore proposé une
» croisade contre l'Espagne. »

A ces mots de *premier baron chrétien*, de *croisade*, M. de Montmorency ne put se contenir, et, après quelques mots échangés avec M. de Châteaubriand, il se retira chez lui, suivi de M. A. de J....., et passa la nuit à rédiger une note, par laquelle il demandait au congrès, pour la France,

l'autorisation de faire la guerre à l'Espagne. M. de Montmorency parlait bien dans sa note des secours, des subsides que la France pouvait espérer de ses alliés ; mais le congrès, sans faire attention à cette seconde partie de la note, s'empressa d'acquiescer à la première.

Voilà tout le secret de la guerre d'Espagne ; M. de Villèle dut faire contre fortune bon cœur, et il s'exécuta en venant dire à la chambre : *Si nous n'avions pas attaqué l'Espagne, il eût fallu songer à nous défendre sur nos frontières du Nord.*

M. A. de J. fut récompensé de sa mission, si bien conduite, par la concession d'un emprunt, devenu l'emprunt Guébhard : comme s'il ne devait pas suffire à la France d'une aussi sanglante mystification, et qu'il lui fallût encore payer les frais d'une seconde.

XXXI.

AFFAIRE OUVRARD.

En 1823, le maréchal duc de Bellune était ministre de la guerre. Le duc de Bellune ne peut pas être considéré comme une grande capacité militaire; mais, pendant les longues guerres de l'empire, des commandemens importans lui ont été confiés; plusieurs fois il a dirigé des corps d'armée détachés : il sait donc quelles sont les précautions à prendre pour assurer la subsistance et les transports d'une armée en campagne.

En 1823, un officier-général du plus haut mérite était directeur général des subsistances militaires.

La guerre d'Espagne avait été annoncée plusieurs mois à l'avance, tout devait donc être prêt au moment où l'armée franchirait la Bidassoa, sinon le ministre de la guerre et le lieutenant-général comte Andréossy, directeur général des subsistances militaires, étaient coupables d'une imprévoyance qu'on aurait pu, sans trop de scrupule, qualifier de trahison.

Le délai, dans lequel les approvisionnemens devaient être réunis au quartier-général, avait été fixé de manière à permettre à l'intendance militaire de passer des marchés d'urgence, dans le cas où des retards se seraient manifestés dans quelques parties des services donnés à l'adjudication. Ces marchés d'urgence n'auraient apporté aucun dommage au trésor, les différences du prix devant être couvertes par les cautionnemens auxquels avaient été assujettis les adjudicataires.

Ainsi donc jamais affaire ne fut plus nettement posée; deux hypothèses seulement pouvaient être présentées : ou tout avait été prévu,

ou il fallait une accusation de trahison contre ceux qui devaient prévoir.

L'armée était rassemblée; le duc d'Angoulême était arrivé à son quartier-général; l'intendant en chef de l'armée avait visité les magasins, et les avait trouvés remplis.

L'ordre du départ allait être donné, lorsque tout-à-coup le bruit se répand dans l'armée qu'aucune précaution n'a été prise, que les magasins sont vides, et que, dans le cas où la guerre prendrait un caractère sérieux, pour peu que les populations fissent résistance, l'armée serait exposée sous très-peu de jours à manquer de vivres.

Des généraux *bien disposés* accueillent et propagent ces bruits, et, sans plus d'examen, un marché d'urgence, à des prix excessifs, est passé avec le sieur Ouvrard par le même intendant qui avait constaté peu de jours auparavant l'existence dans les magasins de tous les approvisionnemens nécessaires.

M. Ouvrard se trouvait *par hasard*, en ce

moment, dans les environs de Bayonne, et, *par hasard* aussi, grâces à sa prodigieuse activité, il se trouvait en mesure de faire en peu de jours ce que le ministre de la guerre et le directeur genéral des subsistances militaires n'avaient pas su faire en plusieurs mois.

Le duc de Bellune s'était fait nommer major-général de l'armée; mais le duc d'Angoulême, de son côté, avait choisi pour son major-général le lieutenant-général Guilleminot. Le duc de Bellune se rend à son poste; il arrive à Bayonne, et, sans avoir reçu les reproches que méritait sa *négligence*, sans avoir pu même obtenir audience du duc d'Angoulême, il est invité à reprendre la poste pour retourner à Paris. La campagne commence, et tout marche comme par enchantement.

Après cet exposé bien simple, bien vrai, trois personnes sont, on le voit, désignées à la vindicte publique : le maréchal ministre de la guerre, le lieutenant-général comte Andréossy, et l'intendant en chef de l'armée.

Qu'arrive-t-il? le duc de Bellune reste ministre de la guerre, le général Andréossy reste directeur-général des subsistances militaires, et n'est renvoyé plus tard que parce qu'il s'avise de se défendre alors qu'on ne l'attaquait pas. On trouve étrange qu'un général environné de l'estime publique tienne à prouver qu'il n'est ni un sot, ni un fripon, ni un traître. L'intendant en chef seulement fut mis à la retraite.

Quelle fut cependant la surprise de tous les hommes connaissant un peu les affaires, quand le marché d'urgence fut rendu public, lorsqu'il fut connu que, par un des articles de de son traité, Ouvrard s'était réservé la faculté de prendre dans les magasins de l'état les denrées qui s'y trouvaient, de s'en emparer au prix d'estimation, et de les livrer ensuite à l'armée au prix fixé par son marché d'urgence !

Cet article suffisait pour expliquer tout: il y avait pour nos généraux anciens et nouveaux des fortunes à faire ou à restaurer; les gens

de cour voulaient aussi avoir leur part. Rien à gagner dans une guerre approvisionnée par l'administration : il fallait un munitionnaire, il en fallait un à tout prix; on l'eut; il se trouva un maréchal de France assez peu jaloux de sa réputation pour se laisser sacrifier; plus tard on trouva des députés assez complaisans pour se contenter de cette magnifique raison : « Que » le manteau de la gloire (la gloire de la guerre » d'Espagne) avait couvert toutes les petites ir- » régularités de cette affaire. »

Ainsi passa sans obstacle, la plus insigne friponnerie qui ait jamais été commise. Sous le directoire (et on volait dans ce temps), une affaire comme celle d'Ouvrard aurait paru si monstrueuse, que dix personnes au moins auraient été fusillées. Sous l'empire (et l'empereur passait quelque chose à ceux qui lavaient leurs faiblesses avec un baptême de sang), le duc de Bellune, le général Andréossy, l'intendant-général Sicard, et tant d'autres, auraient figuré devant un conseil de guerre,

ou bien tous les traitans de l'armée, y compris les généraux qui s'étaient faits traitans, auraient été passés par les armes. Sous la restauration, les choses s'arrangèrent le mieux du monde : *le manteau de la gloire* arriva à la fin d'une phrase, et tout fut dit. Il y a douze ans que ces choses se sont passées, et elles sont oubliées. Tous les jours la Cour d'assises condamne aux travaux forcés des voleurs qui, si on les compare aux contractans du marché Ouvrard, mériteraient d'être canonisés.

Une fort jolie duchesse, dont le mari, *lieutenant-général-né,* servait dans l'état-major du duc d'Angoulême, disait, avec la bêtise qui caractérise elle, sa noble famille et celle de son mari :

« Je ne comprends pas les plaintes de tous « les généraux qui ont fait la guerre d'Espagne. « Ils prétendent s'être ruinés : mon mari a « payé ses dettes, et a rapporté 800,000 fr. »

Il paraît du moins qu'Ouvrard n'a pas tout gardé pour lui.

XXXII.

M. DE VILLÈLE. — L'INDEMNITÉ DES ÉMIGRÉS — LE TROIS POUR CENT.

M. de Villèle fut un ministre des finances fort habile; mais, en finances, le mot *habileté* a un certain degré de parenté avec les mots *ruse*, *finesse*, et *friponnerie*. Loin de moi la pensée de faire à M. de Villèle un crime d'avoir été *habile*: dans le sens que je viens d'indiquer, c'est une nécessité d'état, qu'il a dû subir comme ses prédécesseurs l'avaient subie avant lui, comme ses successeurs l'ont subie et la subiront après lui.

La France doit à M. de Villèle l'indemnité

des émigrés et la pensée du trois pour cent: je réunis ces deux grands faits, parce qu'ils ont entre eux une évidente connexité. Il n'était pas possible de songer à jeter un milliard à l'émigration sans présenter le tableau le plus flatteur de la situation financière de la France; et la proposition de la réduction de la rente cinq pour cent en trois pour cent était la démonstration de cette prospérité.

M. de Villèle était arrivé au pouvoir à l'aide de la minorité sur laquelle s'appuyaient les Bourbons; il avait pris avec cette minorité qui figurait en majorité dans les chambres, grâces à la loi d'élection et aux fraudes électorales, des engagemens qu'il dut tenir; ces engagemens étaient, outre la remise de tous les postes importans et lucratifs, l'indemnité des émigrés, la loi du sacrilége et celle du droit d'aînesse. M. de Villèle avait promis de détrôner la révolution en détruisant pièce à pièce l'édifice révolutionnaire: il aurait peut-être atteint son but avec le temps s'il eût été abandonné à luimême; mais, obligé de céder à l'impatience de ceux qui le

dominaient, il précipita sa marche et succomba
En se retirant, il légua au ministère Polignac la révolution de 1830, comme les ministres de Louis XV avaient légué la révolution de 1789 à ceux de Louis XVI.

M. de Villèle s'est montré jusqu'au bout fidèle à son parti : il a rempli religieusement ses promesses ; mais plus il donnait, plus on voulait obtenir. Sa perte fut jurée le jour où, se voyant entraîné au-delà des bornes qu'il s'était prescrites, il voulut s'arrêter : il eut alors contre lui avec ses ennemis naturels, ceux de ses anciens amis aux exigences desquels il refusait de céder. C'est là l'histoire de tous les hommes portés au pouvoir par un parti.

Je reviens à mon sujet : M. de Villèle avait promis à son parti *l'indemnité des émigrés*, c'est-à-dire le rapport virtuel de cette disposition de la Charte de 1814 qui proclamait l'inviolabilité des propriétés dites nationales. Impossible de songer à l'exécution de cette promesse, à moins de pouvoir dire à la France que son état de prospérité et de richesse lui

permettait de se montrer généreuse. M. de Villèle le sentait, mais il savait aussi que la plupart des esprits en France se montrent disposés à admettre le haut prix des *effets publics* comme preuve de la richesse et de la prospérité nationales. M. de Villèle était beaucoup trop éclairé pour partager cette erreur: il savait parfaitement que la hausse du prix des effets publics n'indique pas autre chose que l'agglomération des capitaux sur la place; que si les capitaux s'agglomèrent sur un point, ils doivent manquer sur un autre, et qu'ils ne peuvent se porter sur la place qu'en désertant l'agriculture, le commerce et l'industrie. Pour M. de Villèle, la hausse des effets publics était un indice évident de détresse, c'est là une de ces vérités mathématiques beaucoup trop claires pour être admises. Les hommes, en général, préfèrent une erreur qu'ils ne s'expliquent pas à une vérité qui leur arrive toute nue. Mais l'erreur commune importait à l'exécution des plan de M. de Villèle, il fit

tous ses efforts pour la propager, favorisa l'agiotage, créa ce qu'il a si pittoresquement nommé la *fièvre de la hausse;* il a, en un mot, puissamment contribué à fonder l'état de prétendue prospérité dans lequel nous nous trouvons encore aujourd'hui, et qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, se terminera inévitablement par une septième ou huitième banqueroute.

Cette perspective, au surplus, n'est pas ce qui m'inquiète ou m'afflige: rien ne se perd dans le monde: depuis que nous avons des fonds publics, c'est-à-dire depuis le règne de Henri IV, le résultat de toutes les banqueroutes a été de tripler, décupler, centupler la valeur des propriétés territoriales: la terre est la véritable richesse de notre pays, et dussent tous les rentiers du monde m'étourdir de leurs cris, je ne consentirai jamais à m'affliger bien sérieusement d'une perspective de banqueroute qui, en définitive, ne fera qu'augmenter la valeur de la terre et de ses produits. J'ai sur ce point, un

calcul précieux à fournir. Supposez deux hommes vivant sous Henri IV, et ayant chacun cent mille francs à placer : l'un aura acheté une terre, l'autre des rentes sur l'Hôtel-de-Ville (c'est l'origine de nos rentes sur l'état); la terre de cent mille francs n'aura rapporté à son propriétaire, que trois à quatre mille francs de revenus, l'autre capitaliste se sera fait cinq mille francs de rente. Si l'on suit maintenant les différentes réductions subies, depuis Henri IV jusqu'à nos jours, par le rentier ou ses héritiers, par suite des différentes tailles de monnaie et des banqueroutes, et si l'on remarque que toutes ces dépréciations apportaient une augmentation nécessairement égale, dans la valeur de la terre et de ses produits, on trouvera que les héritiers du propriétaire de la terre ont aujourd'hui trente mille francs de rentes, tandis que les héritiers du rentier sont réduits à un revenu de deux francs. Les Américains sont nos maîtres; ils n'ont pas de rentes mais, leur vaste territoire

est sillonné de routes en fer et de canaux, et l'on ne fait pas cent pas chez eux, sans rencontrer une manufacture.

Mais, je l'ai dit, M. de Villèle avait besoin de cette prétendue prospérité, fondée sur la hausse des effets publics, qu'on prend chez nous pour la richesse nationale. M. de Villèle savait qu'on ne crée pas en un jour la prospérité publique; mais il savait aussi qu'en flattant nos goûts il nous ferait prendre sans peine l'apparence pour la réalité. M. de Villèle était un *habile* financier; je ne désespère pas aussi de prouver qu'il était homme d'état; car, comprenant le mal qu'il faisait en favorisant l'agiotage, il avait rêvé le remède : c'était la création du 3 p. o/o.

A l'époque de la guerre d'Espagne, la rente 5 p. o/o était tombée de 89 à 75 pour, de ce dernier point de départ, s'élever au taux énorme de 108 francs. C'est alors que M. de Villèle, homme de parti et homme d'état, crut pouvoir proposer simultanément le don d'un milliard

a l'émigration et la transformation de la rente 5 p. o/o en 3 p. o/o. Le projet de l'homme de parti fut accepté, celui de l'homme d'état fut rejeté. Mais il est curieux de savoir comment M. de Villèle était parvenu à donner à notre rente une valeur qu'elle était loin d'avoir dans les plus belles années de l'empire, alors que le capital de la dette était de moitié moins élevé.

La hausse et la baisse des fonds publics sont les conséquences nécessaires de l'abondance ou de la disette des capitaux. La confiance appelle les capitaux, et l'inquiétude les écarte, c'est de cette manière que les événemens politiques influent dans un sens ou dans l'autre sur le cours des fonds publics. Mais la plupart des opérations de bourse ne sont que fictives; les marchés dits au comptant ne figurent que pour un dix-millième à peu près dans la masse des négociations : il serait difficile d'apercevoir l'influence directe de l'absence ou de la disette des capitaux sur les marchés à terme ou fictifs,

puisque tous ces marchés se résolvent habituellement en différences à payer ou à recevoir du prix d'achat au prix de vente, du prix de vente au prix d'achat.

Mais il est, pour les spéculateurs eux-mêmes, un thermomètre certain de l'abondance ou de la disette des capitaux, c'est le haut ou bas prix des reports, c'est-à-dire l'intérêt plus ou moins élevé de l'argent, que les spéculateurs, dans les marchés à terme, qui éprouveraient une perte trop notable en réalisant leurs opérations à l'époque marquée, doivent emprunter pour faire face aux différences à payer. Les reports sont des prêts sur dépôts de rente, fait à des spéculateurs qui croient devoir reculer le terme fatal des marchés qu'ils ont conclus. Si l'argent destiné aux reports est abondant, l'intérêt baisse. Si, au contraire, la disette de capitaux se fait sentir, l'intérêt s'élève. On conçoit l'influence patente de la confiance ou de l'inquiétude, sur la valeur de cette nature de capitaux.

La confiance ne s'improvise pas, mais elle se propage presque aussi facilement que l'inquiétude. Le plan de M. de Villèle fut de créer l'effet de la confiance, c'est-à-dire l'abondance des capitaux, et d'imposer par là, aux prêteurs d'argent en reports, l'obligation d'abaisser l'intérêt de leur argent, en leur opposant une concurrence redoutable et en leur inspirant la confiance. M. de Villèle imagina de raviver le syndicat des receveurs-généraux, créé une première fois, mais dans un but différent, sous l'empire, et rétabli sous le ministère du comte Corvetto. Sous l'empire et sous le ministère du comte Corvetto, le syndicat des receveurs-généraux n'avait d'autre mission que de fournir au gouvernement des signatures, à l'aide desquelles il obtenait, à de douces conditions, les fonds dont il avait besoin, et que sans eux il ne pouvait se procurer qu'à un intérêt exorbitant. Seulement, vers la fin du ministère du comte Corvetto, ce ministre, ayant des emprunts à contracter, imagina d'employer le crédit du

syndicat des receveurs-généraux à des opérations de bourse, à des reports, pour élever le cours de la rente, et, par là, rendre les emprunts moins onéreux ; mais des circonstances fâcheuses se présentèrent, et le syndicat, qui avait éprouvé des pertes importantes, fut dissous.

M. de Villèle conçut son plan sur une échelle beaucoup plus vaste que ne l'avait fait le comte Corvetto. Le comte Corvetto n'avait appelé, pour former son syndicat, que cinq ou six des plus riches receveurs-généraux. M. de Villèle voulut que les receveurs-généraux des quatre-vingt-six départemens de la France formassent, sous le titre de syndicat, une société en commandite, dans le but patent, avoué, d'opérer sur les fonds publics. Le ministre rendit aux receveurs-généraux, pour faire leur première mise de fonds, quarante millions qu'ils avaient au trésor en compte courant, et dont l'intérêt leur était payé à raison de quatre pour cent : presque tous les receveurs-généraux entrèrent dans

l'association; c'était un moyen de faire sa cour au ministre, et l'on avait d'autant plus de droits à sa bienveillance qu'on avait souscrit pour une somme plus importante.

Les receveurs-généraux arrivèrent donc sur la place avec leurs puissans moyens d'action; plus de pénurie possible, dès lors, dans les capitaux destinés aux reports : le syndicat apportait avec lui l'effet de la confiance la plus étendue; l'effet ne tarda pas à être pris pour la cause; c'est alors que la rente prit son élan pour arriver au point d'élévation que désirait M. de Villèle. Alors *la France était riche et prospère*, puisque sa rente avait beaucoup dépassé le pair; et à Paris, où se font les lois, on s'inquiète fort peu de la détresse des établissemens agricoles ou industriels. La loi d'indemnité des émigrés fut proposée et votée.

Mais ce n'était pas sans répugnance que M. de Villèle, pour préparer la situation qui lui était nécessaire, afin de remplir les enga-

gemens pris par lui avec son parti, avait violemment détourné les capitaux de leur direction naturelle, avait appelé à la Bourse de Paris les fortunes des provinces par l'intermédiaire des receveurs-généraux. M. de Villèle savait très-bien qu'il grevait l'avenir de la France, qu'il préparait une catastrophe : l'homme d'état, voulant réparer, autant que possible, le mal commis par l'homme de parti, proposa la réduction de l'intérêt de la dette de cinq à trois pour cent avec remboursement au pair pour les rentiers qui ne consentiraient pas à la conversion : c'était le moyen de rétablir l'équilibre entre les différens produits de la richesse publique, et de renvoyer à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, les capitaux qui s'étaient portés sur l'agiotage.

Le projet de M. de Villèle fut jugé avec passion, par l'opposition d'abord, toujours un peu plus ou un peu moins systématique, qui ne voit souvent dans le rejet d'une loi qu'un échec pour le ministère; par les journaux, dont

la majorité subit l'influence de l'opposition; et enfin par les rentiers, qui se trouvaient sinon lésés dans leurs intérêts, puisqu'il en était bien peu qui eussent acheté la rente au prix qu'on proposait de leur rembourser, mais troublés dans leur douce quiétude. Or la plus grande partie des rentiers sont à Paris, ils peuplent les deux chambres : le projet était une véritable question personnelle pour nos législateurs, qui ont encore beaucoup de chemin à faire pour devenir hommes d'état.

Il y avait cependant un raisonnement bien simple à faire. La moyenne des revenus de tout ce qui compose la richesse en France, en partant des propriétés territoriales pour descendre jusqu'aux placemens usuraires, est à peine de quatre un quart pour cent : il est évident que, si le gouvernement veut laisser les capitaux alimenter les véritables sources de la richesse nationale, c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie et le commerce, il faut qu'il offre un intérêt moindre pour un placement insaisissable, dé-

gagé de tout soin, à l'abri de tous dangers accidentels, et non sujet à l'impôt.

Ce raisonnement, dont l'application a déjà été faite dix fois en Angleterre, ne fut chez nous d'aucun poids. Le besoin d'opposition et l'intérêt personnel imposaient silence aux hommes qui pouvaient éclairer la question; et un projet conçu dans les meilleures intention, qui touchait aux véritables intérêts du pays, mais que M. de Villèle avait présenté avec trop peu de hardiesse et de franchise, fut écarté sous un misérable prétexte, fondé sur l'interprétation judaïque du mot *rente perpétuelle:* on refusa à l'état le droit de rembourser la rente, qui, disait-on, avait été constituée à perpétuité; on refusa à l'état le droit que le Code civil donne aux particuliers, qui peuvent, à volonté, rembourser une rente perpétuelle; on ne voulut pas comprendre que l'épithète *perpétuelle* n'est pas autre chose que la distinction de la rente ordinaire avec la rente *viagère.*

Si l'on examinait avec soin toute la car-

rière ministérielle de M. de Villèle, on y verrait sans cesse la lutte que je viens de signaler, entre l'homme d'état et l'homme de parti. M. de Villèle avait la majorité dans les chambres; mais cette majorité n'appuyait en lui que l'homme de parti, et se réunissait à l'opposition contre l'homme d'état. M. de Villèle, était une haute capacité; s'il avait pu se débarrasser de ses engagemens de parti pour n'être qu'homme d'état, il eût fait de grandes et belles choses; c'eût été l'un des plus grands ministres que la France ait jamais possédés.

XXXIII.

LA LOI DU SACRILÉGE.

La loi du sacrilége était l'importation en France de l'inquisition, moins ses juges masqués et ses tortures; l'*auto-da-fé* était remplacé par la guillotine, et les familiers par le clergé,

auquel la loi remettait le droit de surveillance et de dénonciation. L'un des plus zélés défenseurs de cette loi dans la Chambre des pairs, M. de Bonnald, lui a donné son véritable caractère par un mot à jamais célèbre: *Tuer un homme accusé de sacrilége, c'est,* a-t-il dit, *le renvoyer devant son juge naturel.*

J'ai rencontré des gens qui trouvaient à cette phrase un sens profond; il m'a toujours été impossible d'y apercevoir autre chose qu'un atroce jeu de mot, qui m'aurait effrayé, sans me surprendre, dans la bouche de Marat, et qui fait pâlir l'expression de Barrère : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

J'ai lu, il y a bien long-temps, un jugement de l'empereur sur M. de Bonnald : c'est dans sa correspondance avec Carnot, pendant que Carnot était ministre de l'intérieur, en 1815. Ce jugement, que je ne saurais où retrouver, commençait par ces mots :

« Plus creux que profond, retentissant parce qu'il est vide....... »

XXXIV.

L'INOCULATION DE LA PESTE.

Il est tels mensonges qui, à force d'avoir été répétés, sont passés en force de vérités admises. Ainsi il est universellement reconnu aujourd'hui qu'à la bataille de Fontenoy les Français et les Anglais se firent la singulière politesse de se saluer, et de s'offrir le premier coup, absolument comme dans un assaut d'armes.

Sous la restauration, un ministre, qui épuisait tous les moyens imaginables pour se procurer quelques heures de sommeil, a été

accusé de dormir sans cesse. Un petit journal (et je pourrais le nommer) a imaginé cette plaisanterie; répétée par d'autres, elle a été définitivement accueillie comme chose sérieuse et prouvée; elle a fourni même un argument de tribune.

« M. le ministre de l'intérieur dort, disait » M. Labbey-de-Pompières; la marmotte dort » aussi, mais quand elle dort elle ne con- » somme pas. »

On comprend la conclusion économique tirée de cet argument par le vénérable député de l'Aisne.

On a dit et écrit tant de fois que M. le docteur Desgenettes s'est inoculé la peste pendant la campagne d'Égypte, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de révoquer ce fait en doute. M. Desgenettes a eu beau nier cent et mille fois ce qu'on regardait comme un acte de courage, ce qu'il eût considéré, lui, comme un acte de folie, il a trouvé des personnes qui lui ont dit l'avoir vu, il n'avait plus rien à

répondre. Je ne serais pas étonné que, de guerre las, il se soit résigné à croire comme tout le monde.

Une place d'académicien libre était vacante à l'académie des sciences; M. le baron Desgenettes se trouvait au nombre des candidats présentés. Dans la séance où furent discutés les titres des prétendans, un membre, M. le baron C......, se leva pour appuyer la candidature de M. le baron Desgenettes.

« Messieurs, dit-il, il est, dans la vie de
» M. le baron Desgenettes, un fait qu'on ne
» saurait passer sous silence. L'armée française,
» en Égypte, était décimée par la peste, il
» importait de ranimer le courage abattu des
» soldats : M. Desgenettes....., mon savant col-
» lègue, M. le baron Larrey, et moi, restons
» seuls des témoins du fait que je vais rap-
» porter. »

Ici M. Larrey se lève brusquement.

« Dans le cas, dit-il, où mon collègue, M. le
» baron C......, serait disposé à faire un conte

» à l'académie, je le prie de ne m'y faire figu-
» rer pour rien. »

M. le baron C...... reprit sa place sans ajouter un seul mot.

XXXV.

L'ÉMOTION DE M. .... DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Je n'ai jamais connu d'orateur ayant plus de larmes à son service que M. .... de l'académie française. Le jour de l'enterrement de Picard, on apprit la disparition de M. Auger, secrétaire perpétuel de l'académie. M. ...., membre de la députation de l'académie française, avait

accompagné la dépouille mortelle de Picard jusqu'au cimetière de l'Est. Au nom de l'académie, il prononça l'éloge funèbre du défunt avec une émotion qui arrachait des larmes à tout l'auditoire. On ne pleure pas son père comme M. .... pleurait Picard. J'étais derrière lui au moment où il se retourna; il me prit le bras, et me dit en levant les épaules: « Voilà « cependant ce qu'il faudra peut-être recom« mencer demain pour Auger. »

XXXVI.

M. DE VILLARS MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Quand M. de Villars mourut, son confrère, M. Arnault, a dû éprouver de bien vifs remords;

car c'est lui qui a abrégé les jours de M. de Villars.

Toutes les fois que M. Arnault rencontrait M. de Villars, il l'abordait, et, du plus grand sérieux du monde, il lui disait :

— Mon cher confrère, c'est vous qui avez gagné la bataille de Denain, n'est-ce pas?

— Mais non, mon cher; à quoi pensez-vous donc ?

— Alors faites-moi l'amitié de me dire pourquoi vous êtes de l'académie française.

Et la plaisanterie recommençait à la première rencontre.

XXXVII.

M. LE BARON TAYLOR ET LES PYRAMIDES D'ÉGYPTE.

Après avoir fait exécuter de fort belles décorations au théâtre du Panorama dramatique, dont le rideau de glace fit, il y a douze ans, courir tout Paris, M. Taylor est devenu subitement capitaine d'état-major, baron et commissaire royal près le Théâtre-Français. M. Taylor, écrivain spirituel et pur, est parvenu à prouver que les fonctions de commissaire du gouvernement près un théâtre royal sont, pour un esprit aussi distingué que le sien, d'une exécution tellement facile, que celui qui en est revêtu, et qui en tire 6,000 francs par an, peut

encore consacrer neuf mois de son année à des voyages scientifiques, aux frais du gouvernement. Il est arrivé à M. Taylor de dater des bords du Nil les quittances de son traitement de commissaire royal près le Théâtre-Français de Paris.

Dans l'une de ses excursions en Égypte, M. Taylor, visitant les Pyramides, a, suivant l'usage, gravé son nom sur la pierre de ces vieux monumens. Mais il était alors sous l'empire de quelque préoccupation; il songeait peut-être à son administration du Théâtre-Français de Paris : aussi son nom se trouva mal écrit : il manquait un second jambage à l'Y du mot *Taylor*.

De retour à Paris, M. Taylor, se promenant un soir au foyer de l'Opéra, fit la rencontre d'un Anglais qui, lui aussi, avait visité l'Égypte et les Pyramides, et qui, s'il n'avait pas gravé son nom sur la pierre de ces monumens, avait eu la singulière fantaisie de transporter sur son carnet toutes les inscriptions que le

temps n'avait pas assez effacées pour qu'il pût les lire.

— En ce cas, lui dit M. Taylor, j'ai l'espoir de n'être jamais complètement oublié de vous, puisque mon nom se trouve sur vos tablettes.

— Mais non, je vous assure.

— Comment! mais il n'y a pas un an que je l'ai gravé, il ne peut pas encore être effacé.

— Je puis vous assurer que je ne l'ai pas découvert.

— C'est bien extraordinaire.

— J'ai lu et copié un *Tailor;* mais votre nom est trop connu dans le monde littéraire pour que je le confonde avec un autre. J'ai toujours lu votre nom écrit avec un Y, et celui que j'ai copié est écrit avec un I.

Le lendemain, à sept heures du matin, M. Taylor était au ministère de l'intérieur : là il annonçait l'intention d'aller en Égypte compléter des recherches non terminées, et sollicitait du gouvernement une nouvelle mission.

La demande était trop légitime pour qu'elle pût être refusée. Le Théâtre-Français fut encore près d'un an privé de son commissaire royal; mais le *Tailor* des pyramides est aujourd'hui *Taylor*.

XXXVIII.

LE PACHA D'ÉGYPTE.

On ne lira pas, j'espère, sans intérêt, quelques détails sur l'origine et le caractère du pacha d'Égypte, qui m'ont été communiqués par un officier-général français auquel l'armée égyptienne doit la bonne organisation qui la rend si redoutable à l'empire ottoman.

Méhémet-Ali est un homme d'une haute ca-

pacité, agissant dans un autre ordre d'idées, que Mahmoud II ; il a fait faire un grand pas à la civilisation dans l'Orient. Il est curieux d'examiner de quel point est parti un homme qui, sans aucune instruction, et par la seule puissance de sa volonté, est parvenu à se créer souverain, indépendant de fait, d'une immense contrée.

Lors de la campagne d'Égypte, en 1798, Méhémet-Ali n'était qu'un contrebandier brave et entreprenant; il avait déjà fait éprouver des pertes incalculables au gouvernement, qui, désespérant de se rendre maître de sa personne, lui fit offrir sa grâce et le grade équivalent, chez nous, à celui de chef de bataillon (le titre de ce grade signifie, dans la langue du pays, *commandant de mille hommes*), s'il voulait se réunir, avec sa bande, aux troupes envoyées contre l'armée française.

Méhémet-Ali accepta ; il n'eut, pendant la guerre, que de faibles succès ; mais il sut se faire valoir, il entend parfaitement la fabrications des bulletins, et ne tarda pas à se créer

un parti puissant. L'Égypte ayant été évacuée par l'armée française, Méhémet-Ali travailla plus activement à l'exécution du grand projet qu'il avait conçu; et un jour, ayant fait couper la tête à trois *pachas*, en ayant fait étrangler deux autres, il se proclama pacha d'Égypte, réunissant sous son autorité les différens gouvernemens dont, par la mort des titulaires, il s'était fait l'héritier.

La Porte n'hésita pas à confirmer Méhémet-Ali dans la dignité qu'il s'était conférée. La grande question pour la Porte, dans les affaires de ce genre, c'est le tribut; elle se montre, en général, peu disposée à inquiéter l'homme entreprenant qui s'empare ainsi du pouvoir, surtout à cinq cents lieues de la métropole, pourvu qu'il envoie des présens et qu'il promette de payer le tribut. Méhémet-Ali a payé fort régulièrement pendant plusieurs années : je crois que, pour le moment, il est un peu en arrière.

Lorsque Méhémet-Ali se fit pacha d'Égypte,

il ne savait ni lire ni écrire. En Égypte et en Turquie, un homme élevé en dignité n'a pas absolument besoin de savoir écrire, mais il doit savoir lire. Méhémet-Ali s'en aperçut, en reconnaissant que ses secrétaires lui avaient soumis plusieurs fois des firmans ou des dépêches contenant tout autre chose que ce qu'ils lui lisaient; il se décida à apprendre à lire, mais il voulut le faire en secret.

On vint lui annoncer un matin qu'un bâtiment, portant le pavillon impérial de Maroc, était signalé à l'entrée des passes d'Alexandrie. Il envoya le reconnaître, et on lui apprit que ce bâtiment avait été frété pour un fils et une fille de l'empereur de Maroc, qui se rendaient en pélerinage à la Mecque. Il les fit inviter à venir se reposer des fatigues du voyage, le prince dans son palais, la princesse dans son harem, promettant à tous deux une hospitalité digne de leur rang.

Peu de jours après, le prince impérial de Maroc put continuer son voyage; mais la prin-

cesse resta volontairement dans le harem d'Alexandrie, et devint l'une des quatre femmes légitimes de Méhémet-Ali. Le pacha d'Égypte possède quatre harems et huit cents femmes; dans chacun de ces harems il a une femme légitime.

La princesse de Maroc était fort instruite; elle savait lire; elle fut l'institutrice de Méhémet-Ali; et, quand l'éducation du vice-roi fut complète, ses secrétaires apprirent, en subissant le dernier supplice, que leur maître ne voulait plus être trompé.

Il existe peu d'hommes, en Europe même, qui aient, sur l'agriculture, la navigation et le commerce, des notions plus étendues et plus positives que le pacha d'Égypte. Si, jusqu'à présent, le besoin d'assurer ses conquêtes, d'établir définitivement son indépendance, l'ont obligé à imposer à ses sujets d'énormes charges, ses immenses travaux lui survivront, et l'Égypte lui devra, dans un avenir prochain, un accroissement de richesses incalculables,

dont sortira inévitablement la civilisation que Méhémet-Ali appelle par tous les moyens. La désertion de son grand-amiral, Soliman-Bey, a été, pour lui, une perte sensible; Soliman eût été remarquable en Europe: il parlait avec une égale facilité le français, l'allemand, l'anglais et l'italien, et avait poussé fort loin l'étude des sciences exactes. On n'a jamais su positivement à quoi attribuer le mécontentement qui l'a déterminé à abandonner la cause du pacha d'Égypte pour embrasser celle de Mahmoud. Mahmoud lui-même a vu cette désertion avec défiance; et Soliman, dont la mort a été annoncée peu de mois après qu'il eut quitté le service du pacha, a été, dit-on, empoisonné par ordre du sultan; il avait un frère au nombre des jeunes Égyptiens confiés aux soins de M. Jomard.

Méhémet-Ali est parfaitement secondé par son fils Ibrahim, général doué d'une grande capacité militaire, mais dont toutes les qualités sont ternies par la plus affreuse cruauté.

Ibrahim n'envoie pas au bourreau ceux qui lui déplaisent, il les tue lui-même. Sans jamais manquer de dévouement à son père, Ibrahim n'a pas toujours approuvé ses idées politiques; mais depuis quelque temps il est revenu sur ses premières impressions, il s'est donné tout entier à un système qu'il promet de continuer.

Le pacha d'Égypte a un bouffon nommé Mustapha, qui ne manque pas d'esprit; il joint, à ses fonctions de bouffon en titre, celles attachées à l'une des grandes dignités du palais. Mustapha jouit de beaucoup de faveur; mais, chez les princes d'Orient, la plus insigne faveur se traduit quelquefois en caprice fort désagréable.

—Mustapha, dit un jour Méhémet-Ali à son bouffon, faisons une partie d'échecs.

— Je suis aux ordres de votre hautesse.

— Mais je veux que tu perdes.

— Je perdrai.

— Que jouerons-nous?

— Ce qui plaira à votre hautesse.

— Nous allons jouer, tu perdras; et, si tu perds, je te fais jeter dans le puits.

— Je vais jouer, je perdrai, et si votre hautesse veut me faire jeter dans le puits, on m'y jettera, elle est le maître.

La partie commençe, le bouffon perd et le pacha donne l'ordre, qui est exécuté, de le jeter dans le puits; il en est presque aussitôt retiré et ramené, tout trempé, devant son maître qui lui donne, pour s'essuyer, le magnifique cachemire qui formait sa ceinture.

XXXIX.

LA PANTOUFLE DE M. DE PEYRONNET.

Un ancien et vulgaire proverbe dit : *Trop gratter cuit, trop parler nuit.* Si ce *proverbe-principe* est d'une application vraie dans la vie commune et pour les particuliers, combien ne l'est-il pas davantage encore pour les hommes publics, dont les paroles les plus insignifiantes, recueillies, pesées et commentées, reçoivent, des interprétations qu'on leur donne, une importance à laquelle ceux qui les prononcent sont souvent bien loin de songer. Il s'applique surtout à ces mots prononcés sous l'empire de la passion, et qui, par cela seul qu'ils paraissent

moins réfléchis, sont accueillis comme la manifestation involontaire, mais positive, d'une pensée secrète.

Lorsque, pendant les conférences de Dresde, l'empereur dit durement à M. de Metternich, venu pour s'entendre avec lui sur les bases de l'alliance entre la France et l'Autriche : *Combien vous donnent les Anglais pour vous déterminer à conseiller à l'empereur d'Autriche de se séparer de moi?* il se fit un ennemi déclaré de l'homme le plus influent du cabinet autrichien; et, par un mot prononcé dans un moment d'impatience et de mauvaise humeur, il s'aliéna la seule grande puissance qui hésitât encore à se déclarer contre lui.

Il est probable que M. de Metternich avait reçu, des Anglais, de l'argent ou des promesses. Si l'empereur n'avait pas été aigri par les malheurs de la campagne de Russie et les défections récentes qu'il venait d'éprouver, il se serait contenté d'offrir à M. de Metternich le double de ce qu'il supposait lui avoir été pro-

mis par les Anglais, sauf à saisir plus tard une occasion favorable pour le faire écarter du ministère; mais la colère ne raisonne pas.

Lorsqu'à la fameuse séance de la Chambre des députés, dans laquelle fut rapportée la pétition qui demandait le rappel des proscrits de 1815, M. de Serre prononça, à propos des régicides, le mot *jamais!* il perdit, par ce seul mot, le prestige dont l'avaient entouré ses brillans succès de tribune; il devint un homme ordinaire : le mot *jamais* ne serait pas sorti de la bouche d'un homme d'état.

M. de Peyronnet, qui semblait prendre à tâche de faire oublier par sa hauteur, par l'arrogance de ses paroles et *la superbe* de ses manières, les bonnes qualités qu'on ne pouvait s'empêcher de reconnaître en lui, a eu aussi un de ces mots qui perdent un homme. Les deux dernières sessions qui précédèrent la chute du ministère Villèle furent marquées, en dépit de la majorité compacte des trois cents, par ces demi-échecs de tribune qui font présager la fin d'une

administration. Le conseil avait aussi cessé d'être d'accord; M. de Peyronnet, moins homme d'état et plus homme de parti que M. de Villèle, plus franc, plus libre dans ses allures que le président du conseil, se refusait énergiquement à tout ce qui lui semblait présenter le caractère d'une concession.

La session de 1825 venait de finir, M. de Peyronnet annonçait l'intention d'aller prendre les eaux; un de ses amis lui faisait observer que, peut-être, il n'était pas prudent, de sa part, de s'éloigner dans un pareil moment: *Qu'importe!* dit M. de Peyronnet, *ils n'oseront rien sans moi; je laisse ici ma pantoufle, c'est tout ce qu'il faut.*

Ce mot, colporté à la cour et dans les salons par l'ami fidèle qui l'avait entendu, fit plus d'ennemis et de plus dangereux ennemis à M. de Peyronnet que ne lui en avaient suscité tous les actes de son long et difficile ministère.

XL.

LE PRÉSIDENT D'AGE.

C'est une chose assez fâcheuse, en général, d'être le doyen d'une assemblée, surtout quand le plus jeune des membres doit avoir au moins quarante ans. C'était un triste privilége que celui de présider la Chambre des députés au début de ses sessions, alors que l'âge d'éligibilité n'avait pas été abaissé, comme il l'est aujourd'hui, de quarante à trente ans; mais, sous la restauration, on avait attaché aux fonctions de doyen d'âge certaines consolations qui devaient rendre moins amère la pensée de se trouver ainsi le plus vieux au milieu de tant de vieux personnages.

Sous la restauration, le traitement du président de la chambre des députés était fixé à 100,000 fr. Le président d'âge, n'eût-il occupé le fauteuil que deux ou trois jours, avait droit à un mois du traitement, c'est-à-dire, à 8,333 f. 33 c.; de plus, il était d'usage que le président d'âge fît, à l'expiration de ses fonctions, une visite au roi ; l'usage voulait aussi que le roi accordât au doyen de la Chambre la faveur qu'il croyait devoir réclamer pendant cette audience de congé.

Le respectable M. Anglès, qui, pendant plusieurs années, présida, en qualité de doyen, les premières séances des sessions de la Chambre des députés, s'était tellement identifié avec ses fonctions et les consolations qui y étaient attachées, qu'il en était venu à se croire indispensable *ou inremplaçable. Comment ferait-on*, disait-il avec une naïveté fort sérieuse, *si je n'étais pas élu? Où trouverait-on un président d'âge?*

En dépit des funestes prévisions de M. Anglès, il se trouva après lui des présidens d'âge;

il s'en trouva un surtout qui sut tirer, pendant cinq années, un excellent parti de la fameuse audience de congé.

M. Chillaud de la Rigaudie était juge de paix lorsque, pour la première fois, il fut nommé député. Sa première présidence à la Chambre lui valut la vice-présidence du tribunal de première instance de Bordeaux; la seconde année, il fut nommé conseiller à la cour de Bordeaux; la troisième année, président de chambre à la même cour, et la quatrième, conseiller à la cour de cassation. C'était là un honnête bâton de maréchal; M. Chillaud de la Rigaudie pensa probablement ainsi, car on le vit consacrer sa cinquième et dernière audience à l'avancement de l'un de ses neveux qui servait dans l'armée.

M. Chillaud de la Rigaudie, n'ayant pas été réélu aux élections qui amenèrent la chute du ministère Villèle, eut pour successeur au fauteuil M. Labbey-de-Pompières. M. Labbey-de-Pompières fit aussi sa visite d'usage au roi; mais il manqua à l'usage en ne demandant rien.

En 1830, M. Chillaud de la Rigaudie fut nommé de nouveau à la Chambre des députés; sans doute il avait préparé sa requête, lorsque vinrent les ordonnances, puis les événemens de juillet. Le roi qui donnait étant parti, il laissa paisiblement annuler une élection qui ne lui était plus bonne à rien; mais il ne se démit pas de son siége à la cour de cassation, et prêta serment à la royauté nouvelle, avec l'espoir, peut-être, que la branche cadette adopterait plus tard les bons usages de la branche aînée.

XLI.

M. DE MARTIGNAC. — SON MINISTÈRE.

Il faut prendre la restauration à son début, pour comprendre M. de Martignac et son ministère; ce fut la planche de salut offerte à Charles X, qui la repoussa dédaigneusement du pied pour se précipiter dans le gouffre.

Louis XVIII aimait la Charte comme on aime son ouvrage; il voulait l'avoir octroyée, mais il savait mieux que personne qu'elle lui avait été imposée par la grande puissance sous laquelle tant d'autres puissances se cachent, et qu'on nomme *la nécessité*. Louis XVIII avait compris, dès son aurore, la révolution de 1789; il eût voulu pouvoir en régler le mouvement; il es-

saya de le faire, mais il était sans crédit : on l'accusa de pactiser, dans son intérêt privé, avec les ennemis de la monarchie.

En 1814, Louis XVIII avait compris aussi que, sans la Charte, la France ne pourrait pas être gouvernée six mois; il manqua de force pour réprimer les écarts des hommes qui avaient partagé ses malheurs, mais qui n'avaient pas profité, comme lui, des leçons de l'expérience. Sa faiblesse fut punie par un second exil; alors il s'avoua coupable, et son premier mot à sa rentrée en France fut : *Mon gouvernement a fait des fautes.* Un pareil aveu, dans un tel moment, n'était pas sans quelque dignité.

Mais à côté du trône de Louis XVIII s'élevait une puissance rivale, s'indignant de ce qu'elle appelait *des concessions faites à la révolution,* ne parlant de la Charte qu'avec mépris, de son auteur qu'avec dédain; harcelant, abreuvant de dégoût les ministres qui ne pliaient pas le genou devant elle et ne prenaient pas ses couleurs; appelant la religion à son aide

pour s'en faire un instrument, envahissant toutes les fonctions publiques, couvrant la France de ses adhérens, introduisant la corruption dans les colléges électoraux pour dominer ensuite dans la Chambre, prête, enfin, à profiter de tout. Cette puissance, on l'a désignée sous le nom de *pavillon Marsan;* elle a été dénoncée à la Chambre et à la France sous le titre de gouvernement occulte : c'était Charles X, avec son conseil secret, préparant, du vivant de son frère, l'œuvre du mois de juillet 1830.

Pendant cinq ans, Louis XVIII lutta contre le pavillon Marsan avec des chances diverses; cédant parfois aux obsessions d'un entourage habilement dirigé; recourant parfois à la ruse pour s'assurer une victoire; parfois aussi se montrant jaloux de son pouvoir; se raidissant et frappant un coup énergique comme l'ordonnance du 5 septembre. Mais Louis XVIII était vieux et infirme; cette guerre intestine, cette guerre de tous les jours épuisait ses forces; il sentait sa fin prochaine et voulait mourir en

paix. Pour hâter son triomphe, la faction ennemie des institutions nouvelles de la France avait habilement profité d'un déplorable événement, de l'assassinat du duc de Berri : l'attentat de Louvel était-il un crime politique? n'était-ce pas plutôt une vengeance personnelle? c'est ce que, peut-être, l'avenir expliquera. Mais on s'en servit comme d'un crime politique, pour montrer à Louis XVIII le danger des doctrines qui n'étaient que le développement de sa Charte. Le vieux roi était doué de trop de tact et de trop de finesse pour se laisser tromper, pour ne pas apercevoir tout ce que renfermait de périls, pour l'avenir, le remède qu'on lui indiquait; mais, vaincu par fatigue, il ne résista plus que faiblement, et bientôt se résigna à laisser faire.

Égoïste, comme le sont les vieillards, Louis XVIII se dit probablement ce que s'était dit Louis XV : *Tout ceci durera bien autant que moi, mes successeurs s'arrangeront après comme ils pourront;* et, appelant M. de Villèle au minis-

nêtes gens auquel l'opposition n'a pas voulu tenir compte de ses bonnes intentions, de ce qu'il a fait de bien, et des résistances extra-parlementaires qu'il rencontrait à chaque pas. Les hommes les plus éclairés de l'opposition, et parmi eux Casimir Périer, Benjamin Constant et le général Sébastiani, avaient compris le ministère Martignac; et s'ils ne s'étaient pas franchement, ouvertement réunis à lui, c'est qu'ils devinaient que ce ministère, imposé à la couronne par l'opinion publique, n'aurait qu'une existence éphémère, et qu'ils se pressaient de demander des garanties pour être en mesure de résister à ce qui se préparait dans l'ombre. Combien de témoignages de confiance n'ont-ils pas été donnés au ministère Martignac par Benjamin Constant lui-même, qui ne se montrait préoccupé que d'une seule pensée, de la durée possible de ce ministère qu'il combattait cependant?

M. de Martignac, homme d'un esprit si délicat et si éclairé, homme de concession et de

conciliation, pouvait raffermir le trône ébranlé de Charles X; il y a travaillé consciencieusement et malgré Charles X : et pour cela il fallait du courage, il fallait qu'il luttât au conseil pour obtenir la permission de faire un peu de bien; puis combattre dans les Chambres contre deux oppositions, l'une qui repoussait le bien, l'autre qui en voulait davantage; l'une qui l'accusait de dépouiller le roi de ses prérogatives, l'autre qui lui reprochait de refuser à la France le complément de ses institutions. Être ministre d'un roi qui lui refusait sa confiance, voir ses bonnes intentions méconnues, telle fut, pendant deux ans, la carrière politique de M. de Martignac. C'est payer bien cher le pouvoir, on en conviendra, que de l'acheter à un tel prix.

M. de Martignac avait rempli d'importantes fonctions sous le ministère de M. de Villèle. Charles X espérait trouver en lui un homme disposé à suivre, avec des formes peut-être plus douces, le système de ses prédécesseurs. Il crut qu'avec M. de Martignac, comme avec M. de

Villèle, il arriverait insensiblement à l'accomplissement de ses projets; il pensait ne faire à l'opinion publique qu'une concession apparente. Ce fut aussi l'idée de l'opposition. Charles X s'était trompé, et l'opposition constitutionnelle se croyait trompée. Les actes du ministère Martignac, que l'opposition ne voyait qu'avec défiance, désabusèrent promptement Charles X, et il se hâta de briser l'instrument qui ne répondait plus à sa pensée. Convaincu désormais que le succès était impossible par toute voie semblable, il se décida à agir de vive force : le ministère Polignac fut créé.

M. de Martignac avait donné au roi et à son pays tout ce qu'un honnête homme peut donner, sa santé et sa vie. Après sa retraite, ceux qui s'étaient montrés ses adversaires ont rendu hommage à son caractère honorable, à ses intentions pures. Je l'ai déjà dit, c'est à peu près la seule justice que les hommes d'état doivent attendre.

XLII.

LE PRINCE POLIGNAC. — LE COMTE RÉAL.

M. de Polignac venait d'être nommé ministre des affaires étrangères; sa nomination, annoncée long-temps à l'avance, était un défi jeté à la nation; elle y répondit par un cri unanime d'indignation et de colère. Arrivé au pouvoir, M. de Polignac fut, ce qu'il avait été toute sa vie, présomptueux presque jusqu'à la démence, regardant comme possible, comme facile tout ce qu'il avait rêvé, et ce qu'il avait rêvé c'était le renversement de nos institutions. Dès 1815, M. de Polignac s'était associé à la pensée de Charles X; c'était lui que Charles X devait appeler au moment de l'exécution.

A l'époque de la conspiration de Georges et sous l'empire, M. le comte Réal avait eu souvent occasion de rendre d'importans services à messieurs de Polignac. Je dois déclarer que ces messieurs n'ont jamais cessé de s'en montrer reconnaissans.

M. Réal, depuis son retour d'exil, soutenait un procès contre la famille Caraman, qui, profitant de son absence, s'était emparée de plusieurs actions sur le canal du Midi, à lui données par l'empereur à titre de majorat. La spoliation de M. Réal, exécutée en vertu d'une ordonnance surprise à Louis XVIII, était une monstrueuse iniquité; sans la révolution de juillet, cependant, M. Réal, très-probablement, aurait perdu son procès, comme les héritiers de M. le comte de Fermon, placés dans des circonstances absolument identiques, avaient perdu celui qu'ils avaient intenté aux mêmes adversaires. Les juges de la restauration permettaient qu'on plaidât devant eux l'inconstitutionnalité des décrets impériaux; mais ils s'in-

clinaient devant une ordonnance royale, qu'elle fût ou non vicieuse dans sa forme, qu'elle fût ou non contraire aux lois, avec autant de respect qu'on s'incline, en Turquie, devant un firman du grand-seigneur.

M. Réal, éclairé par le non-succès des héritiers de M. de Fermon, avait porté son action devant le Conseil-d'État; elle y était pendante lors de l'avénement de M. de Polignac au ministère. M. Réal crut devoir solliciter l'appui de celui qui ne craignait pas de se dire son obligé.

On ne peut avoir oublié la véhémence avec laquelle s'exprimaient les journaux sur le ministère Polignac. M. Réal était encore tout ému de ce qu'il venait de lire lorsqu'il se présenta au ministère des affaires étrangères; admis aussitôt à l'audience du ministre, il fut tout surpris de la sérénité parfaite répandue sur la figure de M. de Polignac, et du ton plein de tranquillité et de calme avec lequel il s'exprimait. Après quelques mots échangés sur l'objet qui

amenait M. Réal, on vint à parler des affaires publiques.

— Eh bien, monsieur le comte, que dites-vous de la situation où nous sommes?

— Je ne sais si je dois adresser à votre excellence des félicitations ou un compliment de condoléance.

— De condoléance, et pourquoi?

— La partie me paraît assez sérieusement engagée pour qu'on ne puisse dire qui la perdra, qui la gagnera.

— Et vous, homme d'expérience, vous vous effrayez de ces vaines clameurs!

— C'est parce que je suis un homme d'expérience que j'ai hésité sur la nature des complimens que j'adresserais à votre excellence.

— Allons, monsieur Réal, les choses ne sont pas aussi désespérées que vous paraissez le croire; tout se calmera.

— Je le souhaite; mais, en attendant, votre excellence ne me paraît pas être sur un lit de roses.

— C'est vrai; mais j'ai été plus mal, vous le savez bien; quand j'étais sous votre main par exemple, je m'en suis tiré, je m'en tirerai encore avec l'aide de la Providence.

— Et si la Providence refusait, par hasard de se mêler de vos affaires.

— Oh! la Providence est pour nous, elle ne nous abandonnera pas.

M. Réal ne revit plus M. de Polignac qu'une seule fois : ce fut à la Chambre des pairs, pendant le procès des ministres. On avait accusé M. de Polignac, dans quelques écrits, d'avoir participé à l'attentat du 3 nivôse. M. de Martignac, défenseur de l'ex-président du conseil, s'était adressé à M. Réal, qui lui avait répondu par écrit qu'ayant été chargé de suivre toute l'instruction relative à l'affaire du 3 nivôse, il pouvait déclarer que, dans cette instruction, le nom de M. de Polignac n'avait pas été une seule fois prononcé.

M. Réal était venu à la Cour des pairs le jour où cette lettre fut lue par M. de Martignac.

Il avait trouvé place dans la tribune des journalistes; j'étais assis près de lui. M. de Polignac promenait sa lorgnette, avec la plus complète impassibilité, sur toutes les tribunes : il reconnut M. Réal; et, après l'avoir indiqué à son co-accusé M. de Peyronnet, il le salua de l'air le plus affable et le plus gracieux.

— C'est avec cet air-là, me dit M. Réal, qu'il m'a salué le jour où je suis allé le voir au ministère des affaires étrangères.

XLIII.

M. DE MONBEL.

M. de Monbel, je ne dirai pas M. le baron de Monbel, parce que M. de Monbel n'est pas plus baron que M. d'Arlincourt n'est vicomte: M. de Monbel se nomme Baron; il a ajouté à son nom

patronimique *de* Monbel, parce qu'il est né dans un village appelé Monbel. M. d'Arlincourt se nomme Victor d'Arlincourt; il signe V. d'Arlincourt. Louis XVIII, un beau jour et à cause du V qui précédait le nom de l'écrivain aux inversions, l'a qualifié de vicomte, et il s'est laissé faire. L'article du Code pénal qui punit l'usurpation de titre étant aboli, on n'a rien à dire au baron de Monbel pas plus qu'au vicomte d'Arlincourt.

M. Baron, de Monbel (département de la Haute-Garonne) ne devait guère s'attendre, en 1825, à la fortune qu'il a possédée depuis, et à la carrière qu'il a fournie. Fils d'un père possédant environ 4,000 fr. de rentes, il avait été élevé au collége de Sorrèze. En 1825 (on peut en trouver la preuve au ministère de l'intérieur), il sollicitait, au nom du dévouement de sa famille entière, et en considération de son peu de fortune, une place de conseiller de préfecture à Toulouse. C'est vers cette époque (il avait alors quarante ans) qu'ayant épousé une femme ri-

che, il se fit nommer député. Il parut pour la première fois à la Chambre, sous le ministère Martignac, en 1827. Pour son début, il appuya, dans l'intérêt du ministère Villèle, l'accusation portée contre ce ministère par M. Labbey de Pompières. Déjà il se faisait appeler M. le baron de Monbel. C'est sous ce titre emprunté et sous ce faux nom qu'il a été ministre, qu'il a été jugé et condamné.

XLIV.

LE REFUS D'IMPOT. — UN PRÉCÉDENT.

Les associations pour le refus de l'impôt suivirent de près l'avénement du ministère Polignac. Les faits ont prouvé que la France ne s'était pas trompée dans ses prévisions, et

qu'elle avait sagement compris tout ce que renfermait d'hostile à ses institutions des noms tels que ceux de MM. de Polignac, Bourmont et Labourdonnaie; le gouvernement ne tarda pas à comprendre, de son côté, toute la puissance de l'arme dont les populations se saisissaient pour la première fois : le refus de l'impôt est, en effet, *la dernière raison des peuples*, à bien plus juste titre que le canon n'est *la dernière raison des rois*. Des ordres furent donnés à tous les procureurs-généraux et procureurs du roi de poursuivre avec la dernière rigueur les journaux qui avaient enregistré les actes d'association contre le refus de l'impôt et avaient appelé leurs lecteurs à y souscrire.

Au nombre des journaux poursuivis se trouvait un journal de province, *la Sentinelle des Deux-Sèvres*. Ce journal, rédigé avec courage et talent, avait inséré une lettre écrite sur le refus de l'impôt par M. Mauguin, nommé député simultanément par le département des Deux-Sèvres et par celui de la Côte-d'Or : c'est pour cette lettre

que le journal était poursuivi. M. Mauguin s'empressa d'offrir l'appui de son beau talent au journal compromis à cause de lui, et, malgré le froid excessif de l'hiver de 1829 à 1830, il se rendit à Niort pour y plaider, devant le tribunal de police correctionnelle, une cause qu'il appelait une cause personnelle.

Le thème avait été fait à tous les organes du ministère public : la menace de refuser l'impôt, en cas de violation de la Charte, était un outrage gratuit au gouvernement, qu'une malveillance odieuse pouvait seule croire capable d'oublier ses sermens et de trahir ses devoirs; et puis on devait révoquer en doute le droit qu'auraient les citoyens, en tout état de choses, de refuser l'impôt, d'ôter par là toute action au gouvernement, de livrer le pays à l'anarchie.

La réponse des défenseurs était simple : A tort ou à raison nous nous méfions de vous: si nous nous trompons, si vous respectez la Charte, notre association tombe d'elle-même,

et l'impôt, librement voté par une Chambre légalement constituée, sera payé comme par le passé.

M. Mauguin avait à soutenir, devant le tribunal de Niort, la thèse déjà soutenue devant presque tous les tribunaux de France : il avait à prouver que le gouvernement constitutionnel, qui déjà n'est qu'une fiction, deviendrait une véritable chimère s'il était interdit aux chambres de refuser les subsides qu'elles sont appelées à voter, et si, en l'absence d'un vote régulier des chambres régulièrement constituées, les citoyens pouvaient être contraints à payer l'impôt, qui, dans la véritable pensée de la loi, doit être *librement consenti.*

Avec un orateur aussi puissant et aussi lucide que M. Mauguin, le rôle du ministère public devenait fort difficile : renfermé dans des questions précises, il n'avait plus pour se sauver que de vagues déclamations sur les factions révolutionnaires, sur les mauvaises passions, sur les fureurs des partis, etc., etc.

D'amplifications en amplifications, le procureur du roi de Niort était arrivé à soutenir que le refus de l'impôt, à supposer qu'en certain cas il fût un droit, était un droit si exorbitant qu'il n'était pas permis sans crime de songer à l'exercer : il ajoutait qu'en aucun temps, même au milieu de nos orages politiques, le paiement de l'impôt n'avait été mis en question.

C'est là que M. Mauguin voulait le faire arriver, c'est là qu'il l'attendait : se levant donc aussitôt pour répliquer, il tire une pièce de son portefeuille, et lit au tribunal, jugeant au nom de Charles X, une déclaration authentique adressée au roi Louis XVI par son frère le comte d'Artois, par le prince de Condé, le duc de Bourbon et le duc d'Enghien : ces princes, dans cette déclaration, annonçaient respectueusement, mais formellement, au roi, l'intention de se refuser à tout paiement d'impôt, s'il arrivait que l'Assemblée constituante attentât aux droits et prérogatives de la noblesse.

Un seul prince de la famille royale avait refusé de signer cette pièce; c'était *Monsieur*, comte de Provence, depuis Louis XVIII. On n'avait pas même songé à demander la signature des princes de la branche d'Orléans.

L'effet de cette lecture sur le tribunal fut magique; le procureur du roi resta interdit, et le journal, pour lequel un moyen de forme avait été en outre plaidé, fut acquitté au bruit des applaudissemens de tout l'auditoire.

XLV.

LES IMPROVISATIONS.

Les étrangers, et particulièrement les Anglais, qui assistent à nos séances législatives, ne manquent jamais de témoigner leur surprise en voyant un orateur qui monte à la tribune tirer un cahier de sa poche et faire une lecture à l'assemblée qui l'écoute à peine; la mode des discours écrits se perd tous les jours, et c'est fort heureux. Sous la restauration, la délibération sur presque toutes les lois était précédée d'une discussion générale pendant laquelle la Chambre était condamnée à entendre, je ne dis pas à écouter, la lecture de

trente ou quarante discours écrits, dans lesquels l'objet principal, le projet de loi disparaissait ordinairement pour faire place à des lieux communs, à des déclamations sans suite et sans portée, débités avec une emphatique prétention au milieu du brouhaha des causeries particulières. L'attention ne se réveillait qu'au moment de la délibération sur les articles et les amendemens; alors les improvisateurs s'emparaient de la tribune; alors seulement commençait le véritable débat. Les discours écrits, à quelques exceptions près, étaient des lettres de change tirées sur les électeurs, un certificat de vie parlementaire que le *Moniteur* était chargé d'expédier.

Aujourd'hui les députés quittent leurs places et se sauvent dans la salle des conférences à la seule vue des feuillets d'un discours écrit. Cette défaveur avait été prévue depuis longtemps par les hommes de capacité, habitués à captiver l'attention; et, s'il leur arrivait d'écrire leurs discours, ils les apprenaient par

cœur, et venaient ensuite les *improviser* à la tribune.

Le général Foy, dont l'éloquence était si brillante, a dû plusieurs de ses succès à cette innocente supercherie; et c'était chez lui pure modestie, car jamais sa parole n'était plus puissante que quand il improvisait réellement. Le général Lamarque était doué d'une prodigieuse mémoire : en 1828 il prononça douze discours sur le budget de la guerre sans avoir une seule feuille de papier devant lui, et cependant, j'en ai eu la preuve, ces douze discours avaient été écrits d'avance.

Un député que je ne nommerai pas (il appartenait à un autre côté de la Chambre, et s'est fait justice en 1830 en donnant sa démission) avait aussi, comme le général Foy, et le général Lamarque, la faculté de simuler l'improvisation. Mais, si, comme on l'a dit, il est peu de grands hommes pour leurs valets de chambre, il est aussi fort peu d'orateurs véritables pour les journalistes chargés de

stenographier les discours: avec eux on ne prend pas la peine de dissimuler, et bien souvent, dans la tribune des journalistes, on a pu suivre sur le manuscrit les improvisations de certains orateurs.

Le député dont je veux parler envoyait avant la séance ses manuscrits aux journalistes de son parti; mais il avait une précaution que je n'ai vu employer ni par le général Foy ni par le général Lamarque; c'était de noter de sa main, et d'avance les interruptions, exclamations ou applaudissemens, qu'il supposait devoir accompagner telle ou telle de ses périodes.

J'ai vu, je dis *j'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu*, un de ces manuscrits: les mots *on rit*, *très-bien*, *murmures à gauche*, *applaudissemens à droite*, *approbation générale*, etc., etc., avaient été ajoutés de la main de l'orateur sur le travail du copiste; j'ai lu à la fin de ce manuscrit cette phrase tracée en entier, toujours de la main de l'orateur :

L'honorable orateur, en descendant de la tribune, est entouré par ses nombreux amis, qui lui prodiguent les félicitations les plus empressées.

XLVI.

LE PRINCE DE TALLEYRAND EN JUILLET 1830.

Je concevrais le secret profond gardé, jusqu'au dernier moment, par les membres du dernier cabinet de Charles X sur les ordonnances de juillet, si ce secret avait dû cacher des préparatifs de défense, des rassemblemens extraordinaires de troupes, des mesures de sûreté; mais rien de tout cela. Le gouvernement, qui décla-

rait la guerre à la nation, se présenta dans la lutte tout-à-fait au dépourvu. Je concevrais encore ce secret si le coup d'état de 1830 avait dû éclater à l'improviste, si l'on avait eu l'intention de prendre la France par surprise; mais rien encore de cela. Le coup d'état était annoncé dans les journaux de toutes les nuances d'opinions, et pas une feuille ministérielle n'avait été autorisée à démentir les bruits répandus; bien au contraire, le journal le plus ardent du parti absolutiste provoquait, tous les matins, le gouvernement à user de sa force pour briser les résistances; et, jusqu'au dernier jour, les ministres niaient avec énergie les projets qu'on leur attribuait.

L'ambassadeur d'Autriche, dont la femme était aux bains de Dieppe, et qui se disposait à aller la chercher, interrogeait M. de Polignac avec anxiété. « Si quelque chose se prépare, lui » disait-il, je ne puis partir; je dois me trouver » à mon poste.... »

« Partez sans crainte, lui répondait M. de

» Polignac; il ne se passera rien, je vous en ré-
» ponds. »

Même réponse était faite à l'ambassadeur d'Angleterre, qui cependant n'y ajoutait pas une foi entière, puisqu'il écrivait à son gouvernement : « Il va se passer des événemens sé-
» rieux : le ministre des affaires étrangères nie
» l'intention de faire un coup d'état; mais je
» sais de bonne source que le projet est bien
» arrêté. »

M. de Rothschild, si fin, si prévoyant, si ordinairement bien informé, s'endormait sur les dénégations de M. de Polignac, et de M. de Peyronnet INTÉRESSÉS DANS SES OPÉRATIONS DE BOURSE. M. de Rothschild, dont les immenses capitaux étaient engagés sur toutes les places de l'Europe, restait sourd aux avis réitérés qui lui venaient de toutes parts. Pressé, dans la matinée du samedi 24, de se mettre en garde contre la baisse qui serait inévitablement le résultat de la publication des ordonnances qu'on lui annonçait pour le lundi matin, il répondait

en ricanant : Il sera temps d'y songer lundi; je pars pour Boulogne. M. de Peyronnet lui avait dit : « Il n'y aura pas de coup d'état tant » que je serai ministre; ma démission est prête: » il faudra toujours le temps de recomposer un » ministère. »

Ce langage était celui de M. de Chantelauze et de M. de Guernon-Ranville; M. d'Haussez et M. de Monbel se taisaient.

M. de Rothschild se croyait si sûr de son fait, qu'il ne vint pas à Paris dans la journée du dimanche 25; et, le lundi 26, l'un de ses secrétaires, ayant trouvé les ordonnances dans le *Moniteur*, s'empressa de courir au-devant de son patron, sur la route de Boulogne, pour lui en faire part. M. de Rothschild, en lisant le *Moniteur*, éprouva une surprise telle, qu'il s'évanouit dans son cabriolet.

Un secret si bien gardé, entre tant de personnes, a quelque chose de si extraordinaire, qu'on est fondé à penser que, jusqu'au dimanche 25, rien n'avait été arrêté dans le cabinet, et que,

si, dans un précédent conseil, les ministres avaient reçu communication des projets de Charles X, confiés seulement d'abord à M. de Polignac, il s'était manifesté une opposition assez vive pour qu'on pût croire ces projets abandonnés, et qu'on s'était décidé à attendre au dernier moment pour réduire les consciences indécises.

M. de Talleyrand, dont la perspicacité ne saurait être révoquée en doute, refusait aussi de croire à un coup d'état, du moins aussi prochain.

M. de Talleyrand n'aimait pas Charles X, et Charles X détestait M. de Talleyrand; il ne pouvait pas, comme on dit, le voir en peinture, et M. de Talleyrand, toujours malicieux, ne manquait jamais les occasions que lui fournissait sa dignité de grand-chambellan de venir présenter sa figure à Charles X; il ne craignait pas de faire soixante ou quatre-vingts lieues pour se procurer cette petite jouissance de quelques minutes.

Lors de la révolution du Piémont, l'ambas-

sadeur de France près la cour de Sardaigne, ayant quitté Turin, vint rendre compte à Louis XVIII des événemens dont il avait été le témoin; le comte d'Artois, informé de la présence de cet ambassadeur dans le cabinet de son frère, s'empressa d'accourir; M. de Talleyrand assistait à cette conférence. Le comte d'Artois s'exprima tout d'abord avec beaucoup de véhémence sur les événemens de Piémont, et blâma avec énergie la conduite de l'ambassadeur dans cette circonstance. L'ambassadeur prouva que sa conduite avait été en tout conforme aux instructions du ministre des affaires étrangères. *Vous avez reçu des lettres de M. de Blacas, répondit vivement le comte d'Artois; ce sont là les instructions auxquelles vous deviez vous conformer.* M. de Talleyrand prit chaudement la défense de l'ambassadeur, et Charles X ne le lui a jamais pardonné, pas plus qu'il n'avait pardonné les résistances à ses volontés du ministre des affaires étrangères de 1815.

Lorsque le comte d'Artois et l'ambassadeur se furent retirés, Louis XVIII dit tristement à M. de Talleyrand: «Vous voyez, prince, je ne »suis déjà plus roi, il y a réellement deux gou-»vernemens en France, et celui auquel il faut »obéir, sous peine de disgrâce, c'est le gouver-»nement du roi qui peut monter à cheval.»

Peu de temps après l'avénement de Charles X, M. de Talleyrand sollicita la survivance de sa charge de grand-chambellan pour son frère. Les grandes charges de la cour étaient en quelque sorte héréditaires dans les familles; mais M. de Talleyrand croyait avoir trop de raisons de douter de la bienveillance de Charles X pour ne pas solliciter une promesse qui, jusqu'à un certain point, l'aurait tranquillisé. «Non seulement je ne puis vous promettre »ce que vous me demandez, répondit Charles X, »mais encore je dois vous annoncer que »j'ai disposé de la charge de grand-cham-»bellan pour le moment où vous la laisserez »vacante.»

Peu de jours avant la révolution de juillet, M. de Talleyrand avait été chargé de remplir auprès de Charles X une mission de confiance : le roi d'Angleterre, qui, comme son ambassadeur, se fiait peu aux dénégations de M. de Polignac, avait écrit à Charles X pour lui représenter tout le danger des mesures qu'il préparait, et le presser, dans l'intérêt de tous les princes de l'Europe, de renoncer à des projets dont l'exécution pourrait ébranler tous les trônes. En terminant il annonçait que ses vues sur ce sujet avaient été développées dans une lettre à M. de Talleyrand, qui se chargerait de les faire valoir.

Le samedi 24, M. de Talleyrand expédia à Charles X la lettre du roi d'Angleterre, et sollicita une audience, qui lui fut indiquée pour le lendemain dimanche, 25 juillet, à trois heures.

M. de Talleyrand se rendit à Saint-Cloud, à l'heure dite; le conseil était assemblé, et Charles X le présidait. C'est dans ce conseil

qu'une violence morale fut exercée sur l'esprit des ministres opposés au coup d'état, qu'un appel fut fait à leur dévouement personnel, et que les ordonnances furent enfin signées.

M. de Talleyrand attendit de trois à six heures; Charles X, sortant de la salle du conseil, l'aperçut dans le salon, et lui dit: « *Je suis » bien fâché, M. de Talleyrand, mais il est trop » tard; ce sera pour demain.* »

Le lendemain, M. de Talleyrand, ayant lu les ordonnances dans le *Moniteur*, comprit *qu'il était en effet trop tard*, et ne crut pas devoir aller à Saint-Cloud.

Le mercredi 28, M. de Talleyrand, presque doyen d'âge de la Chambre des pairs, convoquait chez lui ses collègues présens à Paris pour, à l'imitation de la Chambre des députés, délibérer sur ce qu'il convenait de faire en cette grave occurrence.

XLVII.

LE MARÉCHAL DUC DE RAGUSE.

Depuis la révolution de juillet le maréchal duc de Raguse s'est exilé du territoire français. Après avoir eu le malheur de faire la guerre à ses concitoyens, il avait eu le tort de se laisser vaincre. Qu'on ne se récrie pas sur la place que je donne dans ma phrase à ces deux mots *malheur* et *tort*. C'est toujours un malheur d'avoir à faire la guerre à ses concitoyens; mais ce *malheur* ne devient un crime que pour celui qui a le *tort* d'être vaincu. Le maréchal Marmont n'est pas le premier général français qui ait été réduit à la dure nécessité de faire tirer sur le peu-

ple; supposez Bonaparte, par exemple, vaincu dans sa lutte contre les sections de Paris au 13 vendémiaire, et convenez qu'il eût été jugé bien plus sévèrement encore que ne l'a été le maréchal Marmont. Depuis 1830 les soldats français ont été plusieurs fois condamnés à faire feu sur leurs concitoyens, à Lyon, à Paris et ailleurs. Personne n'a pensé à leur en faire un reproche, parce qu'ils sont restés vainqueurs.

Il y a dans la vie de certains hommes une bien cruelle fatalité. Personne ne refusera au duc de Raguse des talens militaires distingués, de vastes connaissances, de précieuses qualités : c'est un homme qui, sous tous les points, gagne immensément à être connu. En 1814 le maréchal duc de Raguse a été accusé de trahison : ceux qui connaissent bien les faits de cette époque et qui jugent sans passion savent combien cette accusation était injuste; mais c'est un besoin chez nous de crier à la trahison toutes les fois que nous éprouvons des revers;

c'est une satisfaction d'amour-propre que nous nous donnons. Le maréchal passa quinze ans sous le poids de la réprobation publique; je dis *publique*, parce que ceux qui connaissent les faits et les apprécient bien sont toujours en minorité dans une nation. Une circonstance se présente; le duc de Raguse est chargé de défendre un gouvernement qu'il n'aime pas, des actes qu'il réprouve hautement : s'il eût suivi l'impulsion de son cœur, il eût trahi dans cette circonstance, et l'on n'aurait pas trouvé d'expressions assez vives pour louer sa conduite patriotique. Pour ne pas avoir trahi, le maréchal est obligé de chercher un asile sur une terre étrangère. C'est douloureux à penser et cruel à dire, mais tout tend à le prouver : en politique le succès change le caractère des choses et légitime tout.

Bien mince individu que je suis, j'ai été à même d'apercevoir la pensée secrète du maréchal Marmont sur les ordonnances de juillet. Je le connaissais depuis long-temps : le duc de

Raguse avait été consulté, en 1816, par la commission chargée de préparer un plan complet sur le système défensif de la France ; il vint dans un bureau où je travaillais, et, s'emparant de moi, parce qu'il me rencontra le premier, il me dicta, pendant près de quatre heures, et avec la plus parfaite lucidité, son opinion sur une des questions les plus ardues de la science militaire. Toutes les fois que, depuis cette époque, j'avais eu occasion de le voir, il m'avait accueilli avec une extrême bienveillance.

Les ordonnances de juillet avaient paru dans le *Moniteur* du lundi 26. Collaborateur, à cette époque, d'un journal fort libéral, le *Journal du Commerce*, j'avais assisté, le matin, à une réunion des rédacteurs, dans laquelle il avait été décidé que, nonobstant la prohibition qui nous frappait, le journal continuerait à paraître. Chacun alors eut à s'occuper de la partie de rédaction qui lui était confiée : j'avais à rendre compte de la séance solennelle de l'Académie des sciences, indiquée pour ce même lundi ; je me ren-

dis au palais de l'Institut et allai m'asseoir dans la bibliothèque en attendant l'ouverture de la séance. Le maréchal duc de Raguse fut le premier membre de l'Académie que j'aperçus; je m'approchai pour le saluer, et fus aussitôt frappé de l'altération de ses traits : il se promenait seul, absorbé dans ses réflexions, et paraissait sous le poids du plus violent chagrin.

— Que venez-vous faire ici? me dit-il.

— Je viens assister à la séance de l'Académie pour en rendre compte.

— Pour en rendre compte !

— Oui, monsieur le maréchal.

— Vous n'avez donc pas lu le Moniteur?

— Pardon, monsieur le maréchal.

— Et votre journal paraîtra?

— Oui, monsieur le maréchal.

— Vous avez donc demandé l'autorisation?

— Non, et nous ne la demanderons pas.

— Et vous paraîtrez?

— Oui, tant que toutes nos presses ne seront pas brisées.

— Vous avez raison, C'EST VOTRE DEVOIR.

Le maréchal, après avoir dit ces paroles d'un ton grave, reprit sa promenade silencieuse, évitant avec intention ceux de ses collègues avec lesquels il était le plus intimement lié. La séance ouverte, il se plaça à l'extrémité d'un banc, et resta deux heures la tête appuyée sur sa main, sans échanger une seule parole avec ses voisins.

Je n'ai plus revu le duc de Raguse; mais j'ai lu une lettre écrite par lui à une dame, peu de temps après les événemens de 1830. Je voudrais que cette lettre m'appartînt, et qu'il me fût permis de la publier; elle serait, pour beaucoup de bons esprits, une justification complète de la conduite du duc de Raguse en 1814 et en 1830.

XLVIII.

UN HASARD HEUREUX.

On sait que, vers la fin de la lutte des trois journées, plusieurs maisons de la rue Saint-Honoré avaient été occupées par des détachemens de la garde royale, qui, abandonnés dans cette situation périlleuse par le reste des troupes royalistes en retraite, durent épuiser, avant de se rendre, jusqu'à leur dernière cartouche. L'une de ces maisons fut prise d'assaut, et tous les militaires qu'elle renfermait furent tués et précipités par les fenêtres. Dans cette maison se trouvaient deux officiers; l'un a succombé dans la lutte, l'autre a dû la vie à un hasard qu'il n'a

jamais pu s'expliquer. Quelques minutes avant l'attaque de la maison, il s'entendit appeler de la rue : c'était une ordonnance qui venait le chercher de la part de M. de Polignac. Il se rendit sur-le-champ aux Tuileries, et reçut l'ordre de quitter son uniforme, d'endosser une redingote, et d'aller en poste porter au général commandant le camp de Saint-Omer l'ordre de diriger toutes ses troupes sur Paris.

L'officier dont je parle n'était que sous-lieutenant : c'était un homme distingué, mais seulement pour ses amis, et j'étais du nombre; fort brave, mais n'ayant aucune de ces qualités brillantes, de ces qualités toutes de dehors qui font qu'on remarque un militaire, et qu'on se souvient de lui et de son nom au moment où une circonstance grave se présente, au moment où l'on sent le besoin d'utiliser une grande énergie, une grande activité. C'était un homme d'esprit, d'un caractère élevé, mais froid, assez sûr de son courage pour n'en pas faire parade, remplissant consciencieusement ses devoirs, mais

sans ostentation. Il se croyait, il devait se croire complètement inconnu, dans son grade subalterne, aux sommités du pouvoir.

Aux Tuileries, M. de Polignac avait à sa disposition tout l'état-major du maréchal duc de Raguse; il avait près de lui des officiers qui lui étaient personnellement dévoués, des militaires habitués à remplir des missions de confiance, des missions difficiles : il les laisse de côté; il ne réfléchit pas que, pour porter un ordre aussi important que celui qu'il voulait confier, un officier général, un officier supérieur au moins sont nécessaires. Des dépêches peuvent être saisies, celui qui en est porteur peut juger convenable de les anéantir, c'est alors un ordre verbal qu'il doit transmettre; et un général en chef accordera au rang, à un grade élevé, la confiance qu'il refusera peut-être à un sous-lieutenant. Le bonheur veut qu'aucune de ces idées ne frappe l'esprit de M. de Polignac; il demande un officier, et c'est au nom d'un sous-lieutenant qu'il s'arrête, d'un sous-lieute-

nant qu'il n'avait jamais vu, et dont le nom frappait, peut-être pour la première fois, son oreille. Pourquoi? on n'en sait rien : c'est un coup du sort, un hasard. Sans le savoir, M. de Polignac arrache à la mort un très-bon officier; sans le savoir aussi, il avait fait un excellent choix, car la mission fut remplie avec célérité et intelligence. Mais les événemens marchaient trop vite pour que le secours attendu pût arriver à temps.

XLIX.

M. MANGIN EN 1830.

M. Mangin est l'un des hommes de la restauration qui avaient amassé le plus de haine sur leur tête. Sa conduite, inutilement cruelle,

dans l'affaire du général Berton, ses procédés vexatoires, injurieux, pendant qu'il était préfet de police, tout devait lui faire redouter la vengeance populaire après le renversement du pouvoir qu'il avait servi.

Plus heureux, cependant, que les ministres de Charles X, moins détestés que lui, M. Mangin a pu quitter la France sans être inquiété. C'est à M. Bavoux, son successeur immédiat à la préfecture de police, que M. Mangin a dû de pouvoir s'éloigner en paix. Qu'on suppose M. Bavoux en pareille position, sous la main de M. Mangin: s'en serait-il aussi bien tiré?

Lorsque la garde royale, chassée des rues de Paris, se concentra au Carrousel et au Louvre, la gendarmerie de Paris, qui gardait la préfecture de police, dut abandonner son poste et suivre le mouvement. M. Mangin, dont la femme venait d'accoucher, avait quitté précipitamment son hôtel, sans même prendre le temps de faire disparaître des papiers importans qui furent trouvés sur son bureau. Il avait

obtenu un asile temporaire chez un employé supérieur de la préfecture de police qui, après avoir servi sous l'empire et pendant les cent jours, avait eu le rare bonheur de ne pas être destitué.

Un gouvernement provisoire, sous le nom de commission municipale, avait été installé à l'Hôtel-de-Ville. M. Bavoux, nommé préfet de police, s'était aussitôt emparé de la préfecture; sa modestie lui avait fait accepter avec empressement les conseils et la collaboration de M. le comte Réal qui lui avait été envoyé par M. Mauguin, l'un des membres de la commission municipale. Tous deux étaient réunis, s'occupant de l'expédition des affaires, lorsqu'un employé supérieur se fit annoncer : il avait servi sous M. Réal, pendant les cent jours, il en était connu et estimé.

— Monsieur, lui dit-il en entrant, j'ai une confidence à vous faire.

— Qu'est-ce?

— Mad. Mangin est venue me demander

asile, elle relève de couche, elle est souffrante, vous comprenez que je le lui ai accordé.

— Vous avez bien fait.

— Si elle est malade, ajoute M. Bavoux, qu'elle revienne occuper son appartement, je n'y logerai pas, elle y sera respectée et traitée convenablement; si elle a besoin d'argent, on lui en donnera.

— Non; elle dit n'avoir besoin de rien.

M. Réal, apercevant de l'hésitation dans le ton de l'employé, reprit vivement :

— Vous avez autre chose à nous dire: mad. Mangin est-elle seule chez vous?

— Il faut que je vous l'avoue, M. Mangin y est aussi.

— Parlez bas, monsieur, dit M. Bavoux, ne mettons pas tout le monde dans notre confidence.

— Il faut qu'il parte sur-le-champ, reprend M. Réal; s'il était découvert, je ne répondrais pas de lui.

— Et comment partir?

— S'il n'a rien emporté, s'il manque d'argent, on lui en donnera, on lui enverra ses effets; mais qu'il parte aujourd'hui même.

— Il ne le peut sans un passe-port.

— On va lui en faire un.

— Mais, sous son nom, il sera reconnu.

— Qu'il en prenne un autre, qu'il se déguise; le premier nom venu, la qualification de négociant, tout sera bon.

Le passe-port fut fait à l'instant, et M. Mangin quitta Paris le soir même et se réfugia en Suisse.

Préfet de police, M. Mangin était irresponsable; mais, à tort ou à raison, il était détesté. Si la loi ne pouvait l'atteindre, aurait-il été également à l'abri d'une vengeance populaire? Grâce à M. Bavoux et à M. Réal, M. Mangin, plus heureux que beaucoup de proscrits de la restauration, a pu revoir sa patrie et y mourir.

L.

UN DON PATRIOTIQUE.

Après la révolution de juillet, les hauts dignitaires de l'état s'empressèrent d'abandonner une partie de leur traitement en faveur des victimes des mémorables journées. J'allais au palais du Luxembourg; j'y rencontrai l'un des grands-officiers de la Chambre des pairs; il vit près de moi un journaliste, et vint à nous.

« Faites-moi donc le plaisir, dit-il à mon » ami, d'annoncer, dans votre prochain numé- » ro, que j'ai abandonné 10,000 fr. de mon » traitement pour les blessés de juillet. » Le

traitement du noble pair était de 100,000 fr. auxquels il faut ajouter le logement, le chauffage et l'éclairage). « Mais figurez-vous que je n'y » perdrai rien, j'y gagnerai, au contraire; j'ai » donné jusqu'à présent pour 20,000 fr. de » concerts pendant l'hiver; je n'en donnerai » plus du tout, donc je gagnerai 10,000 fr.

LI.

MARTAINVILLE.

Martainville est mort de la goutte le dernier jour de la révolution de juillet; ce fut un bonheur pour lui; le nouveau gouvernement n'aurait pas payé, comme la restauration, la trahison du Pecque en 1815, et les travaux de l'écrivain monarchique. Martainville s'était créé des besoins, et n'était plus en âge de recommencer

l'existence précaire et si joyeuse qu'il avait menée sous l'empire.

Qu'on se figure, en effet, Martainville en gage dans un café pour quelques douzaines d'échaudés qu'il avait mangés, pour tout dîner, de compagnie avec son collaborateur d'alors, M. Etienne, aujourd'hui député et riche propriétaire; il attendait patiemment que M. Etienne vînt le dégager. Le collaborateur était allé demander un peu d'argent par avance sur un manuscrit qui venait d'être terminé. Martainville disait souvent que, pour lui, ce temps de journalières privations avait été le bon temps.

Il avait découvert un moyen assez singulier d'acquitter une dette contractée chez un limonadier du boulevart du Temple. Martainville se promenait une partie de l'après-midi sur le boulevart, en face de la maison de son créancier, et rarement une personne de sa connaissance passait sans lui offrir de prendre quelque chose. Il ne refusait jamais; on entrait dans le café le plus voisin, et c'était celui du créancier.

Martainville demandait du kirschenwasser qui, disait-il, était excellent dans cette maison. Le garçon appelé versait un verre de liqueur à l'invitant et remplissait d'eau bien claire, sans qu'on s'en aperçût, le verre de l'invité. On offrait de redoubler, et Martainville acceptait encore. Le même manége se répétait plusieurs fois dans la soirée, et Martainville, tout en faisant gagner de l'argent à son créancier, avait diminué son mémoire de deux ou trois francs.

Martainville était un excellent conteur; je lui ai entendu rapporter l'anecdote qu'on va lire; je la crois vraie, car il n'y avait pas précisément de quoi s'applaudir du rôle qu'il y avait rempli.

Un soir, dans un café, il regardait paisiblement jouer au billard; l'un des joueurs était anglais. Survint un coup douteux; il s'agissait d'un carambolage. La galerie est consultée, l'Anglais s'approche de Martainville.

— N'est-ce pas, monsieur, lui dit-il, que j'ai carambolé?

— Je n'ai pas vu le coup et je ne puis, en conscience, prononcer.

— Monsieur, vous avez dû voir et vous devez dire que j'ai carambolé.

— Mais, monsieur, j'ai l'honneur de vous répéter que je n'ai pas vu.

— Si, monsieur, vous avez vu, et il y a de la mauvaise foi de votre part à ne pas dire que j'ai carambolé.

— Je vous proteste que je n'ai pas vu.

L'Anglais, furieux, s'arme d'une queue de billard, et en porte plusieurs coups à Martainville dont on le sépare avec peine. Martainville demande satisfaction à son brutal adversaire, elle lui est promise, et le rendez-vous est donné pour le lendemain.

A l'heure dite, Martainville se trouve sur le terrain avec son témoin et des armes. L'Anglais se fait attendre. Enfin il arrive, mais seul et à cheval; sans descendre, il s'approche de Martainville.

— N'est-ce pas, monsieur, dit-il que j'ai carambolé ?

— Il ne s'agit pas de cela, vous m'avez insulté grossièrement et vous allez m'en donner satisfaction; je vous ai dit hier que je n'avais pas vu, depuis hier je n'ai pas vu davantage.

— Ah! je n'ai pas carambolé!

Et l'Anglais coupe la figure de Martainville de deux coups de cravache, pique son cheval et part au galop.

Martainville ne l'a jamais revu.

LII.

M. PARCEVAL DE GRANDMAISON ET SON FRÈRE.

M. Parceval de Grandmaison, après avoir fait partie de l'espèce d'institut qui accompagna le général Bonaparte dans son expédition d'Égypte,

devint membre de l'Académie française. C'était un littérateur distingué et modeste, homme d'esprit, bon et serviable, généralement aimé et estimé. Sa mort a causé de vifs et justes regrets. M. Parceval de Grandmaison était aussi distrait au moins que le Menalque de La Bruyère.

Un jour, vers cinq heures, M. Parceval de Grandmaison rentrait chez lui pour dîner. La porte de la maison qu'il habitait se trouva masquée par une lourde voiture de roulier attelée de cinq chevaux. Impossible de passer derrière la voiture, qui serrait de trop près la borne; il y avait nécessité d'aller chercher la tête du dernier cheval. Dans le trajet pour atteindre ce but assez rapproché, M. Parceval oublie qu'il vient dîner, et continue son chemin pour se rendre au café dans l'usage où il était d'aller tous les soirs lire les journaux. En entrant il regarde la pendule, s'étonne de voir la journée si peu avancée : Il faut, se dit-il, que j'aie dîné plus vite et plus tôt qu'à l'ordinaire. Il se fait servir du café, s'entoure de tous les journaux qu'il

peut se procurer, et se met à lire en attendant l'heure du spectacle.

Pendant la soirée, il se sent des tiraillemens d'estomac; il attribue ce malaise à une digestion difficile, et se promet bien d'en parler à sa gouvernante, qui doit lui avoir servi des alimens trop lourds. Le temps passe, les tiraillemens d'estomac redoublent, M. Parceval se décide à rentrer chez lui et demande du thé : on lui en sert; il en prend quatre ou cinq tasses sans éprouver le moindre soulagement; le thé, au contraire, agissant sur un estomac affaibli, produisait une irritation plus violente. La gouvernante, inquiète, fait appeler un médecin.

Les symptômes de la trop grande abstinence ont, à ce qu'il paraît, quelque analogie avec ceux de l'indigestion. Le médecin s'y trompa et demanda à M. Parceval ce qu'il avait pu manger à son dîner.

— J'ai dîné ici comme à l'ordinaire; je ne sais pas ce qu'on m'a servi.

— Mais, monsieur, reprit la gouvernante, vous n'avez pas dîné ici.

— Comment! je n'ai pas dîné ici!

— Non, monsieur: je vous ai attendu jusqu'à sept heures, et vous n'êtes pas rentré.

A force de chercher, M. Parceval finit par se convaincre qu'il n'avait pas du tout dîné.

M. Parceval de Grandmaison avait un frère, homme d'esprit aussi; ce frère avait un autre genre de singularité, celle de se vêtir comme un pauvre. Un jour, il se présentait pour entrer aux Tuileries; la sentinelle, le prenant pour un mendiant, lui barra le passage. Un officier vint à passer; M. Parceval, irrité, s'adresse à lui, et demande pourquoi on lui refuse ainsi l'entrée d'un jardin public.

— C'est, mon brave homme, répondit l'officier, parce que vous êtes fait comme un voleur, et que la consigne défend de laisser entrer les mendians.

— Moi, je suis fait comme un voleur! c'est plutôt vous.

— Comment! moi!

— Oui, vous, avec votre habit à galons d'argent, vos épaulettes en argent, etc.; vous ressemblez plus à un voleur que moi. Je suis fait comme un volé, à la bonne heure; expliquez-vous comme cela, et je vous comprendrai.

Et il s'éloigne en grommelant : Voleur! drôle de voleur! ce ne serait pas la peine de voler.

LIII.

UN AVANCEMENT SANS INTRIGUE.

Ce que je vais raconter appartient à l'empire, je l'ai omis dans le premier volume; j'espère qu'après avoir lu on me pardonnera

cette nouvelle infraction à l'ordre chronologique, que je me suis efforcé de suivre autant que ma mémoire me l'a permis.

Le travail des journaux m'a toujours paru la meilleure école politique et littéraire pour les jeunes gens qui en font un objet sérieux. Dans les journaux, en effet, on voit de tout, on travaille sur tout, on traite de tout. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que beaucoup d'hommes d'état, de législateurs et d'administrateurs soient sortis des journaux. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, M. le duc de Bassano, M. Réal, M. Rœderer, ont été long-temps journalistes. Sous la restauration les journalistes étaient peu en faveur. Cette carrière alors ne pouvait guère conduire qu'à la députation, bien rarement au conseil d'état, et encore au grade de maître des requêtes seulement. Depuis la révolution de juillet, nous avons vu soixante journalistes au moins devenus ministres, pairs, députés, conseillers d'état, préfets, sous-préfets, etc., etc.

Les journaux ont encore pour les jeunes gens cet avantage de les mettre en relations nécessaires avec les hommes marquans de toutes les opinions, de les faire apprécier, et de donner par là à leur avenir d'utiles et solides appuis.

J'ai à signaler une brillante fortune dont l'origine remonte au journalisme, et aux derniers rangs du journalisme : M. de M...... était sous le consulat, employé au *Journal de Paris*, dont M. Rœderer était l'un des propriétaires, lorsqu'il fut, par hasard, enlevé à cette carrière pour être jeté dans celle qui l'a conduit à la plus intime confiance de l'empereur.

M. de M......, petit-fils de Palissot, avait reçu une bonne éducation; mais, doux, modeste, timide même, il avait besoin qu'on aidât ses premiers pas, il fallait que le hasard ou l'amitié le servissent, sans quoi il serait resté en chemin. Sa place au *Journal de Paris* était peu importante et peu rétribuée; il était chargé de la rédaction des petites nouvelles, telles

que suicides, incendies, jambes cassées; de plus, comme il avait une belle écriture, il devait, dans ses momens perdus, faire les adresses à la main.

Louis Bonaparte ayant été nommé colonel du cinquième régiment de dragons, demanda un secrétaire à M. Rœderer qui lui donna M. M......; ce jeune homme passa ainsi plusieurs mois à l'École militaire à transcrire les ordres du jour et faire la correspondance d'un colonel de dragons.

Joseph Bonaparte avait réuni à son château de Mortfontaine une assez grande quantité de livres, dont il voulait composer une bibliothèque: voyant un jour son frère Louis, il lui demande s'il ne connaîtrait pas un jeune homme capable de classer des livres et de faire un catalogue; Louis Bonaparte pensa à M. de M......, et, sans plus d'information, sans même bien savoir son nom, Joseph Bonaparte expédia pour Mortfontaine le jeune homme qui lui était recommandé.

Pendant quinze jours M. de M...... travailla avec assiduité; mais il se trouvait dans un grand embarras : n'ayant plus sa place au *Journal de Paris*, il n'en recevait plus les modiques appointemens, et Joseph avait songé à toute autre chose qu'à fixer le traitement de son bibliothécaire improvisé. Il était venu un jour à son château, avait très-vivement loué le travail fait; mais M. de M......, qui ne savait comment vivre, avait manqué de hardiesse pour parler de sa pénurie. Il obtint d'abord quelque argent du *Journal de Paris*; et, prenant enfin son grand courage, il osa écrire à Joseph pour le supplier de fixer sa position. Joseph s'empressa de réparer son oubli, et M. de M..... fut institué secrétaire-bibliothécaire, avec un traitement de 3,000 francs. M. de M...... serait resté là toute sa vie, si on eût voulut l'y laisser; mais il était appelé à une plus haute destinée.

Un jour le premier consul, causant avec Joseph, manifesta le désir d'avoir un jeune

homme bon travailleur, capable d'aider M. de Bourienne, qui était accablé de besogne.

—Pourrais-tu me donner quelqu'un? dit-il à Joseph?

—Je ne sais trop : j'ai à Mortfontaine un jeune homme que j'emploie à arranger ma bibliothèque; je l'ai peu vu, mais il me semble avoir de l'intelligence; il est fort doux, fort modeste, et son écriture m'a paru très-belle.

— Comment se nomme-t-il?

— J'ai su son nom, il m'a écrit; mais je l'ai tout-à-fait oublié.

— N'importe; il faut l'envoyer chercher.

Un officier des guides est appelé; il reçoit l'ordre de prendre une voiture et d'aller à Mortfontaine chercher un monsieur dont on ne lui dit pas le nom, mais qu'on lui indique comme étant employé à la bibliothèque du château. L'officier croit qu'il s'agit d'une arrestation; il se fait suivre d'une escorte, part, arrive à Mortfontaine, et enlève M. de M...... sans lui donner le temps de respirer, sans lui fournir la

moindre explication, le surveillant avec grand soin comme un prisonnier d'état. De retour à la Malmaison, l'officier rend compte de sa mission: Prenez ce monsieur, lui répond-on, et menez-le dans le cabinet de M. de Bourienne. A peine entré, M. de M...... est installé à un bureau et mis au travail. Il n'avait pas déjeûné au moment où on l'avait enlevé de Mortfontaine : à l'heure du dîner on ne pensa pas à lui ; il continuait à travailler, et allait tomber d'inanition, lorsque M. de Bourienne, voyant l'altération de ses traits, s'avisa de lui demander s'il n'était pas malade.

— Non, monsieur, répond-il, mais j'ai bien faim.

— Comment, bien faim!

— Oui, monsieur; je n'avais pas déjeûné le matin quand on m'a amené ici, et je n'ai pas dîné.

— Et pourquoi ne le disiez-vous pas?

— Je n'ai pas osé.

M. de Bourienne s'empressa de faire donner

à son jeune collaborateur tout ce dont il avait besoin, et rendit compte au premier consul de ce qui venait de se passer. Cette modestie, cette simplicité plurent beaucoup à Bonaparte; il vit de temps en temps M. de M......, et s'aperçut sans peine qu'il y avait chez lui des qualités qui ne demandaient qu'à se développer. Il s'attacha de plus en plus à lui; et, lorsqu'il fut forcé d'éloigner M. de Bourienne de sa personne, c'est M. de M...... qu'il lui donna pour successeur.

Le général Kellermann, duc de Valmy, est mort depuis que ce livre est imprimé. Je puis rompre aujourd'hui le silence que sa modestie m'avait imposé, je puis dire que c'est à lui que je dois les documens à l'aide desquels j'ai pu écrire mon fragment historique sur les cent jours. Le général m'avait prescrit de ne l'indiquer que sous le titre de *un officier général*

commandant un corps d'armée. Il avait aussi voulu ne pas figurer nominativement dans le récit de la belle charge exécutée, sous sa direction et en sa présence, par une brigade de cuirassiers, le 16 juin, *aux Quatre-Bras*. Ainsi qu'il me l'avait ordonné, je l'avais désigné, dans cette circonstance, par ces mots *le lieutenant général commandant la réserve de cuirassiers*. Il m'est malheureusement permis, aujourd'hui, de me donner un nom illustre pour autorité.

Je veux aussi rectifier une erreur : dans la courte notice biographique que j'ai placé en tête du rapport fait, en 1808, par le général Danican, sur les émigrés français à Londres, j'ai dit qu ce général était mort, c'est une erreur; il est marié en Angleterre, et il y vit probablement avec la pension que lui ont valu ses services au 13 vendemiaire, et depuis.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

X.

Z.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.